

**JOB PUBLIC : LANCEMENT  
D'UN NOUVELLE SOLUTION  
POUR RECRUTER**

**L'INVITÉE DU MOIS : STÉPHANIE TEN EYCK,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES,  
MÉTROPOLE DU GRAND NANCY**

# LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N° 19 - FÉVRIER 2023

**" J'AI LA CHANCE  
DE PRÉSIDER UN  
DÉPARTEMENT  
HORS NORMES "**

**GRAND  
ENTRETIEN  
CHRISTIAN  
POIRET**

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU NORD



Disponible en kiosque sur : [lejournaldesdepartements.fr](http://lejournaldesdepartements.fr)



# l'Ain recruteur de TALENTS !

Emmanuel, Vincent, Blandine, Delphine, Didier, François, agents du Département de l'Ain ont le pouvoir d'améliorer le quotidien des Aindinois.

## www.ain.fr

Rubrique « Offres d'emploi »



LE DÉPARTEMENT  
3<sup>e</sup> employeur  
de l'Ain

Travailleur social | Responsable  
protection de l'enfance | Médecin |  
Puéricultrice | Infirmier |  
Agent des routes | ...



# E D I T O



Par Olivier de Brabois  
Rédacteur en chef du journal des départements

Le Département du Nord est l'invité spécial du Journal des Départements de ce mois de février. Un département hors normes ! Avec ses 2,6 millions d'habitants, il rivalise, par la population, avec certaines régions françaises, comme le Centre-Val-de-Loire, la Bretagne ou la Bourgogne-Franche-Comté.

Un Département avec certaines politiques exemplaires, comme celle de la réinsertion des bénéficiaires du RSA, avec un travail au plus proche mobilisant une centaine de coachs qui redonnent confiance en soi et prépare à intégrer le monde du travail. Et cela marche ! Dans le Nord, le nombre de bénéficiaire du RSA est passé de 116 000 à 94 000 fin 2022. En 2022, 47 000 allocataires ont retrouvé une activité grâce à ces coachs et grâce à une collaboration efficace avec les entreprises de la région et avec Pôle Emploi.

Une de ces nombreuses idées, issues du terrain et de l'expérience est que l'Etat devrait plus écouter. Au lieu de cela, la Première ministre refuse de rencontrer le Président du Conseil départemental du Nord, et lui demande d'appeler pour rencontrer un de ses conseillers techniques. Plus que de la désinvolture, il s'agit d'une marque de mépris. Comme l'a souligné, François Sauvadet lors des vœux de Départements de France : « Nous sommes dans un pays où il y a toujours eu cette tentation, pour l'Etat, de penser qu'il ferait mieux que nous, les acteurs locaux, et d'imposer des politiques qui se révèlent finalement déconnectées des réalités de vies ».

Lors de nos rencontres avec les élus et administratifs des Départements, le même refrain revient régulièrement : «L'État nous prend pour des sous-traitants, il décide les politiques qui doivent être appliquées par les Départements. Il produit des effets de manche ou d'annonces généreuses qui devront être payées par les collectivités locales, et cela sans concertation ».

Visiblement, la décentralisation semble ne pas avoir été comprise ou digérée par certains et l'apprentissage de la concertation méprisé.

On ne peut avoir raison, seul. Et le titre de Ministre (état par essence éphémère et issu d'une nomination) ne donne pas raison sur tous les sujets. Il faut savoir écouter, s'inspirer des

initiatives locales, voire des exemples européens, comme la réforme des retraites réussie au Portugal, avec un passage à 66 ans et 7 mois, sans grands mouvements sociaux.

A l'inverse les Départements, cherchent à s'inspirer des initiatives des autres. Lors de nos rencontres, vous nous le dites : « on cherche dans Le Journal des Départements, des bonnes idées, des pratiques originales, pour les copier, pour les expérimenter chez nous. »

Vous nous parlez aussi d'attractivité territoriale et des difficultés de recrutement. Persuadés que ces deux aspects sont intimement liés, nous participons au lancement d'une nouvelle plate-forme emploi universelle, ouverte autant vers les candidats du « privé » que du « territorial » : Jobpublic . Cette plateforme rassemble depuis le 1er février plus de 20 000 annonces mettant en avant la marque employeur, propose de nombreux services pour mieux valoriser les annonces et ouvrir largement le spectre du recrutement public.

Parmi les nombreuses initiatives du Journal des Départements, il faut noter le lancement du Grand prix littéraire avec deux catégories, l'une concernant l'ensemble des auteurs et l'autre réservée aux élus et administratifs des conseils Départementaux. En 2022, nous avons été heureux de primer « Et si les bouseux avaient des idées », l'ouvrage de Nicolas Lacroix, le Président de la Haute-Marne. Ces prix seront remis lors de la cérémonie des D d'Or qui aura lieu en septembre prochain.

Enfin, nous travaillons à une grande manifestation autour des transitions : écologique, énergétique, climatique qui se déroulera le 8 juin prochain. A vos agendas.

Tout ce travail, nous ne le réalisons qu'avec vous, que grâce à vous. Continuez à nous informer à nous faire connaître vos « bonnes pratiques », exemple intéressant, dans tous les domaines.

*Olivier de Brabois*

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr



**Le Journal des Départements**  
N°19 Février 2023

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur LinkedIn,  
@lejournaldesdepartements



**Communication**

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

**SOMMAIRE**



**Grand entretien avec Christian Poiret**

Christian Poiret  
Président du Département  
du Nord

07



**Zéro Artificialisation Nette**

Stéphane Sautarel,  
Sénateur du Cantal  
et Conseiller région  
de la région  
Auvergne-Rhône-  
Alpes

24



**3 MILLIONS D'ENFANTS  
PAUVRES EN FRANCE**

Claude ROMEO, Directeur  
Départemental Honoraire  
Enfance Famille de Seine St  
Denis et Ancien Président de  
l'ANDASS

32



**Management et conduite  
du changement**

Article de Ghislain de  
Chateaufieux

Dirigeant de Altum  
Accompagnement

64



**Littérature**

Les choix de Simon  
Houdebert

88

# "Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

« Le développement des territoires reste ma préoccupation première »



**Christian Poiret**  
Président du Département du Nord

« Prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que les parents des enfants pauvres sortent de la précarité dans laquelle ils vivent... »



**Stéphane Sautarel**

Sénateur du Cantal et  
Conseiller région de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

« Les multiples incitations financières auprès des étudiants en médecine se sont avérées totalement inefficaces aussi bien au niveau national qu'au niveau des territoires pour résorber les déserts médicaux. »



**Dr Olivier Babinet**

« Revenons au cœur de l'action politique, ayons des discours qui se conçoivent bien, qui s'énoncent clairement. »



**Cécile Delozier**  
Communicante

## Le Journal des Départements

est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

### SIÈGE SOCIAL

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet France

### Directeur de la publication

Jean-Philippe Delbonnel

### Rédacteur en chef

Olivier de Brabois

### RÉDACTION - Orléans

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet  
info@delbopresse.com  
T 02 46 91 50 61

### RÉDACTION - Paris

46 quai Louis Blériot, 75016 Paris  
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

### PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse [rozen@delbopresse.com](mailto:rozen@delbopresse.com) en précisant dans l'objet : « Publicité LJD ».

### MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415  
Siret : 90095341500016  
Code APE 5814Z.

### OJP PRESSE PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536  
Dépôt Légal 03-2022

### CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département du Nord, Cédric Arnould

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

### Ont notamment participé à ce numéro

Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Stéphanie Ten Eyckrtide, Jean-Pierre Boisoteau, Mathilde Haas, Claude Romeo, Stéphane Sautarel, Olivier Babinet, Bernard de Froment, Michel Klopfer, Pierre Henri Hamburger et Marie-José Maurin

### IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction  
41 rue du Bréteil  
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

## **Sucess Story** « Le Champion de l'Innovation de la French Tech » révolutionne la sécurité des documents d'identité presque partout dans le monde !

Les technologies de cette pépite du nord de la France utilisées par le F.B.I identifient les individus à partir de leurs empreintes digitales et protègent les documents d'identités contre la fraude aux quatre coins du monde dont la carte d'identité de l'Allemagne ! Des références incontestables en matière de sécurité intérieure et de souveraineté.

**CST**  
CRIME SCIENCE TECHNOLOGY

**"L'innovation au cœur de mon engagement pour la France"**

Cosimo Prete, Président Fondateur  
Lauréat Excellence de la French Tech et BPI France  
Champion de l'Innovation Team France Export  
(Business France) et C.C.I Internationale



Petits-fils d'immigrés italiens, fils d'ouvriers, mes grands-parents sont arrivés dans notre région après-guerre pour travailler dans les mines de charbon alors qu'ils ne savaient ni lire ni écrire le français. Je suis reconnaissant envers l'école de la République et la qualité de vie qu'offre notre pays : j'ai pu faire toute ma scolarité dans notre région, y compris des études supérieures à l'Université de Lille dont je suis membre de la fondation présidée par Frédéric Motte (Conseiller régional, Hauts de France).

Expert de la Police Scientifique de formation, je suis Lauréat French Tech Scale-Up Excellence et BPI Excellence. Nous sommes 63 à avoir ce label en France dont 10 dans notre région. J'ai conscience que tout cela n'aurait pas été possible sans la persévérance, le sacrifice de mes proches et de mes parents que je ne remercie jamais assez. Le soutien de ma femme et la joie de vivre de ma fille me permettent de soulever des montagnes !

Je sais pouvoir compter sur mes associés Jérôme Comar et Gautier Alloyez dont les qualités ont contribué à la réussite de mon projet. Les équipes techniques de C.S.T sont dirigées par Jeremy Malinge. Ils ont fait sauter des verrous technologiques ce qui semblait jusqu'alors impossible, même pour les géants de l'industrie !

Il s'agit d'un témoignage concret que la France est une terre d'accueil et d'innovation, qui peut véritablement avoir un impact à l'échelle mondiale. Comme le rappelle le Président Emmanuel Macron "La France est le pays des Lumières, c'est le pays de l'innovation (...). On va tordre le cou à toutes les fausses idées".

Soutenue par les outils financiers de l'État via BPI France et les fonds d'investissements régionaux, Crime Science Technology crée des innovations qui identifient les individus à partir de leurs empreintes

digitales et protègent les documents d'identité contre la fraude. Un véritable enjeu tristement célèbre avec notamment l'affaire du petit Grégory, celle du Bataclan ou encore le 11 Septembre. C'est pour ces raisons que j'ai créé Crime Science Technology

### Comment notre technologie fonctionne ?

En moins de 5 secondes, clef en main, je peux m'assurer qu'une carte d'identité ou encore un passeport sont faux. Je constate l'absence de notre encre de sécurité O.V.M qui change de couleur d'un simple geste. Une innovation de pointe qui repose sur des propriétés optiques et chimiques uniques. Cette sécurité répond aux plus hautes exigences de l'Union Européenne et de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale en matière de protection de documents d'identité.

Quant à notre révélateur d'empreinte lumicyano, il fait apparaître des empreintes digitales haute résolution compatibles avec la recherche ADN contrairement à la fameuse poudre noire que l'on applique avec le pinceau et que tout le monde connaît.

Derrière nos technologies de ruptures :

- Ce sont des centaines d'affaires criminelles allant jusqu'au terrorisme qui sont résolues chaque année dans une trentaine de pays, avec des applications inédites par le FBI sans oublier Scotland Yard
- Ce sont également pas moins de 21 millions de documents d'identité sécurisés par an aux quatre coins du monde, au premier rang desquels la carte d'identité de l'Allemagne, le passeport de l'Australie ou encore la carte consulaire du Mexique

- Mais aussi 46 brevets internationaux délivrés à ce jour avec un chiffre d'affaire de 91% à l'Export ! La propriété intellectuelle est le cœur de notre réacteur confié aux équipes d'Ina Schreiber du cabinet Plasserau IP dont l'expertise est reconnue.

Nos clients : ce sont les États, les forces de police mais avant tout les citoyens car c'est votre identité qui vous définit au quotidien !

Il n'y a aucun précédent pour protéger à ce point les papiers d'identité, c'est pour cette raison que l'on a déjà convaincu 8 pays en seulement quelques mois et une dizaine de pays sont en train de faire la bascule.

Si bien que C.S.T – Crime Science Technology a été désignée comme le champion de la catégorie Innovation lors des Trophées Leadexport organisés par la Team France Export (Business France/Direction Générale du Trésor) et la Chambre du Commerce et de l'Industrie Internationale. Elle récompense légitimement les entreprises les plus performantes à l'export. Une grande fierté et un témoignage de reconnaissance pour Cosimo Prete et les équipes de C.S.T

### Perspectives :

Leurs technologies de rupture pour les documents d'identité ont récemment pu être transférées vers les billets de banque. Une performance inégalée qui a naturellement attiré l'attention des leaders du secteur afin de tisser des partenariats stratégiques avec notre pépite française avec pour objectif de développer des nouveaux concepts en matière de sécurisation de billets de banque ! Fort de ces succès internationaux, Cosimo Prete a mandaté la maison Edmond de Rothschild et le cabinet Bold pour accompagner l'hypercroissance de C.S.T. Sans aucun doute, nous n'avons pas fini d'entendre parler de notre champion tricolore attaché au pays des lumières.

La Rédaction







# Grand entretien avec Christian Poiret



© Cedric Arnould – Département du Nord

## Christian Poiret, pouvez-vous vous présenter ?

Président du magnifique et exceptionnel Département du Nord, j'en suis très heureux, mais...je n'avais jamais imaginé cela !

Pur produit du privé : 30 ans dans une société de négoce d'acier inoxydable, directeur d'un centre de profit français, j'appréciais ce travail au sein d'une entreprise française, puis italienne et enfin américaine. J'y ai beaucoup appris et en garde un excellent souvenir. Je deviens maire d'une petite commune de 1650 habitants. Première étape d'un engagement politique passionnant qui m'a mené à la tête d'une agglomération de 150 000 habitants, puis d'un département de 2,6 millions d'habitants.

**Le développement des territoires reste ma préoccupation première.**

Pour assurer nos missions de solidarité, véritable vocation du Département, il faut produire de la richesse. On ne peut donner ce que l'on n'a pas !

## Après des années dans l'opposition, vous voilà aux manettes. Quelles sont vos premières actions ?

**Redresser la situation !** Lorsque nous arrivons aux affaires, nous découvrons des difficultés financières encore plus tendues que nous ne l'imaginions. Le Département doit être mis sous tutelle. Nous refusons cette fatalité et nous nous engageons avec détermination, courage et persévérance pour remonter la pente. Faire l'inventaire tout d'abord, car il y avait beaucoup de dépenses cachées. Par exemple pour le RSA, le budget voté par l'ancienne majorité pour 2015 ne reprenait que onze mois. Il manquait 50 millions rien que pour cette politique. On découvre à ce moment 300 millions d'euros d'impayés !

## Comment faites-vous face ?

Nous prenons des mesures rapides pour relever les finances départementales. Venant du monde du privé et de la gestion, je m'attelle à cette tâche.

En réalité, je découvre assez rapidement que ce Département n'est pas piloté. Un Conseil départemental où on faisait de la politique, mais qui manquait d'indicateurs et d'objectifs clairs. Dans certains secteurs, on distribuait avec peu de contrôles.

**On a donc fait preuve de courage, adopté les mesures nécessaires pour redresser la barre et toujours protéger les Nordistes, mais différemment.** L'ADN d'un Département, sont les solidarités. Cela représente entre 70 % et 75 % de notre budget.

## En 2021, vous devenez président, une fonction très différente ?

Oui, je suis logiquement candidat à la présidence. J'y vais, sans demander l'accord de quiconque et je remporte la primaire interne puis les élections.

Mais, vous avez raison, il s'agit d'une fonction différente. Si le vice-président, doit protéger le président, le président doit écouter, ses proches évidemment, mais aussi les différentes sensibilités. Mais en dernier ressort, c'est lui qui tranche. C'est lui qui choisit ceux avec qui il travaille. Et je suis fier de ces choix. Les vice-présidents se révèlent et s'épanouissent complètement. Et ça, c'est du bonheur !

## Politique phare du Département du Nord. En quoi votre gestion du RSA, s'avère innovante ?

En 2015, nous avions 116.000 personnes au RSA, et parmi eux il y avait 40.000 bénéficiaires non inscrits à Pôle emploi.

En 2021, à la fin du mandat, ils étaient 99 769 bénéficiaires. Au 30 novembre 2022, il reste 93 900 personnes allocataires du RSA.

## Comment s'explique cette diminution ?

Toute personne qui s'inscrit au RSA est reçue dans le mois par un coach. Nous avons embauché 70 coachs pour cela. Après cet entretien, on établit un bilan pour que la personne reçue puisse trouver un job au plus vite, et on a 70 % de retour à l'emploi.

50% des personnes que nous convoquons le premier mois ne viennent pas au rendez-vous. Dans ce cas, nous n'ouvrons pas les droits. C'est simple ! Il y a des obligations mais aussi des devoirs. Le bénéficiaire doit venir compléter son dossier et voir comment avancer.

**Le Département du Nord n'est pas un distributeur de billets!**

40.000 bénéficiaires du RSA ont entre 25 et 35 ans. Tous sont convoqués. Ceux qu'on ne pourra pas mettre à l'emploi, on les protégera, c'est environ 30% des bénéficiaires et il n'y a pas de discussion là-dessus.

Il y en a 40 % qu'il faut emmener vers l'insertion, leur redonner les bases du travail. Et enfin 30 % à qui il faut donner un coup de pouce pour qu'ils trouvent un emploi. On travaille donc sur cela pour que ces 25-35 ans ne soient pas encore au RSA à 65 ans.

## Menez-vous aussi des actions particulières en direction des entreprises ?

Effectivement les Contrats Initiative Emploi (CIE) permettent de financer à 47 % des contrats de neuf à douze mois dans les entreprises. Nous avons signé avec Renault ElectricCity, Toyota, mais aussi avec de petites entreprises comme un électricien qui a besoin de deux personnes...

**Il faut faire matcher les demandeurs d'emploi avec les chefs d'entreprises qui ne trouvent pas de salariés, avec ou sans qualification.**

Il s'agit d'une politique très volontariste qui représente un budget de 10 millions d'euros par an pour le Département. Cela marche bien ! Il y a un retour à l'emploi de 70 % ! Nous investissons pour l'avenir !

Nous travaillons en équipe avec Pôle emploi, par exemple pour la semaine « Réussir Sans Attendre » : sur une seule semaine, nous avons convoqué 16.000 personnes. 8 800 d'entre elles sont venues, 1 500 ont retrouvé un emploi. C'est du bonheur, car il ne s'agit pas simplement de diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA, mais de redonner de la dignité.

L'augmentation du RSA de 4%, devait être compensée, à la suite d'un amendement à l'Assemblée nationale. Mais le montant se trouve bordé à un niveau maximum et cela représente un surcoût de 15 millions pour le département du Nord : c'est une décision de l'Etat que les Départements doivent payer. Je demande l'application du principe « qui décide paye ! ».

**Je vais vous faire une confidence, Madame la Première ministre n'a même pas souhaité rencontrer le président du premier département de France...** Je viens de recevoir un courrier dans lequel, si je veux, je peux appeler un membre de son cabinet... Franchement, j'éprouve une vraie déception devant ce manque de considération qui frôle le mépris. **Le Premier ministre Jean Castex, ancien élu local, comprenait, lui, les départements.**

### **Vous développez une politique du « Aller vers ». De quoi s'agit-il ?**

Le Nord, c'est 156 kilomètres d'un point à l'autre. Avec des arrondissements, des régions naturelles très diverses, et la Métropole européenne de Lille.

Nous voulons aller vers tous les territoires.

Six camions bleus proposent des services aux habitants. Il faut aller vers nos habitants.

Il s'agit d'une offre itinérante supplémentaire, à côté des Maisons France Services. Une action de proximité qui me tient particulièrement à cœur, tout comme le camion bleu sur la prévention de la santé.

### **Votre département souffre-t-il de problèmes de démographie médicale ?**

**Il s'agit d'un vrai sujet de préoccupation. Nous devrions avoir 87 médecins pour 100 000 habitants, nous sommes à 47.**

Une directrice de projet va travailler avec l'Ordre des médecins, les facultés, les CPS, pour que le Département du Nord recrute des médecins, les emploie et les positionne dans des secteurs qui sont vraiment en pénurie. Nous souhaitons tendre vers le modèle de la Saône-et-Loire.

Nous voulons aller chercher les jeunes médecins qui refusent des journées sans fin, des médecins retraités qui ne veulent pas faire 70 consultations par jour mais peuvent en faire 25.

### **Plus globalement vous avez une préoccupation d'attractivité du territoire...**

Nous devons modifier l'image. Oublier les clichés rebattus : un Nord avec la mine, les aciéries, les lainières, les teintureries, et une météo déplaisante !

Nous avons des richesses, des pépites, des super paysages, une superbe ville de Lille, les bocages de l'Avesnois.

**Nous avons repris en interne la compétence tourisme. Le changement d'image doit être porté politiquement, et je veux m'y investir personnellement.**

### **Quelle est votre politique en direction des communes ?**

Nous accordons 60 millions par an pour aider les 648 communes à investir. Pour les communes de moins de 5000 habitants et 6 communes rurales, nous lançons un appel à projets, tous les ans. Pour les communes de plus de 5000 habitants, nous soutenons des projets structurants, avec un appel à projets tous les deux ans, mais avec des subventions tous les ans.

Le Département vient cofinancer de façon importante ces projets, qui vont des aménagements extérieurs qualitatifs à la restauration d'église ou de patrimoine...

### **Il reste 270 millions d'euros pour les autres investissements, notamment pour les collèges ?**

Parmi nos 202 collèges publics, certains nécessitent une très grosse transformation ou reconstruction totale. Nous consacrons 80 millions d'euros à l'enseignement. Nous avons un patrimoine de 4 500 km de routes départementales à entretenir également, des musées, nous participons aux projets majeurs pour le territoire, le Canal Seine Nord Europe, le renouveau du Bassin minier... Nous investissons également dans les établissements dédiés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux enfants de l'aide sociale à l'enfance.

### **La politique de l'enfance ?**

Nous avons créé en juin 2022 300 places supplémentaires chez les assistantes familiales et 150 places en établissement.

4080 places en établissement en 2015 et 4650 aujourd'hui. Ce n'est pas suffisant car avec la crise de la Covid les problèmes infrafamiliaux ont été démultipliés : nous continuons d'investir pour les enfants qui nous sont confiés.

La difficulté consiste à trouver des personnes qui vont s'occuper des enfants, et s'en occuper bien. Nous avons été au-delà de la demande de l'Etat pour la réévaluation des salaires des assistants familiaux.

### **Avez-vous beaucoup de mineurs non accompagnés ?**

Les MNA et les majeurs non accompagnés, les 18-21 ans représentent un coût de 25 millions d'euros. Je cherche à ce qu'ils obtiennent leurs papiers et le préfet est très facilitateur. Je travaille aussi pour qu'ils bénéficient de la sécurité sociale et d'un logement.

### **Vous avez aussi mis en place une convention avec l'Ordre des notaires pour la récupération de l'aide sociale des pensionnaires en EHPAD ?**

Quand je suis arrivé à la Présidence en 2021, nous récupérons 1 million par an. Les dossiers n'arrivaient pas chez les notaires. Aujourd'hui, pour le notaire, c'est tout simple : il saisit le nom de la personne, sa date de naissance et sa date de décès. Dans les trois minutes, il connaît le montant de la dette auprès du département qu'il peut positionner dans la succession. Quand on était à 1 million de recette avant, on devrait finir à 12 ou 13 millions cette année.

### **Gérald DARMANIN vous aide au quotidien ?**

**Nous travaillons ensemble pour l'intérêt des Nordistes,** jusqu'à peu il était conseiller départemental et bien sûr membre de notre majorité pour le Nord. Il nous entend, et cherche à nous aider.

Il en va de même avec la région Hauts de France, avec Xavier Bertrand ainsi qu'avec Damien Castelain et la Métropole européenne de Lille.

Je travaille très bien avec l'Etat, avec Monsieur le Préfet, Georges-François Leclerc, qui est un grand préfet.



# les chiffres d'un département hors-normes



**2,6 millions d'habitants**



**540 000 Nordistes habitant en milieu rural**

**214 EHPAD présents sur le département**



**601 674 seniors de plus de 60 ans en 2020**

**Près de 8 000 collaborateurs**



**Environ 1000 lieux d'accueil**

**2 600 assistantes et assistants familiaux**



**21 000 enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance**



**202 collèges publics**

**94 000 foyers allocataires du RSA**

**274 000 Nordistes aidés par la MDPH du Nord**



**4500 kilomètres de routes départementales (hors MEL)**



# La politique de retour à l'emploi

## 3 questions à Doriane Bécue, 1ère Vice-présidente en charge du Retour à l'emploi et de l'insertion



© Département du Nord

### Privilégiez-vous un type de public ?

Avec le Président Christian Poirer, nous avons décidé de mettre l'accent sur les allocataires du RSA de 25 à 35 ans. Ils sont près de 40000 dans le Nord et pour beaucoup en situation de travailler. C'est pour eux que nous avons recruté l'été dernier 45 coachs supplémentaires dans les Maisons Nord Emploi, en plus des coachs qui accompagnent les nouveaux inscrits. Notre objectif est simple :

montrer que personne n'est inemployable ! Personne ne doit rester au bord de la route. Certains ont juste besoin d'un petit coup de pouce, d'autres d'un accompagnement plus long, pour lever certains freins, mais nous avons une solution pour chacun.

### Comment travaillez-vous avec les entreprises ?

Cela n'allait pas forcément de soi, mais le Département est aujourd'hui un interlocuteur reconnu des chefs d'entreprises. Plus de 1 500 sont déjà partenaires des services entreprises des Maisons Nord Emploi. Avec Christian Poirer, nous avons décidé d'aller encore plus loin pour présenter aux entreprises nos solutions avec les contrats aidés, et conventionner avec celles qui le souhaitent. Cela concerne les grandes entreprises mais aussi les TPE-PME. Chaque emploi est une victoire ! C'est concret, nous avons déjà signé des conventions avec plusieurs entreprises du territoire afin de favoriser le recrutement d'ARSA, notamment Burger King, Toyota, GXO ou encore Renault Electricity.

### Quels sont les résultats ?

Ça fonctionne ! Nous sommes passé de 116 000 à 94 000 allocataires dans le Nord fin 2022. En 2022, près de 47 000 allocataires ont retrouvé une activité, grâce à nos coachs et grâce à Pôle emploi avec qui nous avons noué un partenariat assez unique. Le symbole de ce partenariat c'est la semaine Réussir Sans Attendre qui a lieu chaque année en novembre. La 4ème édition a permis de signer 1500 promesses d'embauche en 5 jours ! Je me félicite de voir que cette initiative essaime même désormais dans d'autres Départements. C'est un travail partenarial et je remercie l'ensemble des acteurs mobilisés pour cette semaine dédiée à l'emploi (la Région Hauts-de-France, les entreprises, les organismes de formation...)



© Département du Nord

Il s'agit de la politique emblématique du conseil départemental du Nord. Avec une ambition : permettre à un maximum de bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi.

Des coachs pour accompagner les allocataires.

Dans les 7 Maisons Nord Emploi et leurs antennes, des équipes sont chargées de l'orientation. Une centaine de coachs accompagnent les Nordistes vers la reprise d'un emploi.

L'accent est mis sur les allocataires de 25 à 35 ans, avec le recrutement récent de 45 coachs supplémentaires.

La politique en faveur du retour à l'emploi s'appuie aussi sur les partenaires d'un appel à projets qui permet avec 400 actions d'accompagner 10 000 Nordistes chaque année vers l'emploi (21M€ par an)

En complément, la dynamique Réussir sans Attendre, portée par un partenariat inédit noué avec Pôle emploi, permet d'organiser des événements conjoints de recrutement en territoire, et notamment la semaine Réussir Sans Attendre (novembre) dont la dernière édition a débouché sur 1500 promesses d'embauches.

En 2022, près de 47 000 Nordistes ont retrouvé le chemin de l'emploi dans le Nord, dont 11 000 grâce à l'action des équipes départementales (le nombre d'ARSA est passé de 116 000 en 2015 à 94 000 fin 2022)

A noter aussi l'expérimentation prochaine d'un contrat à impact social, via Positive Planet, pour accompagner vers la réussite entrepreneuriale un millier d'auto entrepreneurs allocataires du RSA, retirer environ 6000 personnes.

### Des outils dédiés

Des aides à la reprise d'emploi pour les allocataires qui ont des problèmes de mobilité, garde d'enfants ou même achat de petit matériel professionnel. Ces aides concernent aussi la reprise de formation.

Pour les entreprises, nous proposons un soutien financier et humain : des contrats aidés, comme le Contrat initiative emploi (cofinancé avec l'Etat sur le territoire du bassin minier), mais aussi, dans les Maisons Nord Emploi, des espaces pro qui accueillent et accompagnent les entreprises dans leur projet de recrutement.



© Département du Nord



"Renault ElectriCity a signé en décembre dernier avec le Département du Nord une convention de partenariat pour l'emploi des Nordistes allocataires du RSA.

D'ici 2024, 300 allocataires du RSA viendront renforcer les équipes de nos manufactures ElectriCity de Douai, Maubeuge et Ruitz pour produire en France des véhicules de haute technologie.

Nous unissons ainsi nos forces pour accompagner chaque candidat dans la réussite de son parcours professionnel. Un engagement fort qui s'inscrit dans la politique emploi de Renault ElectriCity en faveur de la diversité et de l'inclusion. "

Luciano Biondo, Directeur général Renault ElectriCity

"La volonté partagée de permettre à chacun d'accéder à l'emploi, enjeu fort de notre travail ensemble, se traduit depuis plusieurs années par une coopération Conseil Départemental/ Pôle emploi en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Notre collaboration se fait concrètement par le travail quotidien entre les 83 conseillers Pôle emploi des agences du Nord et les travailleurs sociaux pour les bénéficiaires du RSA du Nord (28% de la population des demandeurs d'emploi est allocataire du RSA) ainsi que le financement de 17 coachs RSA au sein de nos agences par le Conseil Départemental.

En 2022, la mise en place d'actions de recrutement conjointes avec de grandes entreprises du département au cœur des territoires, le travail main dans la main de nos équipes a permis une baisse de 12 000 demandeurs d'emploi allocataires du RSA en moins sur 15 mois.

Pour sa 4ème édition, l'évènement phare annuel, la « Semaine Réussir Sans Attendre » a permis à 6 700 allocataires du RSA de rencontrer des entreprises, des centres de formation pour accélérer leur retour à l'emploi.

2023 s'enrichit des « Journées Réussir Sans Attendre » sur tout le département mais également avec une expérimentation RSA qui va se mettre en place. Cet accompagnement intensifié des allocataires permettra de trouver la solution adaptée à chacun. "

Séverine Delong, directrice territoriale Nord de Pôle emploi (à droite sur la photo)



© Département du Nord

# Camion Nord Santé Prévention



© Département du Nord

## 3 questions à Barbara Coevoet, vice-présidente en charge de la santé et de la prévention.

### S'agit-il d'une opération d'information ou réellement de dépistage ?

Dès le départ, nous l'avons conçue comme une opération de dépistage, mais nous n'avons pas eu l'autorisation tout de suite pour l'installation d'un mammographe, donc nous avons privilégié l'information. Cependant, à la suite de l'agrément donné par Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, nous entrons vraiment dans le dépistage. Cela sera pleinement opérationnel au second trimestre 2023.

### Le dépistage est-il une compétence du Département ?

Oui, et tout particulièrement pour les jeunes enfants pour lesquels le Département du Nord est particulièrement investi. En revanche, sur le dépistage du cancer du sein, nous sommes clairement dans une démarche volontariste. Avec un soutien de l'Etat, puisque ce Camion bénéficie d'une aide au fonctionnement de 50 000€ dans le cadre de la politique de la Ville.

### Combien de lieux sont desservis par le camion ?

Notre logique consiste, comme dans d'autres secteurs, à « aller vers ». Et dans ce cadre, à privilégier les quartiers prioritaires de la ville (QPV), mais aussi le milieu rural. Il n'est pas normal qu'une femme doive faire 30 minutes de route pour un dépistage ! Notre rôle dans la prévention consiste aussi à sensibiliser. Il existe des facteurs de prédisposition génétique et donc, là où il y a un risque il faut inciter à dépister.

Dans le même temps, nous travaillons à une départementalisation de certains centres de santé avec de possibles recrutements de médecins. Nous venons de rencontrer le département de Saône-et-Loire pour regarder ce qu'ils ont réalisé en ce sens et nous allons maintenant étudier plus à fond le sujet.

## Des actions de prévention au plus près des habitants

Malgré les progrès de la médecine, certains indicateurs de santé dans le Nord restent préoccupants, notamment en ce qui concerne les cancers. Le département affiche une surmortalité liée au cancer de 28% supérieure à la moyenne nationale chez les moins de 65 ans.

Et pourtant, 40% des cancers sont évitables, en modifiant certaines habitudes ou son mode de vie.

Face à ce constat, le Conseil départemental a décidé de renforcer son action pour favoriser le dépistage des cancers avec le lancement, en deux temps, du Camion Nord Santé Prévention

La première étape consiste à aller à la rencontre des populations les plus fragiles et éloignées du système de santé, dans une démarche de promotion de la santé. Lors de leurs haltes, les équipes du Camion proposent des ateliers collectifs et si besoin des entretiens individuels. Ces contacts permettent notamment d'accompagner vers le système de soin et les offres locales.

Le Camion permettra dans un second temps la réalisation d'actes sous réserve de l'aménagement spécifique d'un mammographe embarqué (lire ci-contre).



© Département du Nord

## Concernant le cancer du sein

Dans un premier temps, les cancers féminins (cancer du sein et du col de l'utérus) seront particulièrement ciblés. Et pour cause, 377 000 Nordistes de 50 à 74 ans sont concernées par un dépistage tous les deux ans.

Les enjeux de santé publique des actions menées nécessitent une coopération interinstitutionnelle avec des partenaires tels que l'Etat, la DEET, l'ARS, le Département, le CRCDC, la CPAM ou encore les collectivités locales et les associations d'usagers.

Cette action complète l'action volontariste des 10 services de prévention santé qui mènent des actions de prévention tout au long de l'année.

# Lutte contre les violences intrafamiliales

## 3 questions à Anne-Sophie Boisseaux, conseillère déléguée à la Lutte contre les violences intrafamiliales

### Qu'est-ce que le violentomètre ?

Le violentomètre a été créé en Seine-Saint-Denis. C'est un outil de prévention pour aider les travailleurs médico-sociaux, et ceux qui interviennent auprès des victimes, à évaluer à quel stade la personne se trouve au niveau de la violence.

Le Département du Nord est par ailleurs en train de créer un violentomètre inversé à l'échelle des auteurs, pour leur faire comprendre à quelle échelle ils se situent en termes de violence et aider à la prise de conscience.

### En quoi consiste votre partenariat avec la police et la gendarmerie ?

Ce partenariat concerne les intervenants sociaux. Ces intervenants sociaux sont des personnes civiles basées dans les commissariats et les brigades de Gendarmerie du département, afin d'aider les victimes de violences intrafamiliales. Ces derniers sont spécifiquement formés et ont accès aux plaintes déposées par les victimes.

Ils sont là pour faciliter le dialogue entre les forces de l'ordre et la victime, mais aussi pour orienter la victime dans ses démarches, par exemple pour trouver un nouveau logement.

Le Président Poiret a souhaité étendre le nombre d'intervenants sociaux pour avoir une réponse équitable sur l'ensemble du département, avec 3 intervenants sociaux par arrondissement.

Le Département finance actuellement 12 intervenants sociaux, avec la volonté d'en compter 18 en décembre 2023.



© Département du Nord

### Quels sont les résultats de cette politique ?

Les résultats sont très positifs, notamment en ce qui concerne l'accompagnement social avec les services du département.

Avec l'intervenant social, les victimes bénéficient d'une meilleure connaissance de la situation et d'un accompagnement personnalisé.

Il est aussi plus facile de parler à une personne civile, sachant que pour de nombreuses victimes, il demeure difficile de porter plainte contre quelqu'un de sa propre famille.

Le Département du Nord crée une délégation dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales

Cette délégation a vu le jour en 2021 à la demande de Christian Poiret. Elle dispose d'un budget propre de 700 000 euros. Parmi les principales actions :

- Le financement de poste d'intervenants sociaux, spécifiquement formés aux VIF, en commissariat et en gendarmerie (lire ci-contre)
- Le financement de maisons d'auteurs, permettant le relogement du conjoint violent et le maintien dans les lieux des victimes
- L'expérimentation d'un RSA d'urgence dans le Valenciennois, objet d'une proposition de loi déposée au Sénat
- le financement d'associations de soutien aux victimes
- Une convention avec le SDIS pour la formation, le repérage et l'orientation des victimes lors des interventions
- le relais de communication et prévention, avec la diffusion du violentomètre



© Département du Nord

Le Sénat a adopté, à l'unanimité, une proposition de loi déposée par Valérie Létard, Sénatrice et conseillère départementale du Nord et plusieurs de ses collègues, qui vise à soutenir les victimes de violences conjugales. L'Assemblée nationale s'est aussi prononcée favorablement, à l'unanimité, sur cette proposition co-rapportée par Béatrice Descamps Députée et conseillère départementale.

Il s'agit de garantir aux victimes de violences conjugales les conditions financières nécessaires, via une aide financière (prêt ou don), pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.

Impulsée par le Département du Nord qui l'a expérimentée sur le territoire de Valenciennes, cette aide permettra aux victimes de bénéficier d'un accompagnement en urgence et de ne pas rester dans une dépendance financière.



© Département du Nord

# Bien vieillir dans le Nord

## 3 questions à Frédérique Seels, vice-présidente en charge de l'autonomie des séniors

### Qu'est-ce que le dispositif intergénérationnel, Atout'Agés, qui a obtenu le prix Territoria Or en 2022 ?

Atout'Agés s'intègre dans un dispositif destiné à lutter contre l'isolement des séniors. Nous travaillons au plus près, avec les communes pour repérer et proposer des solutions aux personnes isolées. Plus de la moitié des communes du Nord ont signé une convention avec le Département. Atout'Agés crée un lien intergénérationnel en mettant en relation une personne dépendante, durant 50 h, avec les jeunes de 18 à 25 ans. Il l'accompagne dans les domaines les plus divers, comme le jardinage, les courses ou le bricolage et perçoit 500 euros pour cette mission. C'est un moment d'échange. Les autres volets de cette politique concernent des aspects culturels avec l'organisation de spectacles «Culture aux fenêtres», de la lecture avec la médiathèque départementale, des ateliers nutrition, des activités de bien-être, des ateliers numériques pour créer du lien. C'est un partenariat gagnant pour les seniors et pour le milieu culturel, les clubs sportifs, les jeunes.

### Donner la parole aux séniors : gadget ou démarche originale ?

Assurément une démarche originale ! Dans le Nord, nous avons mené la plus grande enquête de ce type en France.. Par le biais d'un cabinet spécialisé, 400 personnes âgées de 58 à 102 ans dans 17 agglomérations ont été rencontrées et écoutées. Elles ont parlé de leur ressenti, de ce qui ne fonctionnait pas, ou encore de sujets plus personnels comme le suicide. C'est un travail indispensable pour adapter les politiques des agglomérations et du Département. L'objectif consiste à s'appuyer sur des groupes représentatifs, relais, pour parler de leur vision.

En 2020, le Nord comptait plus de 600 000 personnes âgées de 60 ans et plus. En 2050, les seniors seront 780 000, selon les projections de l'INSEE, soit 28,4 % de la population.

Outre le soutien aux EHPAD, de nombreuses actions sont engagées par le Conseil Départemental pour soutenir le virage domiciliaire :

**Le soutien aux services d'aide à domicile :** le Département favorise au maximum le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Les 243 structures de SAAD (Service d'Aide et Accompagnement à Domicile) bénéficient chaque jour à 47 000 Nordistes (âgés ou en situation de handicap). En 2023, le Département du Nord a engagé une enveloppe de 10 millions d'euros pour soutenir les SAAD, portant le tarif horaire à 24 euros de l'heure.

Le soutien à l'aménagement des logements : le Département finance également dans le cadre du dispositif j'amén'Age59 les travaux nécessaires à l'adaptation du logement des séniors de plus de 60 ans et plus.

Les dispositifs de lutte contre l'isolement (lire ci-contre)

Le soutien aux aidants : en finançant des solutions de répit à domicile et à l'extérieur du domicile.

Ainsi l'accueil de jour est financé par une aide dédiée dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Huit plateformes de soutien aux aidants maillent également le territoire départemental. Le Département soutient enfin le développement de l'accueil familial et le financement de l'adaptation des logements des accueillants familiaux ;



© Département du Nord

### Parlez-nous de l'habitat inclusif

Le Département du Nord fut un des premiers à lancer cette politique. Il en existe ici plus de 200. C'est une solution intéressante qui nécessite une attention, par exemple pour l'acceptation d'un nouvel occupant. Nous déployons également dans le Nord l'aide à la vie partagée qui permet de financer le projet de vie collective propre à chaque habitat. Aujourd'hui, près de 400 Nordistes ont déjà fait le choix de cet habitat différent.



© Département du Nord

Toutes ces aides sont accessibles de plusieurs manières : par un contact physique dans les relais autonomie, des lieux d'accueil présents dans tous les territoires, par le biais d'une plateforme téléphonique dédiée et grâce à une plateforme numérique de suivi des demandes.

En partenariat avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, **l'appel à projets Phosphor'âge permet par ailleurs de soutenir financièrement des actions territorialisées en faveur de l'autonomie des seniors.** La démarche s'inscrit dans une dynamique participative puisque les Nordistes eux-mêmes sont consultés pour exprimer leurs idées et leurs besoins, pour eux ou pour leurs proches. Chaque année, ce sont plusieurs centaines d'actions qui sont ainsi financées.

Le Nord consacre près de 400 millions d'euros de son budget à l'autonomie des séniors.



# LES AIDES À L'AMÉNAGEMENT



© Département du Nord

## 3 questions à Nicolas Siegler, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du Canal Seine-Nord-Europe.

### Pourquoi cette délégation au Canal Seine-Nord-Europe ?

Il s'agit d'un projet considérable. Ce canal à grand gabarit (107 km de long, 54 mètres de large) reliera Compiègne dans l'Oise à Aubencheul-au-Bac dans le Nord. Maillon central de la liaison fluviale Seine-Escaut, il traversera les Hauts-de-France et permettra aux péniches à grand gabarit de circuler efficacement entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Il s'agit d'une véritable autoroute fluviale, un barreau fluvial, chaînon manquant avec des effets très importants dans le domaine de l'emploi (6000 emplois prévus), de la logistique et de l'environnement. On estime à 1 million le nombre de camions en moins sur les routes grâce à cette nouvelle liaison.

Les travaux ont commencé. 64 communes sont concernées avec 62 franchissements routiers et ferroviaires, 3 ponts canaux, 7 écluses et plus de 1 100 hectares de plantations et d'aménagement environnementaux.

Participent financièrement l'Europe, l'Etat, la Région et 5 Départements pour un montant total de 5 milliards d'euros, et pour lequel le Département du Nord participe à hauteur de 217 millions d'€.

Dans le secteur qui concerne le Nord, les travaux commenceront en fin d'année et doivent durer jusqu'en 2030.

### Les aides aux communes du Département paraissent très larges. N'est-ce pas du saupoudrage ?

Non, car on répond à la demande des communes, qui sont les mieux placées pour connaître leurs besoins. Par ailleurs, ces projets répondent aux thématiques prioritaires identifiées sur chaque territoire et sont en cohérence avec les orientations et politiques soutenues par le Département avec des thématiques prioritaires suivant les territoires. Vous le voyez, il s'agit d'un vrai travail partenarial, de dentelle, avec les communes. Ainsi, près de 450 dossiers sont financés chaque année par le Département.

### Comment sont calculés les aides apportées ?

Par rapport aux éléments rappelés ici, je souhaite préciser que ces aides dépendent de quatre éléments : la strate de la collectivité (plus ou moins de 5 000 habitants), le montant des travaux (plus ou moins 70 000 euros avec dans ce dernier cas la prise en compte du potentiel financier), les projets territoriaux structurants (avec un rayonnement du projet, au-delà d'une commune), enfin un bonus Nord durable (une majoration pour démarches durables et une aide spécifique pour les travaux qui concernent les économies d'énergie).

## Le Département du Nord, premier partenaire des 648 communes du Nord.

En 2023, 50,4 millions sont consacrés par le Département aux aides à l'investissement des communes et intercommunalités.

Ces aides concernent :

- Les projets des villages et bourgs de moins de 5000 habitants et 6 communes rurales (jusqu'à 300 000 euros d'aide), de la construction d'un nouvel équipement municipal à la rénovation d'une église, en passant par l'aménagement d'espaces publics qualitatifs.

- Les projets territoriaux structurants (jusqu'à 1,5 M€ d'aide), qui permettent de financer des projets rayonnant à l'échelle de plusieurs communes, comme une médiathèque ou une salle de sports.

- L'aide à la réalisation de trottoirs/bordures et le renouvellement d'enrobés sur des voiries communales

Ces aides s'adaptent régulièrement au contexte, comme la hausse des prix de l'énergie, mais aussi aux priorités politiques.

Le bonus Nord durable par exemple, lancé l'an dernier, est étendu cette année à l'ensemble des projets s'ils répondent à des critères durables (panneaux solaires, isolation etc.) Ce bonus permet d'augmenter le montant de la subvention de 5 à 15% suivant les cas.



© Département du Nord

Une enveloppe dédiée de 2 M€ permettra cette année aux petites communes de réaliser des travaux énergétiques (remplacement chaudière, pompe à chaleur etc.) pour réduire leur facture énergétique.

En 2022, 432 chantiers ont été accompagnés par le Département du Nord dans plus de la moitié des communes du Nord ! Ces aides ont généré plus de 268 millions d'euros de travaux au profit du tissu économique local, avec un enjeu fort en matière d'emploi.

# Camion bleu, le Nord précurseur sur la mobilité inversée

## 3 questions à Patrick Valois, vice-président en charge de la Ruralité et de l'Environnement

### Avec 6 camions, l'ensemble du département est-il desservi ? Comment choisissez-vous les lieux d'installation ?

Nous privilégions une logique d'arrondissement en favorisant les endroits les plus éloignés des services (milieu rural ou quartiers prioritaires principalement), avec des critères sociaux, démographiques et l'identification des besoins spécifiques.

Le camion bleu reste toute la journée une fois par mois, ce qui représente vingt arrêts par mois. Nous sélectionnons le jour en fonction du contexte local (marché, animation...). En moyenne, le camion reçoit une vingtaine de visites dans la journée.

Nous pouvons aussi aller dans d'autres lieux suivant les besoins : par exemple nous étions aux côtés des sinistrés lors du passage d'une mini-tornade en 2022, pour les aider dans leurs démarches avec les assurances

### Quels sont les services proposés ?

Les services proposés permettent de répondre à la réalité du quotidien des personnes rencontrées. Elles souhaitent de l'information, de l'aide pour remplir des dossiers ou préparer un rendez-vous avec l'administration.

Nous avons sélectionné les agents qui travaillent dans les camions bleus. Ils doivent faire preuve de compréhension, de bienveillance et d'empathie et ils ont été formés, non seulement aux politiques départementales, mais aussi à celles des autres partenaires.

Grâce à ces agents (chauffeur et accueil), nous recueillons un taux de satisfaction de 95 %.



© Département du Nord

### Y-a-t-il une action pour combattre l'illectronisme ?

La moitié des personnes qui fréquentent les camions bleus ont de vraies difficultés à utiliser l'ordinateur et internet. Les conséquences du 0 papier dans les administrations ou entreprises posent de gros problèmes pour une partie de la population. De nombreuses personnes, soit ne sont pas équipées, soit sont perdues devant l'outil. Nous les aidons donc notamment pour remplir les dossiers ou tout simplement pour créer une adresse mail.

### Quand les services publics vont à la rencontre des citoyens

Si certains services publics ont pu désertier les plus petites communes ces dernières années, le Conseil départemental du Nord n'est pas resté spectateur. Le Nord s'est en effet lancé dans une démarche inversée qui permet d'amener les services aux habitants, dans le cadre de la labellisation France Services.

Ainsi 6 Camions bleus France Services desservent désormais, chaque mois, plus de 120 communes et Quartiers Prioritaires de la Ville couvrant ainsi l'ensemble des territoires du Nord.

Le camion bleu va à la rencontre des habitants pour les orienter et les accompagner dans tous types de démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, emploi, carte grise, etc.).

Avec les 3 autres Maisons France Services gérées par le Département, les Camions bleus ont traité plus de 36000 demandes en 2022, essentiellement pour la CARSAT, la CAF et la CPAM.

Des innovations sont également menées pour coller au plus près aux attentes des habitants, par exemple pour permettre aux usagers de recharger leur carte de transport métropolitaine ou pour permettre aux travailleurs transfrontaliers d'être aidés dans leurs démarches avec les organismes belges.



© Département du Nord

### Les services proposés dans les Camions bleus

- Pôle emploi
- Caisse d'Allocations Familiales
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) : je prépare ma retraite...
- Mutualité sociale agricole
- Finances publiques (déclaration d'impôts, faire face à des difficultés financières...)
- État (carte grise, papiers d'identité...)
- Ministère de la Justice (faire face à un litige, je suis victime d'une infraction...)
- Relais autonomie
- Maison Départementale Insertion et Emploi (je suis au RSA et je cherche un emploi ou une formation...)
- La Poste (comment envoyer ou recevoir un colis...)

# « Ces initiatives innovantes pour un Nord plus durable »

## Ce qui change pour un Nord plus durable

Avec sa politique Nord durable, le Département du Nord transforme l'ensemble de ses politiques et de son administration depuis 2019, grâce à 20 engagements et 59 actions concrètes. Voici quelques-unes des nouveautés mises en œuvre par le Conseil départemental.

### Le réseau points-nœuds



C'est dans le Nord que ce réseau, déjà très développé en Belgique, a vu le jour. Deux réseaux dans les Flandres et l'Avesnois permettent déjà de profiter de milliers de routes peu fréquentées, entièrement jalonnées, avec une numérotation inspirée de celle qu'on trouvait dans les mines de charbon. L'essayer, c'est l'adopter !

### Vers la nature au galop



Le Trait du Nord est une race locale du Nord protégée. Le Département la préserve en lui proposant de nouveaux débouchés, comme le débardage du bois dans ses espaces naturels, et plus récemment le balayage de pistes cyclables.

### Circuit-court à tous les étages !



### Rien ne se perd sur la route



Plusieurs expérimentations ont été menées pour retraiter sur place d'anciens enrobés. Chauffés ou concassés, ils sont réutilisés dans la structure de la nouvelle chaussée. Autant de matériaux et d'aller-retour de poids-lourds en moins. Sur les bas-côtés, le fauchage (hors coupe de sécurité) est alterné, une année sur deux, pour permettre à la biodiversité de se développer.

### Des collèges démonstrateurs



Les collèges du Nord sont présentés comme des démonstrateurs de la transition écologique. Parmi les changements en cours, le passage de l'éclairage en LED, le développement de la télégestion ou encore le déploiement de panneaux solaires en autoconsommation. Ils permettent de couvrir une partie des consommations des bâtiments, ce qui n'a rien d'anodin au regard des coûts de l'énergie.

Pourquoi aller chercher à l'autre bout du pays ce que nous avons à nos portes ? L'approvisionnement local devient la norme dans le Nord : dans nos collèges, avec près de 100% des demi-pensions engagées dans la démarche, dans nos espaces naturels où le bois est exploité sur place pour produire du mobilier... Même la communication est concernée, avec des sacs à dos ou des trousse produites par les ESAT du Nord avec les anciens supports qui dormaient dans les placards.



© Département du Nord

Au Cateau-Cambrésis, près de Cambrai, le Département du Nord gère le musée départemental Matisse, fondé par le peintre lui-même en 1952 dans sa ville natale.

© Département du Nord

# Si le Nord m'était conté...

Dans son essai *Je suis ch'ti mais je me soigne* (éd. HélioPoles), Bernard Leconte entraîne le lecteur dans l'histoire, la culture, les paysages, la langue, bref dans ce qui constitue l'identité du Nord. Le tout illustré par le coup de crayon drôlement impertinent de Jean-Michel Delambre. Morceaux choisis.



Delambre

## Lille, ma vieille copine

Beaucoup d'étrangers qui ont découvert Lille ont tenu à me faire savoir que c'est une belle ville. Je les crois bien volontiers. Ce qu'ils apprécient surtout, ces étrangers, c'est le Vieux-Lille. [...] Il y a un style lillois, mélange de briques et de pierres sculptées représentant souvent des angelots ou des chérubins ou des putti qui, quand ils opposent leurs petits derrières dodus, veulent dire qu'ils appartenaient à deux maisons différentes et qui, quand ils se regardent, signifient qu'ils honoraient le même propriétaire. Tout cela est assez baroque, on y sent l'influence espagnole [...].

Louis XIV a passionnément aimé Lille. Il y vint six ou sept fois. En 1709, quand les ennemis conquièrent sa bonne ville de Lille, il en eut un gros chagrin et s'enferma toute une nuit avec son ministre Chamillart afin de fabriquer des plans de reconquête. Et avant ça, pour montrer son amour de Lille, qu'est-ce qu'il y fit construire ! Le Réduit pour l'armée, et où l'armée séjourne toujours, bel édifice à deux pas de l'actuel hôtel de ville (construction des années 1930, qui unit le style néoflamand et le style art déco et dont le beffroi orgueilleux culmine à cent-dix mètres). On lui doit encore tout le quartier de la rue Royale et de la rue Princesse, où le général de Gaulle vécut quand il était petit garçon. On lui doit encore la citadelle, chef-d'œuvre de Vauban, la plus belle de France, disent certains [...]. Pour remercier Louis XIV de tous ses bienfaits, les Lillois lui édifièrent une fastueuse porte de Paris, toute à sa gloire et surmontée de trompettes dorées.

## Histoire de langue

Et hop, nous franchissons la Lys et déboulons vers Bailleul. C'est là que commence linguistiquement le pays flamand [...]. Il y a encore une quarantaine d'années, quand on avait atteint Steenwerck, Le Steent'je, Berthen, Boeschepe, Godewaersvelde ou toute commune qui cerne Bailleul (Belle en flamand, prononcez « Balla » ou quelque chose d'approchant), il n'était pas rare qu'on entendît sur le seuil de leurs portes et avec leurs balais les commères parler flamand, qui étaient pourtant de pures locales et non des Belges importées.

La Flandre anciennement flamingante, qui va de la vallée de la Lys à la côte jusqu'à Dunkerque et Gravelines, ne couvre qu'un petit huitième du Nord-Pas-de-Calais ; dans le reste, on parlait picard. Et je ne dis pas ch'timi – appellation récente, qui date, je crois, de la guerre de 1914, des tranchées, dans lesquelles des poilus de régions diverses étaient étonnés d'entendre « ch' » pour « ce », « ti » pour « toi » et « mi » pour « moi ». [...] À Lille, il faut chercher dans les coins pour trouver un vieux qui daigne encore parler naturellement patois. Je dis naturellement car on trouvera quelques bourgeois qui s'y essaieront pour rigoler après cinq verres de bière, mais ça sera un mauvais patois à la prononciation déficiente. Moi-même, quand j'étais tout petit et que ma grand-mère, lorsqu'elle était en veine de tendresse, me disait en patois : « Oh min p'tit bradé, min crinchon d'ëure », ce qui veut dire : « Oh mon petit mignon, mon grillon des haies », je devais alors avoir un bel accent, mais je l'ai perdu. Quand je vais à Paris, il y a bien un Parigot qui me lance : « Vous, vous êtes du Nord ! », mais c'est parce qu'il sait que je suis du Nord. Il m'est arrivé à Lille d'être attablé à une terrasse de café. Le garçon – on ne dit plus garçon, on dit serveur –, qui était expert dans l'art de faire voltiger le plateau, me dit avec la plus grande jovialité : « Vous, vous êtes parisien. »

## Ça sent la bière

[...] C'est bien beau, une houblonnière. De gros poteaux de bois plantés en biais, penchés en arrière, tirent des fils de cent mètres et plus de long ; sur ces fils, vont s'accrocher les lianes du houblon. Chaque ligne est séparée de sa voisine par un espace qui laisse tout juste passer un gentil tracteur hissant sur une plateforme une récolteur quand s'achève le mois d'août, car ça monte haut, le houblon, avec ses fleurs jaunâtres [...]. Il faut voir ça au mois d'août, avant la récolte. Le Parisien qui n'a jamais vu un tel spectacle en tombe baba. [...]

C'est avec le houblon qu'on fait la bière ; on y met aussi de l'orge et de l'eau. Le Nord a été un pays de bière depuis la plus haute Antiquité. Il y avait partout de grandes et grosses brasseries qui fabriquaient en série [...]. Ces temps-là sont révolus. Les grosses brasseries ont disparu, remplacées par de petites, nombreuses et dont certaines tendent à devenir grosses. [Par exemple], la brasserie des Trois Monts, située à Saint-Sylvestre-Cappel au pied du mont Cassel ; [...] la brasserie Duyck, sise à Jenlain, près de Valenciennes ; à Blaringhem, tout juste encore dans le Nord (il faut franchir le canal d'Aire, à vingt mètres pour se retrouver dans le Pas-de-Calais) la brasserie du Pays flamand. En l'an 2021, cette brasserie a eu sa bière Anosteké proclamée à Londres « Meilleure bière du monde », mais elle avait déjà fait sa réputation bien avant. Évidemment, avec un tel succès, la brasserie de Blaringhem est devenue trop petite, Anosteké (ce qui veut dire en flamand local « Au plaisir de vous revoir ») s'est installée à Merville.

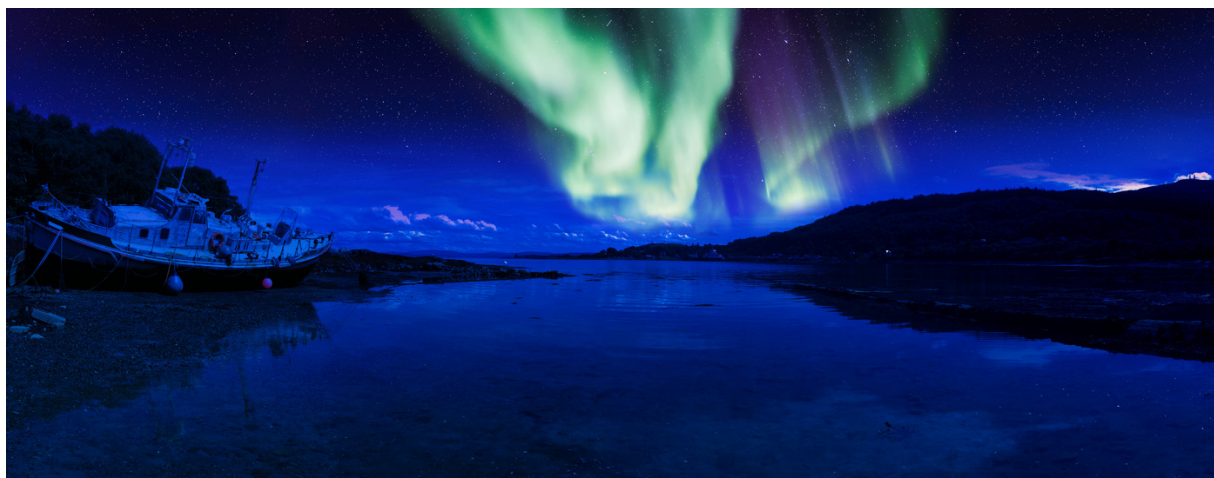
### La vie de château

J'aime beaucoup le village d'Esquelbecq. D'abord, c'est un village littéraire. On y trouve de l'excellent bouquiniste. Une fois par an, se tient, sur la place, en plein air, un salon du livre très sympathique et bien fréquenté et qui dure une partie de la nuit. [...]. Et ce n'est pas tout. À Esquelbecq, il y a un château. [...] Le château d'Esquelbecq est imposant. Il a quelque chose d'un château-fort. C'était une semi-ruine il y a une quinzaine d'années, mais un propriétaire audacieux lui a redonné belle allure. On commence même à pouvoir visiter l'intérieur. Le château a vue sur un beau parc et sur l'Yser, petite rivière paresseuse, encore près de sa source, mais qui est capable d'énergie, de déborder et d'inonder une bonne partie du village. On est en amont. En aval, c'est la Belgique.

### Je suis ch'ti mais je me soigne... ou pas !

« Dans cet essai qui appartient à une collection comptant déjà la Bretagne, l'Alsace et la Normandie, Bernard Leconte propose une défense et illustration d'une région qu'il aime et connaît comme sa poche, le Nord. Un territoire largement méconnu. Voire calomnié », écrit Jacques Aboucaya, écrivain et journaliste, dans le magazine *Service Littéraire*. Et de poursuivre : « Leconte entraîne son lecteur à travers une contrée dont les attraits n'échappent pas plus à son érudition qu'à son sens artistique. Quel que soit le domaine abordé, géographie ou histoire, art ou littérature, sports ou gastronomie, sans oublier la vie quotidienne, rien ne lui échappe ».

Sont programmés en 2023 les titres *Je suis bourguignon mais je me soigne* (Jacques Boucaud), *Je suis angevin...* (Michel Pateau), *Je suis picard...* (Philippe Lacoche) et *Je suis Catalan...* (Juan Milhau). Un véritable tour de France des identités régionales entamé par les éditions Héliopoles. [www.heliopoles.fr](http://www.heliopoles.fr)



# Les Nordistes parlent du Nord !

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. Dans le Nord, plus de 356.000 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Les Nordistes sont fiers de leur Département, près de **7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'installer dans le département du Nord.**

## Les 3 atouts du Nord selon ses habitants :

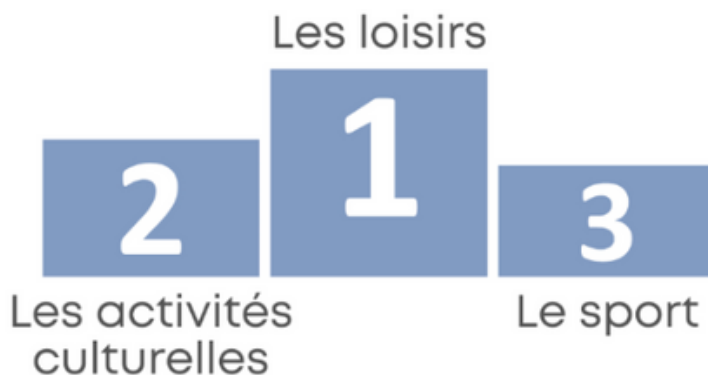
Les **loisirs** sont nombreux et variés, comme le souligne cette habitante de Bondues : « *Il est possible pour les ados de "sortir" rejoindre des amis le soir sans inquiétude, beaucoup d'activités à disposition (école musique, sport, bibliothèque, magasins) tout ce qu'il faut à proximité pour rester ici tant que nos enfants sont à la maison.* »

L'**offre culturelle** est abondante, un habitant de Roubaix apprécie « *Ses musées, son histoire, son patrimoine et ses événements (marché des modes, salon vintage, braderie de l'art...)* »

Le **sport** : Cette habitante de Valenciennes mentionne « *Les nombreuses activités sportives possibles et des équipements sportifs de haut-niveau.* »

**Le coup de cœur Mon Avis Citoyen** : Depuis plus de 20 ans, le Département profite des vacances scolaires pour proposer aux enfants inscrits dans les centres de loisirs, notamment dans les communes rurales, des initiations sportives encadrées par des éducateurs diplômés, en moyenne, 12. 000 jeunes y participent chaque année.

## TOP 3 DES ATOUTS DU NORD D'APRÈS SES HABITANTS



Monavis-citoyen

## LE NORD, CE SONT SES HABITANTS QUI EN PARLENT LE MIEUX

<< Département aux mille visages, dans lequel on peut trouver tout ce dont on a besoin, ville, campagne, bord de mer, cours d'eau. >>

Habitant de Roubaix

[www.monaviscitoyen.fr](http://www.monaviscitoyen.fr)

## Zéro Artificialisation Nette : Assouplir et différencier la mise en œuvre sans remettre en cause les objectifs.



**Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Les nombreuses difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont amené le Sénat à conduire, depuis la promulgation de la loi Climat-Résilience, de nombreux travaux sur la mise en application du « ZAN ». En particulier la consultation des élus locaux lancée via la plateforme en ligne du Sénat a recueilli plus de 1200 témoignages d'élus issus de tous les territoires français.

En réponse à la mobilisation du Sénat et de l'ensemble des acteurs concernés, le Gouvernement a récemment admis que le cadre juridique du « ZAN » nécessitait des évolutions. Il a multiplié les annonces en ce sens depuis plusieurs mois, sans toutefois qu'aucune modification législative ni réglementaire concrète ne soit engagée. Ce positionnement ambigu n'envoie pas le bon signal aux territoires, qui se voient tenus à des obligations dont les contours mêmes restent à ce jour mouvants. Toutefois le Ministre Béchu a rappelé fin décembre encore qu'il était ouvert aux propositions du Sénat.

Le texte proposé vise à apporter souplesse, pragmatisme et efficacité à l'application du « ZAN » dans les territoires. Les propositions formulées par la mission ne remettent en cause ni les grands objectifs du ZAN (c'est-à-dire l'objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation en 2031 et l'atteinte de « zéro artificialisation nette » en 2050), ni son application à l'ensemble du territoire et des politiques publiques. Le « ZAN » répond en effet à une urgence climatique et environnementale incontestable, qui doit engager l'ensemble de la Nation dans une démarche commune de sobriété foncière.

En septembre 2022, quatre commissions permanentes du Sénat ont constitué une mission conjointe de contrôle, chargée de réaliser une synthèse de l'ensemble de ces travaux et de formuler des pistes d'évolutions concrètes du cadre juridique de la mise en œuvre du « ZAN ». Rassemblant des sénateurs représentant l'ensemble des groupes politiques du Sénat et des quatre commissions permanentes, la mission conjointe de contrôle a conduit entre octobre et décembre 2022 près de quarante auditions et consultations. Je veux en particulier souligner le travail de mon collègue Jean-Baptiste Blanc, Sénateur du Vaucluse et Rapporteur de ce texte, pour sa grande implication et sa parfaite maîtrise du sujet.

La mission conjointe de contrôle a donc souhaité exercer son initiative législative sur ce sujet de premier ordre. En conclusion de ses travaux, elle présente une proposition de loi d'initiative sénatoriale, partagée par de nombreux groupes politiques et avançant 25 mesures visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « ZAN » de la loi Climat-résilience.

Je veux en rappeler ici la synthèse tant cette question est majeure pour l'avenir de nos territoires et en particulier des territoires ruraux. Il s'agit là d'un des principaux sujets d'inquiétude des Maires et des élus locaux dans leur ensemble.

Tout d'abord, il s'agit de placer les grands projets d'envergure nationale et européenne dans un « compte foncier national » spécifique, qui ne serait pas imputé aux enveloppes de la Région et des collectivités. Selon les critères qu'il est proposé de



fixer dans la loi, la qualification des projets sera décidée par la Région, après avis de la conférence régionale du ZAN.

La Mission invite ensuite à faciliter la mutualisation régionale des projets, tout en maintenant les objectifs régionaux de réduction de l'artificialisation. Il est ainsi proposé de donner aux communes, aux EPCI, aux départements et à leurs groupements un « droit de proposition » envers la Région, pour proposer des projets à la mutualisation. Ces projets seront en outre soumis à l'avis de la conférence régionale du ZAN, afin d'assurer la cohérence de ces choix.

Il est aussi proposé d'instaurer un « plancher » de droits, au titre duquel aucune commune ne pourra disposer d'une enveloppe inférieure à 1 hectare à l'issue de la territorialisation. Cette mesure offrirait donc un « filet de sécurité » aux communes rurales et aux petites communes, qui auraient consommé moins de 2 hectares au cours de la dernière décennie. Elle n'abondera pas les droits des communes plus consommatrices. Ce plafond sera fixé par le SCoT, ou, pour les territoires hors-SCoT, par la Région ; et il s'appliquera également aux objectifs fixés par les PLUi.

Le texte instaure, au sein des SCoT et des PLUi, une « part réservée » aux projets d'intérêt territorial. Cette part, qui ne sera pas distribuée lors de la territorialisation initiale, servira à « abonder » de façon mutualisée les enveloppes d'artificialisation des communes porteuses de ces projets, lorsque leurs enveloppes propres n'y suffisent pas. Pour les communes situées en dehors

des SCoT ou des PLUi, la part réservée sera mise en œuvre au niveau régional.

De même, il instaure un « sursis à statuer ZAN », afin de suspendre la délivrance de permis pour des projets qui contrediraient directement les objectifs ZAN d'une commune ou d'un EPCI, avant que son document ne soit révisé ; ainsi qu'un « droit de préemption ZAN » lui permettant, dans certains périmètres, de réserver le foncier présentant un potentiel fort pour l'atteinte de ses objectifs.

Enfin, parmi les mesures majeures, la proposition tend à permettre de comptabiliser les parcs et jardins comme surfaces non artificialisées et de permettre aux communes et EPCI de délimiter des périmètres de densification dans lesquels la construction sur ces espaces ne sera pas considérée comme de l'artificialisation. Cela donnera aux collectivités la possibilité de piloter une densification intelligente et maîtrisée, tout en protégeant les espaces verts et le cadre de vie.

Des mesures propres au secteur agricole doivent encore venir compléter ce dispositif qui répond déjà grandement aux attentes du terrain. Nous allons très rapidement adopter ce texte au Sénat dans un dialogue permanent avec le Gouvernement pour s'assurer que nos orientations soient partagées, avant de transmettre ce texte à l'Assemblée Nationale pour disposer au plus tôt de ce texte d'assouplissement tant attendu.



# Actualités Politiques

## Sondage Odoxa pour Le Journal des Départements et Le Journal des Territoires

« L'équation à retenir pour cette nouvelle année 2023, est qu'il va falloir faire plus avec moins, c'est tout le défi qui attend nos maires pour les années à venir. Ils devront notamment faire face à l'augmentation fracassante des coûts de l'énergie, aux difficultés d'approvisionnement des collectivités, et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. »

Jean-Philippe Delbonnel, Président du Groupe Delbo Presse sollicité en tant qu'expert par l'institut Odoxa pour cette enquête,

Les préoccupations des maires. Entre défi énergétique et enjeux économiques, 6 maires sur 10 sont pessimistes pour l'année à venir

### Principaux enseignements

- 6 maires sur 10 sont pessimistes pour l'année à venir et le pessimisme atteint même 66% chez les élus des villes moyennes et grandes.
- Enjeux majeurs des villes françaises pour 2023 : réussir le basculement vers la sobriété énergétique pour maintenir les finances locales dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie.
- La protection de l'environnement (39%) et l'activité économique (31%) sont les priorités des villes françaises pour 2023, devant la sécurité (23%), le logement (22%), l'éducation (21%) et la gestion des déchets (20%).
- 53% des communes françaises rencontrent des difficultés pour recruter du personnel et ceci touche même les ¾ des petites villes (74%) et des villes moyennes et grandes (73%).
- 63% des maires estiment qu'Emmanuel Macron et le Gouvernement devraient confier plus de missions aux collectivités locales mais 67% déplorent un manque de confiance et 79% que les collectivités ne soient pas assez associées à l'action gouvernementale.



## Vœux de Départements de France

Verbatim du discours de François Sauvadet

### Crise de la représentation

« Sentiment diffus que les élus sont dans l'incapacité de changer la vie... sentiment d'impuissance et de défiance [qui] doit tous nous interpeller, parce qu'il fait vaciller le socle de notre République, en ouvrant la voie à tous les extrémismes. »

« Et notre volonté, à nous, Départements de France, c'est de remédier à cette désespérance. »

### Rapports entre départements et Etat

« Il ne s'agit pas pour nous de nous substituer au rôle de l'État. Mais d'avoir les moyens d'agir au plus près, parce que c'est ce qu'attendent nos compatriotes.

Beaucoup d'entre eux vivent très mal la dégradation de nos services essentiels.

Nous sommes dans un pays où il y a toujours eu cette tentation pour l'État, de penser qu'il ferait mieux que nous, les acteurs locaux, et d'imposer des politiques qui se révèlent finalement déconnectées des réalités de vies.

Il faut que l'État accepte le lâcher-prise, qu'il fixe le cap, c'est son rôle.

Nous avons besoin d'un État stratège, un État qui assume ses missions régaliennes, un État qui contrôle bien sûr. Mais nous n'avons pas vocation à être des sous-traitants !

Nous avons besoin que l'État nous fasse confiance, qu'il nous donne les moyens d'agir mieux et d'agir vite.

Je souhaiterais que l'État cesse de nous imposer des missions qu'il nous demande de financer, sans qu'on soit associés aux processus de décisions.

Il faut, dans les faits, avoir une règle locale simplifiée, plutôt qu'une norme nationale complexe, et donc inapplicable...»

### Co-construction

«La co-construction, ce n'est pas l'abandon de nos convictions ! La co-construction, c'est une exigence.

On peut toujours commenter le match. Moi je préfère qu'on le joue, ensemble.

L'ouverture d'un « Agenda territorial » avec le Gouvernement est une opportunité, mais doit conduire à un vrai partenariat, à des engagements tenus et respectés.»

### Finances

«Les Départements ne se portent pas bien, et les efforts que nous faisons depuis la crise sanitaire sont considérables.

Nos dépenses explosent : l'augmentation du RSA, le Ségur, le point d'indice, l'aide à domicile, les coûts des matériaux, de l'alimentation, des matières premières et de l'énergie.

La réalité c'est que nous n'avons plus de marge, plus de leviers fiscaux, et nous sommes exposés à la chute inévitable des droits de mutation.

Et j'ai entendu dire que certains remettraient en cause notre légitimité à les percevoir...

Je le dis tout net : le sujet des DMTO sera un point de rupture pour nous !

Il n'y a pas de liberté locale sans autonomie fiscale.»

## Mise en garde de Territoires Unis sur le fonctionnement du Conseil national d'évaluation des normes

Territoires Unis qui regroupent l'AMF, DF et RF ont écrit à la Première ministre pour regretter la procédure d'urgence, voire d'extrême urgence appliquée au Conseil national d'évaluation des normes. « Près de 20 % des textes examinés [en 2021] l'ont été selon une procédure d'urgence ou d'extrême urgence » écrivent les présidents d'associations d'élus qui demandent « d'encadrer et de limiter le recours à ces procédures » et demandent de « remédier à ces dysfonctionnements ». Ils considèrent que ces pratiques nuisent à la bonne qualité du travail.

## Simplification des normes

La délégation du Sénat aux collectivités territoriales organise le 16 mars 2023 des états généraux de la simplification. Chacun est en effet conscient que les normes applicables aux collectivités sont trop nombreuses et trop complexes : le code général des collectivités territoriales a ainsi triplé de volume entre 2002 et 2022 ! Non seulement cette inflation normative rend plus difficile la conduite des projets locaux mais elle en augmente significativement le coût.

Le Sénat a lancé une consultation auprès des élus pour recueillir leurs avis sur les pistes à privilégier pour simplifier les normes et rendre ainsi plus efficace l'action publique locale.

Rémy Pointereau, sénateur (LR) du Cher, premier vice-président de la délégation sénatoriale aux Collectivités territoriales, a déposé une proposition de résolution visant à lutter contre l'inflation des normes applicables aux collectivités territoriales et demandant un renforcement du Conseil national d'évaluation des normes et son rattachement aux services du Premier ministre

## 19. Corrèze

### Assemblée citoyenne

L'assemblée citoyenne, officiellement installée le 14 avril 2022, est un organe consultatif placé aux côtés des Conseillers départementaux.

Elle s'est réunie en janvier pour établir le bilan de sa première année d'activité et réfléchir aux thèmes proposés pour 2023.

Ainsi le plan « Corrèze Bouclier Énergétique », a été présenté. Il reprend des propositions de l'Assemblée Citoyenne.

L'avis et les propositions de l'Assemblée Citoyenne seront, cette année encore, sollicités sur l'accompagnement des personnes âgées et handicapées avant le schéma de l'autonomie ou le développement des aires de covoiturage en Corrèze.

Des ateliers et des temps d'échanges avec des experts seront, par ailleurs, consacrés aux thématiques de l'eau et de l'agriculture, sur lesquelles l'Assemblée citoyenne souhaite

## 26. Drôme

### Ouverture des candidatures pour le budget participatif

Les projets sélectionnés à l'issue d'un vote pourront bénéficier d'un soutien de 2000 à 35 000 € du Département. (Budget total 700 000€)

Pour cette première année, la collectivité invite les Drômois à proposer, puis à sélectionner, des projets innovants pour améliorer le cadre de vie des jeunes.

Pour être éligible, les projets proposés doivent répondre à un enjeu d'intérêt général et s'inscrire dans un des champs des compétences du Département (solidarités, tourisme, agriculture, personnes handicapées, personnes âgées, culture, éducation, jeunesse, environnement, numérique, petite enfance, santé, sport). Les projets devront également être réalisés dans un délai de 24 mois à compter de la date de la signature d'une convention avec le Département qui aura lieu après le vote.



# Actualités Environnement

## Flambée des coûts de production des artisans et commerçants. Communiqué de DF

DF demande à l'État le retour au tarif réglementé de l'électricité et la possibilité, pour les Départements, de soutenir l'économie de proximité

Les boulangers, bouchers, charcutiers, restaurateurs, comme tous les artisans et commerçants de proximité, font face à une flambée inédite de leurs coûts de production. Les premières victimes de la crise énergétique sont encore une fois les PME et les TPE, ces artisans du monde rural qui vivent une double peine avec les charges liées au transport. « Au nom de Départements de France, j'appelle le Gouvernement à bien mesurer l'enjeu et à apporter des réponses urgentes en faisant jouer la solidarité nationale. Nous, Départements de France, devons avoir la possibilité de soutenir l'économie de proximité, maillon essentiel de la vie des Français et de l'attractivité des territoires. Il ne s'agit pas de nous substituer à l'État, qui doit assumer ses responsabilités dans cette crise de l'énergie, mais de nous permettre d'apporter des solutions pour agir massivement en faveur du commerce rural. Les Français attendent de nous des réponses adaptées à leurs besoins, des solutions concrètes, une vision responsable et ambitieuse pour l'avenir », a déclaré François Sauvadet.

## Fonds vert

Les crédits seront répartis « en fonction des critères démographiques et des besoins propres à chaque territoire ». Fongibilité des enveloppes pour les Préfets de départements (pour la plupart des sujets) et possibilité de procéder à des « réajustements en cours d'année »  
500 millions d'euros seront destinés aux départements et EPCI dont la CVAE est supprimée.

## 33. Gironde

### Pépinière pour aider à végétaliser

Développement d'une pépinière départementale à Hostens, futur outil au service des communes pour les aider à végétaliser les centres bourgs, les écoles et collèges. Ce sera aussi un lieu de préservation d'essences et d'espèces endémiques !

## 34. Hérault

### Pratiques écoresponsables

Le Département coordonne la démarche transversale CDESI-PDESI (Commission Départementale et Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) qui s'inscrit au sein d'une politique sportive responsable pour les espaces naturels. La Commission Environnement, composée d'experts, est mise en place depuis 2019 pour accompagner l'évolution de cette démarche.

Le Conseil Départemental propose une sensibilisation pour les pratiquants et les acteurs privés, un accompagnement des gestion-

naires sur leur responsabilisation et un guide écoresponsable pour les territoires et les organisateurs de manifestation sportive. Il s'engage par ailleurs dans une réflexion sur l'éco-conditionnalité autour des événements sportifs.

Pour l'évaluation et l'amélioration de sa politique, le Département travaille à un observatoire des sports et loisirs afin de centraliser et optimiser les données de chaque acteur du développement sportif, fiabiliser les informations et évaluer les dispositifs.

## 53. Mayenne

### Budget vert et politique environnementale



Ce budget s'élève à 1 million pour accompagner des projets de transition énergétique (construction et rénovation de bâtiments prenant en compte les performances énergétiques, innovation technologique dans le photovoltaïque, flotte de vélos électriques...). La Mayenne a été l'une des premières collectivités à mettre en place un plan de sobriété énergétique en octobre 2022 avec 53 mesures simples et opérationnelles pour encourager la baisse des consommations. Depuis mai 2022, le Département a remis plus de 2000 chèques d'aides aux Mayennais (d'un montant maximum de 300 euros) pour l'achat d'un véhicule électrique ! Engagé dans l'économie circulaire, le Département met en place une expérimentation de recycleries de matériaux de construction dans 3 déchèteries du département. Dès janvier 2023, les Mayennais pourront y déposer des produits et matériaux du bâtiment en bon état qui seront ensuite destinés à être réemployés et/ou recyclés, en partenariat avec Emmaüs et Maine Ateliers.

Premier département de France à s'être doté d'un budget vert en 2020, la Mayenne ambitionne d'être le premier département bas carbone de France avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040.

## 55. Meuse

### Formation des élus à la transition écologique

La transition écologique représente une ligne de force du projet de mandat. Plusieurs grands témoins se sont succédé en Meuse, sur invitation du Département (Jean JOUZEL, Emma AZIZA, Yannick MONGET). Depuis quelques mois, le Département est passé à la vitesse supérieure en formant tous les conseillers départementaux et les directeurs à la Fresque du Climat. Après cette prise de conscience collective des constats du GIEC, atterrissage avec le Shift Project en janvier : Les élus ont travaillé avec Laurent Delcayrou et Corentin RIET auteurs du rapport du Shift Project

pour les élus et décideurs locaux « Climat, crises : transformer nos territoires ». Ensemble, ils ont pris la trajectoire pour décarboner les politiques départementales. Le Département pourra s'appuyer sur deux outils d'analyse, le bilan des gaz à effet de serre qui en est à sa deuxième édition et pour la première fois son budget vert. Côté actions, le Département est particulièrement investi dans la construction durable, l'alimentation durable et de proximité, la mobilité électrique des agents et des habitants et de nombreuses autres actions qui n'ont de cesse de s'étendre.

## 58. Nièvre

### 800 arbres seront plantés sur la zone maraîchère de Challuy

Fin 2021, le Conseil départemental a acquis près de 16 hectares de parcelles agricoles à Challuy, dans le but notamment de développer une activité maraîchère, en partenariat avec l'ASEM (Les Acteurs solidaires en marche).

Quatre hectares sont ainsi peu à peu aménagés et mis en culture depuis 2022 par le chantier d'insertion de l'association neversoise. Sur les quatre hectares voisins, le Département a souhaité planter 800 arbres – des haies et des fruitiers – dans le cadre d'un projet mené avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Nièvre.

Pommiers, pruniers, cerisiers, poiriers, érables, tilleuls et chênes ont été plantés mi janvier.

Cette plantation s'inscrit dans la Stratégie d'adaptation au changement climatique initiée par le Département en 2019, et qui se traduit en particulier par l'Opération 1 000 Arbres, dont la 4e édition est en cours, par des plantations dans les collèges, et par la mise en place d'une veille foncière, avec la Safer, qui doit permettre au Département d'élargir les accotements routiers, préalable à la plantation de linéaire d'arbres le long des routes départementales ou communales, sans entraver la sécurité des usagers de la route.

## 59. Nord

### Expérimentation : utilisation de chevaux de trait pour l'entretien des pistes cyclables

Dans la Pévèle, ce sont les chevaux de race "Trait du Nord" qui passent le balai sur nos pistes cyclables ! Cette expérimentation effectuée dans le cadre de la politique Nord Durable du Département du Nord permet 3 choses essentielles :

Valoriser et soutenir une race locale menacée. Le Trait du Nord est le tractionnaire par excellence, attelé ou à pied, il est doté d'un sang-froid légendaire. Il s'adapte au milieu dans lequel il évolue : rural, urbain ou naturel.

Une démarche écologique. Le Trait du Nord permet de limiter la pollution liée à l'utilisation d'une balayeuse à moteur thermique. Le balayage des pistes cyclables. L'entretien des pistes et bandes cyclables est aussi important que la création de nouveaux aménagements cyclables. Une piste non entretenue ne sera pas empruntée par les cyclistes car trop dangereuse.

## 63. Puy-de-Dôme

### Économies d'énergie

Renov'actions63 permet un accompagnement et des conseils personnalisés. Ce service public gratuit est intégré dans le dispositif national France Renov'. Il est porté par le Conseil départemental et l'ensemble des intercommunalités du Puy-de-Dôme. 17 conseillers Renov'actions63 sont présents sur tous les territoires du Puy-de-Dôme.

## 72. Sarthe

### Aides à l'achat de récupérateur d'eau

Avec des épisodes de sécheresse plus longs et plus fréquents, l'arrosage des plantes et l'infiltration de l'eau dans les nappes deviennent de vrais problèmes. Il est donc impératif de capter les eaux de ruissellement excédentaires. Le Conseil départemental a choisi de favoriser l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. L'aide représente 30% de la facture (soit de 100€ à 500€).

## 86. Vienne

### Plantation d'arbres, sur la RD 169, le long de la rocade de Jaunay-Marigny

Cette plantation d'arbres de haute tige sur des terrains appartenant au Département de la Vienne, s'inscrit dans le cadre du Plan Arbres adopté par l'Assemblée Départementale le 20 décembre 2019.

100 jeunes arbres de haute tige formeront, à terme, un alignement d'arbres. Cet alignement est constitué de frênes communs, d'érables champêtres, d'érables planes qui, à l'âge adulte, font entre 10 m et 30 m de haut. Ils ont une longévité de 150 à 200 ans.

Ces plantations s'inscrivent dans le cadre du Plan Arbres qui constitue une des actions du Plan SEVE – Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement. Il s'agit alors de contribuer à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la ressource en eau et à la préservation de la biodiversité.

## 94. Val-de-Marne

### Bâtiment Eiffel

Les dernières dalles photovoltaïques du bâtiment Eiffel ont été récemment posées. D'un coût de 82,5 millions d'euros entièrement financés par le Département, l'édifice, qui s'inscrit dans le programme Cap Echat, accueillera dans quelques mois à Créteil plus de 1 000 agents de l'institution

Anticipez la crise  
énergétique de l'hiver



# - d'énergie + de confort

Sans travaux lourds,  
le système de pilotage intelligent Smart Pooling®  
économise jusqu'à 30% des consommations  
de votre piscine collective  
tout en améliorant le niveau de confort.

### ÉTUDE DE CAS

Comment la piscine  
Spillaert à Montpellier  
a réduit sa  
consommation  
d'énergie



Scannez le code



Contactez-nous dès maintenant  
[contact@sunnyshark.com](mailto:contact@sunnyshark.com)  
07 55 63 76 28



[sunnyshark.com](https://sunnyshark.com)



# La solidarité dans les Départements



## 3 MILLIONS D'ENFANTS PAUVRES EN FRANCE



**Claude ROMEO**, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

" On compte 11 millions de personnes pauvres, dont 2 millions en grande pauvreté. Parmi elles, 3 millions d'enfants pauvres soit 1 enfant sur 5, nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population "

L'expression « enfants pauvres » renvoi traditionnellement aux univers de Victor Hugo, Emile Zola au 19<sup>ème</sup> siècle où bien aux espaces réels de l'Afrique, Calcutta, des favélas pour notre époque.

En France, la question de la pauvreté des enfants c'est progressivement imposée sur l'agenda politique au point de devenir réalité d'actions. En 2005, le rapport Hirsch créant le RSA contenait 15 résolutions pour la combattre.

Fin 2017, c'est la nomination d'un délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, avec l'engagement particulier de lutter contre la présence d'enfants à la rue et de diviser par 2 d'ici 2023 le taux de privation matérielle des enfants pauvres. En 2020, un décret créait les fonctions de commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès des Préfets de Région.

### OÙ EN SOMMES-NOUS EN 2023 ?

On compte 11 millions de personnes pauvres, dont 2 millions en grande pauvreté. Parmi elles, 3 millions d'enfants pauvres soit 1 enfant sur 5, nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (autour de 17%). Une étude de l'Insee montre que les moins de 3 ans et les 15-18 ans sont les plus touchés. Ce chiffre stagne depuis 10 ans.

Selon l'Observatoire des inégalités, « cette pauvreté des enfants est plus importante dans les familles monoparentales qui représentent un quart des très pauvres, contre 10% pour la population française ». 7 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire des associations caritatives. Durant le Covid, 1 étudiant sur 2 estimait ne pas avoir mangé à sa faim de façon répétée.

Pour poursuivre sur la pauvreté, 81 000 personnes pauvres sont sans logement, accueillies en établissement (Hors urgence), dans les centres d'hébergement d'accueils pour les demandeurs d'asile où dans des hôtels sociaux, dont 1/3 sont des mineurs.

42 000 enfants vivaient dans des hébergements d'urgence où des abris de fortune, 2000 dormaient dans la rue et 368 ont moins de 3 ans, selon une étude de l'UNICEF

Les enfants sans domicile fixe, parmi les plus pauvres, n'apparaissent pas dans les statistiques établies à partir des ménages parce ce que précisément ils n'ont pas de logement., Enfin, les enfants accompagnant des adultes qui mendient, aucune statistique crédible ne saurait aujourd'hui les décrire. Exposés à la rue, ils sont certainement les plus en difficulté.

L'UNICEF alerte sur l'extrême pauvreté des mineurs non accompagnés (MNA) qui, dans l'attente de la validation de leur demande de protection ou de l'audience devant le juge lorsque leur minorité a été contestée, ne bénéficient pratiquement d'aucune protection, vivant souvent dehors ou dans des habitats précaires.

Surpeuplés, insalubres ces lieux sont des sources d'angoisse, comme pour Julien 15 ans qui vit avec sa famille dans 9 m2, et dit « je mange sur mon lit ».

Cette situation entraîne une surreprésentation des familles pauvres dans les mineurs accueillis par les services de l'Aide Sociale à l'enfance.

### QUELLES CONSÉQUENCES ?

La pauvreté prive les enfants du droit fondamental à la vie, mais aussi d'éducation, de soins, d'alimentation, de logement, de protection, les expose à la violence, la vulnérabilité, l'exploitation, la maltraitance, aux discriminations et à toutes les inégalités.

La pauvreté est une véritable privation de l'enfance et conduit à une remise en cause de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) à laquelle adhère la France avec la quasi-totalité des pays du Monde.

Les enfants pauvres ont une probabilité 3 à 4 fois plus grande d'être en échec scolaire parmi les 100 000 jeunes quittant la scolarité sans aucun diplôme, ni qualification.





Dans une société où le diplôme constitue un sésame pour l'emploi, lutter contre la pauvreté infantile impose de lutter contre le phénomène de reproduction de génération en génération. Ce combat contre la pauvreté s'avérera inefficace si les enfants pauvres deviennent eux-mêmes des parents pauvres.

Sur le plan de la santé ils souffrent de malnutrition, la «malbouffe», de dépression conduisant à un état de stress post-traumatique, 20% de troubles de santé mentale.

Quel choc d'entendre certains responsables politiques parler d'assistanat ! Cela amène Stéphane Troussel Président du Conseil départemental de Seine Saint Denis dans son livre - Seine St Denis, la République au défi - à écrire « nous devons être intransigeant vis à vis des discours sur l'assistanat et refuser toute stigmatisation à travers des petites expressions comme « le pognon de dingue » employé malencontreusement par le Président de la République ».

La réalité est, comme le rappelle Louis MAURIN, Directeur de l'Observatoire des inégalités, qu'« il existe un grand décalage entre la réalité sociale et les politiques mises en place. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de préoccupations, mais ce n'est pas à la hauteur des besoins ».

Il faut une évolution des politiques publiques en faveur de la lutte contre la pauvreté, pour permettre que chaque enfant ait les mêmes chances où qu'il naisse, comme le déclare la première Ministre au premier Conseil interministériel de l'enfance le 21 Novembre 2022.

#### PAUVRETÉ DES ENFANTS: DES MESURES EFFICACES...

Aborder les besoins des enfants pauvres est à la fois complexe, pluridimensionnel : sociétal, psychologique, éducatif, politique, économique, médical et éthique et concerne plusieurs acteurs : État, Collectivités territoriales, Caisses d'allocations familiales, associations, le secteur de la Santé. C'est pourquoi plutôt que détailler les mesures, j'évoque plutôt l'esprit qui doit nous guider.

L'Assemblée Nationale vient de se doter d'une délégation parlementaire des Droits de l'enfant. Elle doit être en lien avec les institutions et les acteurs de l'enfance, et s'imposer comme un passage obligatoire et préalable de toute proposition de loi afin de mesurer ses effets potentiels sur l'enfance et l'adolescence. Cela doit être encore plus une préoccupation s'agissant des politiques publiques concernant les enfants en situation de pauvreté qui sont souvent nés avec des sentiments d'insécurité, d'impuissance, d'inutilité sociale, d'humiliation, de culpabilisation, de fatalisme.

Il s'agit d'agir d'une manière inégalée sur leur développement dès le plus jeune âge ; en favorisant l'accès aux lieux d'accueils collectifs de la petite enfance ; en allant vers les parents pour faire comprendre l'intérêt pour leurs enfants d'un apprentissage en collectivité en lien avec la recherche des 1000 premiers jours de la vie ; en agissant sur la santé, l'éducation avec une école de la République qui favorise l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle, les Droits de l'enfant.

#### COMMENT Y PARVENIR ?

Prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que les parents des enfants pauvres sortent de la précarité dans laquelle ils vivent, afin d'éviter la reproduction des inégalités et leurs conséquences.

Permettre à ses parents de retrouver la confiance nécessaire pour oser demander de l'aide. Il n'est pas normal, selon le rapport de la DREES, que 600 000 personnes éligibles au RSA ne la réclament pas, alors qu'il leur permettrait de reconquérir leurs droits et que les mesures envers leurs enfants soient efficaces.



# Santé, bien-être et durabilité : leviers d'attractivité territoriale ?

La Chaire Attractivité & Nouveau Marketing Territorial (A&NMT) est une Chaire de territoire, au service de l'inspiration des élus et des managers de l'attractivité des territoires. Dans le cadre de ses missions en collaboration avec ses 37 partenaires et fondateurs, la Chaire A&NMT a impulsé une dynamique de Think Tanks (TT) - groupes de travail - dès 2019. L'objectif ? Apporter des éléments stratégiques, méthodologiques et opérationnels sur les thématiques qui intéressent le plus fortement les membres du TT. Cet article nous permet de partager les tendances et évolutions du TT santé, bien-être et durabilité, porté pour et par les territoires.

La santé fait partie des préoccupations majeures des territoires et de leurs parties prenantes. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* », et l'envisage donc comme un déterminant essentiel du bien-être. La santé est d'autant plus prégnante que les conditions de prise en charge des patients dans les territoires tendent à se dégrader, a fortiori à la suite de la crise de la COVID, qui a mis à rude épreuve le système de santé en France. Au-delà du fait d'être dotés d'un système de soins adaptés et suffisants pour répondre aux besoins des populations, les territoires sont de plus en plus nombreux, à utiliser différents leviers pour prévenir, agir et améliorer la santé et le bien-être des habitants. Pour exemples, certains territoires revendiquent le label Cittaslow, et se positionnent comme des cités du bien vivre, d'autres travaillent l'accès à une alimentation saine à un juste prix, ou encore les mobilités douces, la promotion du sport, l'accessibilité des espaces publics, etc.

Indépendamment de ces politiques publiques locales, les territoires mènent une réflexion sur les atouts de leur topographie et leurs conditions climatiques, qui induisent des effets bénéfiques sur la santé des populations. En 2022, lors du Place Marketing Forum - événement international de la Chaire réunissant les professionnels de l'attractivité - à Grenoble, la présentation des travaux du TT santé, bien-être et durabilité montrait les bienfaits de l'altitude et du thermalisme sur la santé des habitants. Plus largement, les réflexions se sont progressivement axées autour de la santé et du bien-être comme leviers d'attractivité territoriale. À quoi renvoie cette notion à la mode ? Selon la Chaire A&NMT, l'attractivité d'un territoire repose sur la recherche d'équilibre entre d'une part l'attractivité externe - attirer des ressources pour créer de la valeur économique et sociale - et d'autre part, l'attractivité interne - retenir les ressources existantes pour promouvoir leur synergie.

À la suite d'une étude internationale menée par Booking en 2021, 79 % des sondés affirmaient que voyager contribue davantage à leur santé mentale et émotionnelle qu'E d'autres formes de repos et de détente. Qu'elle soit mentale ou physique, la santé devient véritablement, un nouvel enjeu de l'attractivité des territoires. Dans le cadre de ce TT santé, bien-être et durabilité, la Chaire A&NMT a réalisé une analyse comparative des pratiques innovantes et inspirantes portées par les territoires à l'échelle nationale et internationale. Il s'agissait de mettre en lumière les initiatives cherchant à caractériser voire réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé et le bien-être des habitants, et de se focaliser sur les mesures de prévention et non de curation. À titre d'exemple, le cas de Gand, située entre Bruges et Anvers,

composée de 250 000 habitants et 560 000 à l'échelle de l'aire urbaine, souligne les enjeux et les impacts d'une stratégie alimentaire soutenable pour atteindre une neutralité carbone en 2050. Pour donner un autre exemple, le cas de Vancouver, située dans la Province de la Colombie Britannique au Canada, qui recense 630 000 habitants et 2,4 millions dans l'aire urbaine, permet d'apprécier la co-construction d'une stratégie transversale ayant pour objectif d'améliorer la santé et le bien-être d'une population vieillissante, dont un habitant sur cinq est confronté à la pauvreté malgré la prospérité économique de la ville.

Selon une récente enquête sur les pays les plus heureux du monde « World Happiness Report 2022 » réalisée par les Nations-Unies, plus de 150 pays ont été classés selon leur niveau de bonheur. Cette préoccupation se traduit désormais dans plusieurs disciplines émergentes comme l'économie du bien-être ou la géographie du bien-être. La continuité des réflexions portées dans le TT santé, bien-être et durabilité vise à apprécier les atouts de la santé et du bien-être d'un territoire et ce, au-delà des indicateurs orientés vers la composante matérielle de la qualité de vie. Ces nouvelles réflexions, appuyées d'expériences et de cas pratiques, seront évoquées lors de la prochaine édition du PMF 2023 : Les jeunes entre 18 et 25 ans, quelles sont leurs préoccupations santé et bien-être en lien avec leur territoire de vie ? Les événements et infrastructures sportives, quels enjeux et quelles pratiques à l'échelle locale pour améliorer la santé et le bien-être sur un territoire ? La gastronomie locale, quels impacts d'une démarche qualité autour de produits locaux issus d'une agriculture raisonnée sur la santé et le bien-être des producteurs, des habitants et des touristes ?



**PLACE MARKETING FORUM**  
12 & 13 AVRIL 2023  
CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS  
À TOULOUSE - RÉGION OCCITANIE  
ET À DISTANCE EN LIVE STREAMING

Le grand rendez-vous international  
du marketing territorial

12 & 13 AVRIL 2023  
CENTRE DE CONGRÈS  
PIERRE BAUDIS, TOULOUSE

34 LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS N° 19 FÉVRIER 2023

placemarketingforum.com

# Actualités solidarités

## Lancement de ma Prime Adapt au 1er janvier 2024.

Cette aide à l'adaptation des logements au vieillissement devrait permettre aux propriétaires d'investir dans des aménagements spécifiques pour les personnes âgées restant à domicile.

Le système consiste à intégrer les subventions existantes (« Habiter facile » de l'Anah, « Habitat cadre de vie » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Crédit d'impôt autonomie) en un seul grand dispositif plus simple à gérer.

Ma Prime Adapt' fédère avec un portail plus accessible et unique. L'objectif consiste à rénover 500.000 logements d'ici 2027 et réduire de 20% les chutes à domicile.

Ma Prime Adapt' pourrait prendre en charge entre 50 et 70 % des montants d'adaptation du logement, selon le coût des travaux d'adaptation logement et dans la limite de 12 000€. Elle sera destinée aux personnes de plus de 70 ans, sans condition de GIR, avec un large niveau de revenu.

## PLFSS 2023 : Des actions pour les personnes âgées dépendantes

Création de postes d'aïdants

Face à la pénurie de professionnels du secteur grand âge, le gouvernement prévoit de créer :

- 3 000 places d'aides-soignants et infirmiers dans les Ehpad en 2023.
- 50 000 postes supplémentaires d'ici à 2027.
- 4 000 places dans les services d'aide à domicile en 2023.

Tout en poursuivant la réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile.

## Manque de personnel

Une crise des vocations et reconversion des professionnels de santé obligent les établissements à composer, au détriment du bien-être des résidents : 1/4 des 144 structures dédiées aux seniors gèlent leurs entrées pour optimiser la qualité de prise en charge, 1/3 des services à domicile ne peuvent délivrer que 70 à 80 % de leur prise en charge aux bénéficiaires de l'APA., 43 % des directeurs d'établissements envisagent de « quitter leurs métiers à court et moyen terme ».

Devant l'urgence, les fédérations exigent des actions de loi Grand Âge immédiates avec :

Un plan Marshall d'attractivité des métiers médico-sociaux avec 20 000 recrutements par an pendant cinq ans au lieu des 3 000 postes annoncés pour 2023.

## Bouclier « énergie »

Un bouclier « énergie » pour les ESMS afin de les protéger du risque de cessation de paiement.

Une décision sur les propositions du rapport Vachey pour financer les dix milliards d'euros nécessaires d'ici 2030.

## Nouvelle chaîne YouTube aZeux

« Cette chaîne qui s'adresse aux professionnels mais aussi au grand public désireux de mieux comprendre le système de protection de l'enfance a pour ambition de montrer une image plus constructive, plus équilibrée de ce secteur pour contrebalancer l'ASE bashing excessif. C'est aussi une manière de faire sortir de l'entre-soi, des initiatives ou intervenants repérés dans le cadre des Assises, sans nier les difficultés, les dysfonctionnements.

La chaîne présentera des reportages et interviews thématiques sur des sujets ayant trait à la protection de l'enfance. »

## Déconjugaison de l'Allocation Adulte Handicapé Décret du 29 décembre

Au 1er octobre 2023, l'allocation adultes handicapés (AAH) ne tiendra plus compte des revenus du conjoint. Les spécialistes parlent de déconjugalisation. (Définition : séparer ce qui était conjugué)

Cela devrait concerner 120.000 personnes en situation de handicap en couple pour une augmentation moyenne de 350€ de l'AAH par mois.

A ce jour une personne handicapée en couple peut voir baisser le montant de cette aide si son conjoint gagne plus de 1 020 euros nets par mois. À partir de 2 270 euros nets, l'AAH peut même être supprimée.

L'AAH s'élève à un montant maximal de 956,65 euros par mois suivant plusieurs critères : taux d'incapacité, âge, lieu de résidence ou encore ressources.

Le nombre total de bénéficiaires est de 1,2 million.

La majorité présidentielle et le gouvernement ont longtemps été hostiles à ce dispositif, mais la première ministre l'avait annoncé lors de son discours de politique générale et ce fut intégré dans la loi sur la protection du pouvoir d'achat et précisé dans un décret paru au JO le 29 décembre.

Le gouvernement a toutefois prévu un dispositif transitoire pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires. Pour les personnes déjà dans le dispositif, le changement de mode de calcul s'effectuera uniquement s'il les avantage. Cette déconjugalisation sera définitive.

En revanche, pour les nouveaux bénéficiaires dont le droit s'ouvre à partir du 1er octobre, l'allocation sera automatiquement déconjugalisée.

## Référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant

Un décret publie un référentiel d'évaluation des informations préoccupantes, référentiel élaboré par la Haute autorité de santé (HAS) sur demande du gouvernement. Il devient le cadre légal de référence de l'évaluation des situations de danger, permettant de guider les conseils départementaux, chefs de file de la politique de protection de l'enfance, dans leurs processus de recueil et de traitement des informations préoccupantes. Surtout, il permet de soutenir une démarche d'harmonisation des pratiques sur le territoire national, gage d'une équité de traitement pour les enfants, les adolescents et leurs familles.

## Réforme du conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) avec la précision de la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement

Le Conseil national de la protection de l'enfance émet des avis et formule toutes propositions utiles relatives à la prévention et à la protection de l'enfance. Désormais composé de 66 membres, le CNPE comprend 5 collèges et associera à ses travaux un collège des enfants et des jeunes protégés ou sortant des dispositifs de la protection de l'enfance.

## Décret relatif à l'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance (CDPE)

Cette instance sera animée par le président du Conseil départemental, le préfet et le procureur de la République, permettra de réunir l'ensemble des acteurs locaux de la protection de l'enfance au minimum une fois par an.

Le CDPE pourra décider d'engager des actions communes de prévention en faveur de la protection de l'enfance, à l'échelle du département. La mise en place des comités, à titre expérimental, devrait permettre un pilotage resserré et opérationnel de la politique menée en faveur de la protection de l'enfance sur le territoire.

## Disparition du groupement d'intérêt public "Enfance en danger" (Giped) au 1er janvier 2023

Il regroupait le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated, le 119) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Le financement du GIP "Enfance en danger" était assuré "à parts égales par l'État et les départements en fonction de leur population.

## Création de France Enfance Protégée et élection de sa Présidente

Une institution unique qui rassemble : le 119-Allô Enfance en Danger / Giped, l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE),

le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP),

le Conseil National de l'Adoption (CNA),

le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE)

l'Agence Française de l'Adoption.

Élection (sans grande surprise) de la Présidente, Florence Dabin, présidente du Département de Maine-et-Loire et du reste du Conseil d'administration:

2/ Nicolas LACROIX, Président du Département de Haute-Marne

3/ Nadège LEFEVBRE, Présidente du Département de l'Oise

4/Marc FLEURET, Président du Département de l'Indre

5/ Véronique PELISSIER, Vice-présidente du Département du Val d'Oise

6/ Auguste VEROLA, Vice-président des Alpes-Maritimes

7/ Jacqueline ANDRE-CORMIER, Vice-Présidente de Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon

8/ Marie-José AMAH, Vice-Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle

9/ Nadia AZOUG, Vice-Présidente du Département de la Seine-Saint-Denis

10/ Lucie VACHER, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon +

Marie-Louise KUNTZ, Vice Présidente du Département de la Moselle représentant des Départements de France

Pierre Stecker ancien directeur de l'enfance et de la famille du département de Seine-Saint-Denis, a été nommé directeur général.

Ce nouvel organisme initié dans la loi portée par Adrien Taquet exercera des missions d'appui aux autorités publiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale.

Pour Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance, il doit devenir « un véritable incubateur des nouvelles initiatives en faveur de nos enfants. »

Bravo à Steven Pruneta qui a beaucoup travaillé sur ce sujet.

## Fonctionnement du Conseil national de l'adoption

Un décret du 23 décembre 2022 dévoile la composition et les modalités de fonctionnement Le Conseil national de l'adoption est désormais une instance distincte du CNPE. Ce nouveau Conseil comprend 31 membres répartis dans quatre collèges, dont deux présidents du conseil départemental désignés par DF.

## Réforme de l'adoption

Un décret du 23 décembre 2022 "tire les conséquences réglementaires" de la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption (voir notre article) et de l'ordonnance du 5 octobre 2022 prise en application de la loi. Il modifie les codes de la procédure civile, de la défense et de l'action sociale et des familles ; dans ce dernier, il est désormais spécifié que "l'adopté âgé de plus de treize ans consent personnellement à son adoption".

## Expérimentations en matière d'accueil petite enfance et de services aux familles

L'expérimentation porte sur la mise en place d'un service « d'accompagnement en santé et accueil inclusif du jeune enfant » qui concerne la santé des enfants, les médicaments et l'accueil inclusif, mis gratuitement à disposition des assistantes maternelles et des professionnelles de la garde d'enfants à domicile.

Constitution d' « un réseau territorial de référents en santé et accueil inclusif du jeune enfant » Il s'agit de favoriser la coordination et le partage de "bonnes pratiques".

Cette expérimentation est destinée aux départements, communes, (EPCI), (ARS), (CAF) et personnes physiques ou morales de droit privé.

## Le comité départemental des services aux familles chargé du suivi des expérimentations

Enfin le décret prévoit la possibilité d'expérimenter pendant cinq ans la mise en place de temps d'analyse des pratiques professionnelles d'au moins six heures par an ou de journées pédagogiques pour les assistantes maternelles. Les éventuelles possibilités de financements pour ces expérimentations ne sont pas précisées.

## Personnel d'encadrement dans les EAJE : un arrêté à venir

Le décret porte par ailleurs sur la réglementation des EAJE et des comités départementaux des services aux familles, et notamment sur le personnel d'encadrement des enfants dans les structures collectives. "Pour chaque mois civil, le nombre de professionnels (...), calculé en moyenne sur le mois, doit représenter au moins quarante pour cent de l'effectif mensuel de référence de l'établissement (...) calculé sur le même mois", mentionne le texte, avant de renvoyer à un futur arrêté sur les modalités d'application de cette disposition et notamment sur la composition de l'équipe. Un autre arrêté est annoncé en ce qui concerne le calcul de "l'effectif mensuel de référence de l'établissement". En outre, il est rappelé que "l'effectif minimal du personnel" permettant de respecter les taux d'encadrement légaux – soit 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent, soit 1 professionnel pour 6 enfants – "doit être respecté à chaque instant". Référence : décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles, publié au Journal officiel du 31 décembre 2022.

## 26. Drôme

### Nouvelle stratégie pour l'emploi

Elle s'articule autour de cinq grands axes:

1. Accompagner les bénéficiaires du RSA et les jeunes vers l'emploi grâce à un nouveau dispositif qui assure un rendez-vous en moins de 15 jours et une orientation en un mois maximum.
2. Développer l'attractivité des métiers en tension et accompagner les recrutements grâce à Drôme C'est Ma Nature, avec l'organisation d'événements type job dating, la création d'une équipe insertion et la mise en place d'actions éducatives dans les collèges.
3. Soutenir les entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « fabriqué en Drôme » en aidant jusqu'à 500.000€ les projets immobiliers permettant la création d'emplois en Drôme.
4. Lutter contre la fraude au RSA par la prévention et le renforcement des contrôles, afin que jamais l'oisiveté ne soit plus profitable que l'activité.
5. Associer les usagers et nos partenaires à la conduite et l'évaluation de cette stratégie en ajustant notre méthode au contexte économique et à nos résultats.

## 31. Haute-Garonne

### Non à l'expérimentation du RSA sous condition

Le nouveau président du Département, Sébastien Vincini le dit clairement, il est opposé au conditionnement du versement du RSA. Être au RSA n'est pas un choix. Les bénéficiaires, éloignés de l'emploi, en sont là car toutes les politiques en amont, notamment celles de Pôle emploi, ont échoué. C'est sur cette question majeure qu'il faut agir. Ce projet flou de conditionnement ne résout pas le problème des freins au retour à l'emploi. « Le RSA c'est le dernier rempart pour lutter contre la pauvreté. Le conditionner serait vécu comme une sanction. Je suis contre, c'est une question philosophique ».

## 31. Haute-Garonne

### Campagne de promotion sur les métiers de l'accompagnement à domicile

Pour faire naître des vocations et satisfaire les besoins en recrutement sur le territoire, le Conseil départemental lance une campagne de promotion des métiers de l'accompagnement à domicile.

La campagne sera déployée sur les grilles de l'Hôtel du Département et de la direction des Solidarités, sur les panneaux d'affichages du Département répartis sur le territoire, sur les réseaux sociaux, dans la presse ainsi que dans les bus Citéa.

## 33. Gironde

### Appel à Initiatives Locales en Développement Social (AILDS)

L'appel est lancé. Lors de la précédente édition, le Département a accompagné à hauteur de 1.036.900 euros, 294 actions déclinées sur tout le territoire girondin.

Toutes contribuent au renforcement du lien social, à la lutte contre les inégalités sociales, au développement du pouvoir d'agir et à la participation des habitants.

Les associations, structures de l'ESS, bailleurs sociaux et collectivités peuvent y répondre pour faire émerger des projets socialement innovants sur les territoires.

## 41. Loir-et-Cher

### Requête en annulation à l'encontre du Département pour l'implantation d'une crèche, rejetée

En mai 2022, la société Alaub, accompagnée par la SAS O'Ptit Mome, a déposé une demande d'ouverture d'une micro-crèche dénommée " Les P'tis Tipis pour accueillir jusqu'à 12 enfants. Autorisation refusée par le Département considérant que cette crèche serait située à proximité d'une usine émettant des polluants toxiques. Cette décision a fait l'objet d'une requête en annulation ou en réformation en référé qui a été rejetée.

## 44. Loire-Atlantique

### Future Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH)

Cette future maison qui mise sur l'accessibilité sera installée dans un bâtiment neuf à Saint-Herblain. Ce projet de quatre étages et de 3809 m<sup>2</sup>, devrait répondre pleinement aux attentes : créer un environnement fonctionnel, contemporain, accessible, et qui facilite les échanges autour des questions liées au handicap. Cette maison dont le montant total s'élève à 14,78 M€ devrait ouvrir fin 2023.

## 45. Loiret

### Inauguration d'un village résidentiel sécurisé à Meung-sur-Loire

Ce village compte 80 maisons en location de 2 ou 3 pièces avec ou sans garage, 1 vaste Club House, et 1 micro crèche. 26 d'entre elles, Les Babadines, seront spécialement dédiées aux personnes dépendantes comme une alternative à l'EHPAD. Le village s'étend sur 3,6 hectares et a été réalisé en partenariat entre Sérénia et Edouard Denis.

Réservées aux séniors autonomes et dépendants, ces maisons s'accompagnent de services innovants. L'objectif de SERENYA est de pouvoir accueillir des résidents même aux ressources modestes et leur offrir une vie à la fois indépendante et sécurisée, active et conviviale, favorisant la solidarité entre le 3ème et le 4ème âge.

## 48. Lozère

### Doublement de l'aide à la conduite accompagnée

Les statistiques le prouvent, les jeunes ayant bénéficié de cette formation ont un taux de sinistre plus faible que les jeunes ayant suivi une formation classique à partir de 18 ans.

C'est pourquoi depuis 2003 le Département de la Lozère encourage la pratique de la conduite accompagnée dès 15 ans en accordant, à chaque jeune qui en fera la demande (sous réserve que les conditions soient remplies), une aide financière de 100 euros destinée à financer une partie du coût de cette formation.

## 58. Nièvre

### Deux tonnes de steaks nivernais pour la Banque alimentaire

Le Conseil départemental a décidé de lancer un marché public pour fournir 1 927 kg de viande de bœuf, sous forme de steaks hachés. L'offre de Nature et Régions, société basée à Luzy, a été retenue. Pour le Département, ce soutien s'élève à environ 25 000 €.

Sept vaches engraisées par des éleveurs nivernais situés à 10 km autour de Luzy ont été ou seront abattues à l'abattoir local. Les carcasses sont découpées dans l'atelier de Nature et Régions pour

être livrées sous forme de steaks conditionnés par quatre (environ 15 000 steaks en tout). La viande est livrée à la Banque alimentaire de Nevers pour être redistribuée aux associations d'aide alimentaire de la Nièvre : ASEM, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours populaire et Secours catholique.

## 59. Nord

### Le sport comme voie pour retrouver un emploi

Play for work accueille des allocataires du RSA avec l'objectif de lever les derniers freins à l'emploi par le biais du sport et du e-sport. Ces activités permettent de déceler de vrais potentiels méconnus. Et les différents participants réussissent à communiquer, s'épauler et s'entraider.

## 63. Puy-de-Dôme

### Bilan et perspectives pour l'observatoire départemental pour la protection de l'enfance

Cet observatoire a pour objectif de recueillir et d'analyser les données concernant la protection de l'enfance pour nourrir une réflexion partagée. Lors de sa dernière réunion, le Conseil Départemental a présenté ses projets visant à développer et diversifier l'offre d'accueil.

245 places supplémentaires seront créées sur la durée du mandat; L'extension de la pouponnière du château des Quayres permettra d'accueillir 6 enfants en bas âge, en plus des places déjà existantes ; au centre départemental de l'enfance et de la famille et des places en familles d'accueil ; création d'un village d'enfants spécialisé dans l'accueil de fratries ; création d'une structure d'accueil multi sites, pour 42 places ; augmentation des capacités d'accueil des établissements pour 63 places supplémentaires ; création d'une structure d'accueil pour les 16/18 ans et les jeunes majeurs de 20 places ; ouverture d'un établissement conjoint avec l'Allier, pour les cas complexes nécessitant une prise en charge soutenue est programmée à plus long terme, avec des places réservées pour chaque département.

### Soliguide

Imaginé par l'association Solinum, le dispositif Soliguide est un outil gratuit d'information en ligne facilitant l'aide aux personnes rencontrant des difficultés. Fruit d'un large travail partenarial, la plateforme « Soliguide.fr » et son application référencent les lieux et services utiles : accès au droit, santé, hygiène, formation, emploi... une vraie mine d'informations....

## 71. Saône-et-Loire

### Lancement de la plateforme collaborative « Handiapason »

Cet espace de partage de savoir-faire et d'expérience s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Vie quotidienne, culture, loisirs et aide à la communication sont abordés via différents supports (diaporamas, atelier, discussion, jeux...). Cette banque de contenus, que chacun peut alimenter, donne des outils pour mieux vivre le quotidien en établissement ou à domicile.

Le Département de Saône-et-Loire s'associe à ce projet porté par l'association Isaac, spécialiste de la communication alternative, et PAS à PAS Éditions. Objectif : accompagner le déploiement de la plateforme auprès des professionnels du handicap, la faire connaître aux proches aidants et améliorer la qualité de la vie sociale et culturelle des personnes en situation de handicap.

## 76. Seine-Maritime

### Un jardin thérapeutique

Tabouret à ressort, saut de puce, passage sur sols meubles... différents agrès du jardin thérapeutique créé à l'Ehpad Fondation Beaufile de Forges-les-Eaux. Lieu d'exercice, de promenades et d'animations pour les résidents. Porté par l'ergothérapeute et les animatrices de l'Ehpad, le projet de 33 100 € a été financé à hauteur de 19 200 € par le Département

## 89. Yonne

### Le département retenu pour l'expérimentation RSA

7 831 foyers, dans l'Yonne, perçoivent aujourd'hui le Revenu de Solidarité Active. Avec cette expérimentation, le Département de l'Yonne veut accentuer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Il considère cette expérimentation comme un levier pour renforcer la logique de solidarité active, fondement de l'allocation du RSA.

Cette expérimentation reposera notamment sur :

- une gouvernance conjointe Préfet - Président du Département ;
- un pilotage opérationnel confié au binôme Conseil départemental / Pôle Emploi ;
- des moyens renforcés en matière d'accompagnement social et professionnel ;
- une mobilisation des employeurs privés et publics. Le réseau des employeurs locaux sera mobilisé dans le cadre de la dynamique France Travail afin de proposer des périodes d'immersion, des préparations à l'emploi et plus largement des opérations de recrutement.
- Enfin, une logique de droits et de responsabilités pour tous les allocataires des territoires d'expérimentation qui seront amenés à signer un contrat d'engagement sur la base d'un accompagnement intensifié de 15 à 20 heures par semaine, avec possibilité de sanction en cas de défaillance.

## 93. Seine-Saint-Denis

### Un jeu pour lutter contre la surexposition aux écrans des 0-6 ans

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Seine-Saint-Denis a imaginé un jeu pour aider les adultes à trouver des solutions. Ce jeu Parents veille ! Préservons nos enfants des

écrans ! est une initiative nourrie à la fois par l'expérience des collègues (psychologue, médecin, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, psychomotricienne...) et les études de neuroscientifiques, de pédopsychiatres. Destiné aux familles d'enfants de 0 à 6 ans, ce jeu, qui se présente comme un jeu de l'oie, pointe en fait les dangers d'une surexposition aux écrans sur le développement de l'enfant : langage, concentration, graphisme, sommeil... Il offre l'occasion de se questionner entre adultes, familles et professionnels sur notre dépendance aux écrans, sans culpabiliser. L'objectif : que l'enfant puisse continuer à imaginer, construire, créer et développer ses compétences.

Ce jeu interpelle les parents et les incite à trouver des solutions alternatives aux écrans. Il leur lance aussi des défis : peuvent-ils citer deux parcs près de chez eux ? Deux lieux culturels à essayer en famille ? Sont-ils capables de se passer d'écran une semaine ? De télévision une journée ?

Que ce soit le téléphone ou la tablette numérique qu'on prête à notre enfant pour le faire patienter, la télé qu'on regarde pendant qu'on l'allait, le smartphone qu'on consulte sans arrêt... ces écrans interrompent tous ces petits moments précieux grâce auxquels il apprend qui il est et de quoi est fait le monde. Un lien affectif puissant aussi nécessaire à son développement que celui de manger et dormir.

## 93. Seine-Saint-Denis

### Formation conseiller en insertion professionnelle

A la suite de la renationalisation du financement du RSA, le Département veut recruter plus de conseillers d'insertion professionnelle. Pour trouver des candidats, il a décidé la création de l'école de CIP (conseiller en insertion professionnelle). Il s'agit d'une formation en alternance. Elle est proposée par le Relais formation à Pantin avec d'autres partenaires de l'économie sociale et solidaire de Seine-Saint-Denis.

La première promotion a commencé sa formation en septembre 2022 et compte 12 stagiaires, tous en alternance, dont 5 au sein du Service social départemental.

## 95. Val-d'Oise

### Lutte contre la mortalité prénatale

En 2021, le Val-d'Oise avec 4,6 décès pour 1 000 naissances était le département d'Île-de-France (3,8 en moyenne) le plus touché par la mortalité périnatale. Pour lutter contre ce fléau, le Département a décidé de consacrer 4,3 millions d'euros supplémentaires pour 2022 et 2023 destiné à améliorer la prise en charge par la PMI.

Le plan de renforcement des dispositifs départementaux de lutte contre la mortalité périnatale consiste à accompagner les futures mamans en situation de précarité dans leurs démarches médicales en leur apportant notamment un soutien financier et éviter ainsi une mauvaise insertion dans les parcours de soin ayant pour conséquence une prise en charge insuffisante pendant la grossesse.

D'après la Cpm du Val d'Oise, 6,2 % des femmes se déclarent sans couverture sociale en début de grossesse tandis que 34 % n'ont pas de mutuelle. Résultat, une femme sur cinq ne bénéficierait pas de l'échographie au premier trimestre et quatre femmes sur dix de la deuxième échographie pour dépister d'éventuelles anomalies.

## Les réponses des collectivités aux déserts médicaux géographiques



### Dr Olivier Babinet

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

#### Des terrains de stage

Les multiples incitations financières auprès des étudiants en médecine se sont avérées totalement inefficaces aussi bien au niveau national qu'au niveau des territoires pour résorber les déserts médicaux. Ces aides n'ont fait que créer des effets d'aubaine ici ou là, auprès d'étudiants qui avaient de toute façon prévu de s'installer dans la région, avec ou sans cette aide.

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire, de multiplier les stages de médecine générale, et donc à terme d'y favoriser l'installation de nouveaux médecins généralistes, des départements ont établi des conventions avec les universités permettant de financer la formation de maîtres de stage universitaire (MSU).

Enfin, une loi récente offre un contexte favorable : les étudiants de 3e cycle des études de médecine générale et d'autres spécialités de premier recours doivent désormais effectuer un stage d'au moins six mois en ambulatoire dans une zone sous dotée.

#### Des maisons de santé pluriprofessionnelles

Les structures pluriprofessionnelles peuvent être les centres de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) de création plus récente ou les pôles de santé libéraux dans lesquels les professionnels travaillent en réseau.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont encouragé le développement des MSP, souvent considérées, à tort ou à raison, comme une solution à privilégier dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux. Les subventions mixtes des communes, conseils départementaux et ARS ont permis une croissance exponentielle des MSP : alors qu'elles n'étaient qu'une vingtaine en 2008, on en recense actuellement environ un millier.

En théorie, un réseau de MSP est un réel appui à l'installation de professionnels de santé dans les territoires ruraux et urbains présentant un déficit d'attractivité. Mais compte tenu des difficultés à attirer des professionnels de santé libéraux, la MSP ne survit pas toujours au départ à la retraite des praticiens qui étaient eux-mêmes à l'origine du projet.

#### Une offre de santé itinérante

Dans les zones prioritaires qui manquent de structures de santé, l'option de l'itinérance a été développée par certaines collectivités territoriales avec un bus de la Protection maternelle et infantile (PMI) ou plus largement un cabinet médical mobile.

En effet, il n'est objectivement pas réaliste de croire que nous pourrions créer des lieux de santé dans chaque commune de France.

#### Les autres réponses des collectivités

Face aux déserts médicaux, la politique innovante de soutien à l'offre de santé repose sur différentes initiatives des collectivités territoriales. Celles que l'on a décrit et d'autres encore comme le « Généraliste Dating » ou le recrutement de médecins titulaires d'un diplôme étranger.

Mais, de plus en plus, les territoires entrent en concurrence pour attirer les professionnels de santé, avec le risque d'aggraver les inégalités. En une sorte de course à la surenchère entre les territoires, c'est à qui déroulera le plus grand tapis rouge pour attirer des candidats...

Le destin de ces initiatives est variable. Certaines solutionnent en partie le manque de professionnels de santé, mais elles peuvent également échouer.

La télésanté, autre outil dont les collectivités peuvent s'emparer, peut alors venir compléter l'arsenal thérapeutique de cette maladie endémique : la désertification médicale. Nous en parlerons dans un prochain billet.



# Actualités démographie médicale

## 26. Drôme

### Une journée et des aides pour séduire les futurs médecins

Afin de leur donner envie de s'installer dans la Drôme à l'issue de leurs études, le Conseil départemental organise chaque semestre un week-end ou une demi-journée de découverte du territoire pour les internes en stage sur le territoire.

Une trentaine d'internes en médecine générale a participé à cette demi-journée, vendredi 13 décembre. Après un accueil à l'Hôtel du Département, l'intervention des institutions de la santé (ARS, CPAM, Ordre des médecins...) et une présentation du service de Protection maternelle et infantile (PMI), les futurs médecins ont été accueillis sur l'exploitation agricole de Karine et Franck BOISSIEUX, producteurs de Truffe noire en Drôme des collines et ambassadeurs Drôme c'est ma nature. Avec ce type d'événements, le Département a pour objectif de faire découvrir et aimer le territoire aux internes.

Depuis l'été 2022, les futurs médecins en stage auprès d'un médecin généraliste drômois peuvent bénéficier d'une bourse de 500€/mois si leur stage est situé dans une zone d'intervention prioritaire, une zone d'action complémentaire ou un territoire à densité médicale inférieure à 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Dix des 30 internes présents invités ont bénéficié de ces bourses. Dans le cas d'une nouvelle installation, les médecins généralistes débutants peuvent également bénéficier d'une aide du Département à hauteur de 5 000 € pour l'achat d'équipement (jusqu'à 10 000 € pour la pratique de la télé-médecine).



## 52. Haute-Marne

### Construction de deux bâtiments neufs de soins à Chaumont et Langres

La conférence territoriale de santé a permis de faire travailler 194 professionnels de santé à 16 filières de soins dans le but de construire le futur projet de soins pour le territoire. Afin de renforcer cette construction, il a été demandé au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) de conduire un travail de contribution complémentaire, la proposition du Copil Egalité Santé s'inscrivant dans ce cadre. Tous les acteurs ont montré leur volonté de construire une offre pérenne, qualitative et sécurisée pour la population du Sud Haute Marne.

Pour réaliser ce projet ambitieux d'offre de soins, l'État, le Conseil Départemental 52 et le GIP 52, réunissent une enveloppe d'investissement exceptionnelle pour ce territoire de 140 M€. Enveloppe à laquelle le Conseil Régional Grand Est pourrait également être appelé à contribuer.

Les travaux de conception de ce projet de territoire vont être engagés dès le début de l'année 2023, selon un calendrier de réalisation de 5 ans. Les deux bâtiments neufs accueilleront les équipes de soins et premiers usagers en 2028. Un comité de suivi réunissant les porteurs de projets se réunira tous les deux mois d'assurer l'efficacité et la qualité du projet mis en œuvre.

Cette période transitoire est d'ores et déjà mise à profit pour travailler l'organisation et les pratiques d'offre de soins de façon territoriale ainsi que le renforcement de l'appui du CHU de Dijon et le partenariat avec le groupe ELSAN.



# Actualités Collèges

## 29. Finistère

### Mob'Europe

Depuis septembre 2016, l'association Gwennili propose aux jeunes entre 18 et 25 ans accompagnés par les Missions locales du Finistère des stages professionnels en Europe, via le dispositif du Mob'Europe.

Ce projet est co-financé par Erasmus + Education/Formation et le Conseil Départemental du Finistère. Pour la période qui court de l'automne 2021 au printemps 2022, 28 bourses seront octroyées par Erasmus +.

Les durées de mobilité seront de 8 semaines et chaque jeune pourra choisir sa destination parmi les suivantes :

- - l'Irlande (Dublin, Thomastown, Callan, Ballinasloe )
- - l'Espagne (Séville, Léon ou Aldea del Portillo del Busto).
- - l'Italie (Pesaro)
- - et nouvellement le Portugal (Setúbal, Viana do Castelo).

## 41. Loir-et-Cher

### Rencontre collégiens et basketteurs professionnels



Le Département organise des rencontres entre l'ADA Basket et des collégiens. Il s'agit de sensibiliser les élèves à la pratique du basket, mais également de véhiculer les valeurs du sport de haut niveau.

Un déjeuner a été organisé au restaurant du collège afin d'échanger dans la convivialité. Puis, à compter de 13 h ont débuté les ateliers pratiques et thématiques organisés au gymnase de l'établissement. L'aspect pratique a été abordé au-travers de la technique individuelle, l'adresse et le jeu en effectif réduit.

Les ateliers thématiques ont pris la forme d'échanges autour de la pratique du sport au niveau professionnel, son impact sur la vie personnelle, l'hygiène de vie et la diététique d'un sportif de haut niveau.

La pratique d'une langue étrangère a été abordée puisque Robert et Tyren Johnson ont animé un atelier ludique exclusivement en langue anglaise.

La journée s'est achevée vers 16 h par des dédicaces et des selfies pour le plus grand plaisir des élèves et des enseignants.

## 45. Loiret

### Budget participatif dans les collèges. 30 projets proposés par les collégiens

Aménagement des jardins, installation de bornes de gonflage pour vélo ou encore création d'espace « zen », dans le cadre du 3e budget participatif lancé par le Département, les collégiens ont proposé 30 projets pour améliorer leur bien-être au sein de leur établissement. Prochaine étape : analyse et présélection des projets par le jury. Les Loirétains pourront ensuite voter pour leur(s) projet(s) préféré(s) du 1er au 31 mars. Cette année, ce sont 100 000 € qui sont consacrés par la collectivité.

Avec ce dispositif, qui donne aux collégiens la possibilité de choisir l'affectation d'une partie du budget de la collectivité, le Département entend valoriser la participation et éveiller chez les jeunes un sens de l'initiative citoyenne.

## 71. Saône-et-Loire

### Do you speak basket-ball ?

Apprendre la langue de Shakespeare lors d'une partie de basket-ball, c'est ce qui est proposé aux collégiens de Saône-et-Loire avec l'opération « Do you speak basket-ball ? » initiée dans le cadre d'un partenariat entre le Département de Saône-et-Loire et l'Elan Chalon d'une part, et avec le Charnay Basket Bourgogne Sud - CBBS d'autre part. L'objectif de la collectivité départementale, qui a en charge les collèges, étant de promouvoir la pratique sportive et l'apprentissage de l'anglais de manière ludique, par le biais de cours de basket encadrés et animés par des joueurs professionnels de l'Elan Chalon et du CBBS.

Le cycle « Do you speak Basketball » se déroule en deux temps :

- . une séance pédagogique de basket-ball dispensée en anglais avec remise de diplômes, photos et autographes, en présence des conseillers départementaux
- . une invitation à un match de l'Elan Chalon ou du CBBS.

### Le bus de l'apprentissage

Promouvoir les études en alternance, voilà ce que propose le bus de l'apprentissage chaque année aux collégiens. Impulsé par le Département de Saône-et-Loire et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Saône-et-Loire, ce dispositif vise à informer l'ensemble des élèves sur les possibilités d'orientation qui s'offrent à eux après la troisième. L'apprentissage, qui a trop longtemps souffert d'une mauvaise image, redore peu à peu son blason et s'inscrit dorénavant comme une alternative totalement en phase avec ce que peuvent attendre les jeunes et les employeurs.

Avec des niveaux d'études allant du CAP au diplôme d'ingénieur, l'apprentissage permet l'égalité des chances pour tous et de se former en lien avec les attentes, dans presque tous les domaines. Le Département de Saône-et-Loire l'a bien compris et s'emploie, depuis 2015, à ouvrir de plus en plus de postes au sein de ses directions qui ne comptent pas moins de 110 métiers différents.

## 78. Yvelines

### Construction durable en ossature bois de l'école Jean Giono à Carrières-sous-Poissy

Ce projet, en partie financé par le Département des Yvelines via son programme PriorYvelines à hauteur de 5,9 M€ (soit 70% du coût total de l'équipement), a été réalisé avec de fortes ambitions environnementales. Entièrement repensé en ossature bois, l'établissement comprend désormais davantage de classes et un accueil de loisirs. Pour preuve de cette ambition, la nouvelle école est désormais composée à 70 % de bois (dont 80 % de bois de résineux en provenance de différentes régions françaises comme la Normandie, la Bretagne, le Centre ou le Jura) ; une nécessité pour le Département des Yvelines, attentif aux nouveaux enjeux énergétiques.

Lauréat du Prix interdépartemental 2022 de l'innovation urbaine catégorie « Innovations architecturales, paysagères et environnementales », ce projet de réhabilitation-extension illustre également la volonté du Département de soutenir significativement le bloc communal et de contribuer efficacement à la création d'équipements nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants.

## 84. Vaucluse

### Trois cent quinze collégiens invités pour une journée à Cheval Passion

Ces élèves des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de 23 collèges vauclusiens, publics et privés ont participé à une journée pédagogique. Depuis quatre ans, un partenariat entre le Département de Vaucluse et les organisateurs de la manifestation d'envergure internationale permet à des élèves en situation de handicap de découvrir le cheval grâce à des ateliers et des animations.

Ateliers, balade en calèche et spectacle équestre : les collégiens à la découverte du cheval Les ateliers destinés aux collégiens constituent une initiation ou une découverte du cheval et de l'équitation. Les enfants peuvent approcher les animaux, les caresser, les brosser. Ils découvrent l'animal, ses goûts, ce qu'il aime ou déteste ainsi que les métiers associés et les différentes activités sportives. Une balade en calèche de 15 mn dans le parc est également proposée ainsi qu'un spectacle équestre d'une heure.

## 88. Vosges

### Nouveau collège du Ban de Vagney

La structure du collège constituée dans sa grande majorité en bois dont 80% provient du massif des Vosges, ressemble à un gigantesque meccano. Un collège particulièrement lumineux grâce notamment à sa vaste agora inondée par la lumière naturelle des verrières en façade et en toiture.

Le collège répond à une réflexion environnementale globale et s'inscrit dans une démarche bioclimatique. Tout a été pensé pour allier performance énergétique et faible empreinte carbone.

Un important travail a donc été mené sur l'enveloppe du bâtiment (utilisation de matériaux biosourcés), le tri des déchets du chantier, l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle et le recours aux énergies renouvelables.

Ainsi 350m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés en toiture du collège, ce qui assurera l'autoconsommation du collège et une revente du surplus.

La performance énergétique du collège répondra aux normes RT 2012 moins 40 %. Le collège consommera donc 25 kWh/m<sup>2</sup>/an. A titre de comparaison ce chiffre est de 110 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne en France pour une résidence principale.

De plus, le chauffage du collège sera raccordé au réseau de chaleur urbain de Vagney alimenté à 90 % par une chaufferie biomasse. Le collège est doté de « brise soleil » orientables pour éviter les surchauffes au printemps et en été.

La qualité de l'air est aussi prise en compte dans ce chantier. Concernant l'environnement extérieur, une lisière boisée et un jardin pédagogique seront créés.

## 89. Yonne

### Manifestations contre la fermeture annoncée du collège Alexandre Dethou de Bléneau

Les 350 manifestants espéraient faire fléchir le Président du conseil départemental. Ils insistent sur les risques démographiques et commerciaux pour cette commune de 1200 habitants si le collège ferme.

Pour le département, les travaux de rénovation s'élèveraient à 6 millions d'euros et dureraient deux ans sans pouvoir assurer les cours durant cette période.



# Actualités Aménagement du Territoire

## Quels départements français ont gagné ou perdu des habitants entre 2014 et 2020 ? Un ralentissement démographique en lien avec une baisse du solde naturel sauf en Guyane

D'après la note de l'Insee du 29 décembre 2022

### Au niveau national

Au 1er janvier 2020, 67 162 000 personnes vivent en France hors Mayotte. Entre 2014 et 2020 la population augmente de 0,3 % par an en moyenne, soit 209 000 habitants supplémentaires chaque année, l'équivalent de la commune de Rennes. La dynamique de population est, comme par le passé, davantage tirée par le solde naturel (la différence entre le nombre de naissances et de décès) (+ 0,3 %) que par le solde migratoire apparaît (0,1 %), mais il s'agit d'un ralentissement démographique : entre 2009 et 2014, l'augmentation était de 0,5 % par an en moyenne.

### Au niveau départemental

Pour l'Insee (note du 22 décembre 2022), la croissance démographique ne ralentit pas sur le territoire de manière homogène. Les taux de variation départementaux, calculés en additionnant le solde naturel et le solde migratoire (la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et celles qui en sont sorties) montrent une évolution démographique particulièrement contrastée.

La population a augmenté dans 53 départements<sup>2</sup> (> à 0,1%). Elle est restée stable dans 26 d'entre eux (entre -0,1 et +0,1%) Et a diminué dans 21 autres (plus de 0,2%). Mayotte n'est pas concerné.

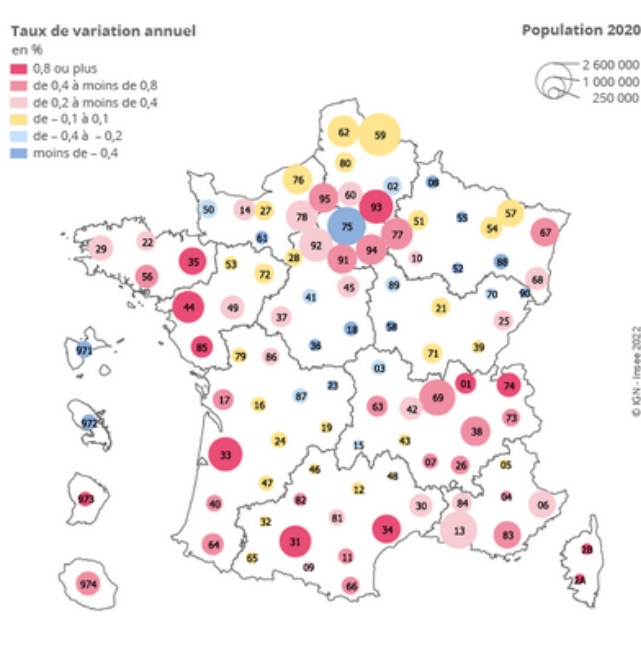
Par rapport à la période quinquennale précédente, la croissance de la population est moindre dans tous les départements, à l'exception des Hautes-Pyrénées, du Bas-Rhin, de la Seine-Saint-Denis et de la Lozère. Dans ces quatre départements, la contribution du solde naturel a diminué ou est restée stable mais est compensée par une hausse du solde migratoire apparent. À l'inverse, la croissance de la population diminue d'au moins 0,5 point dans douze départements par rapport à la période 2009-2014, en raison de la baisse des soldes naturel et migratoire apparent.

### Les départements en baisse démographique.

La Martinique se situe en tête des baisses : (-1% en moyenne par an). L'Insee explique cela par « Les nombreux départs, vers la France métropolitaine essentiellement, concernent en grande partie les jeunes qui poursuivent des études ou cherchent un emploi ». Même phénomène en Guadeloupe (0,7%, par an, en moyenne).

En métropole, les départements en baisse se situent dans la région Grand Est : la Meuse (-0,8%), la Haute-Marne (-0,8%), les Ardennes (-0,6%), les Vosges (-0,5%).

Dans le centre du pays, diminution de la population dans la Nièvre (-0,9%), la Creuse (-0,6%), l'Indre (-0,6%), ou encore le Cher.



En Ile-de-France, Paris continue de perdre des habitants (-0,6% ce qui correspond à -75 000 habitants). On connaît bien les raisons de ces départs, notamment le coût de l'immobilier et les conditions de vie.

### Les départements en croissance.

Tout d'abord et de loin, la Guyane (2,1%)

Puis, dans l'hexagone : la Gironde (+1,2%), la Loire-Atlantique (+1,2%), la Haute-Garonne (+1,2%), l'Hérault (+1,2%), la Corse (+1%) et la Haute-Savoie (+1,1%), Seine-Saint-Denis (+0,9%), l'Ille-et-Vilaine (+0,9%)

On retrouve donc, comme attendu, la façade ouest, le sud et l'Ile-de-France, hors Paris.



## Urbain vs Rural



Entre 2014 et 2020, la population augmente deux fois plus rapidement dans l'espace urbain dans son ensemble que dans l'espace rural (+ 0,4 % en moyenne par an, contre + 0,2 %), avec toutefois une forte hétérogénéité spatiale.

Au sein de l'urbain, la population croît dans tous les types d'espace entre 2014 et 2020. La croissance est en moyenne la plus soutenue dans les ceintures urbaines (+ 0,6 % par an) en raison des soldes naturel et migratoire apparent positifs.

La population des grands centres urbains augmente au rythme de 0,4 % par an sous l'effet d'un solde naturel positif (+ 0,6 % par an) qui compense un solde migratoire apparent négatif.

La croissance de la population est moindre dans les petites villes (+ 0,3 % par an). Leur déficit des naissances sur les décès est compensé par un solde migratoire apparent positif.

La moindre croissance de la population rurale s'explique par un solde naturel plus faible qu'en milieu urbain. La contribution du solde migratoire à l'évolution de la population est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au sein de l'espace rural, la population diminue au rythme de 0,3 % par an dans les communes à habitat très dispersé, sous l'effet d'un excédent des décès sur les naissances et d'un solde migratoire apparent nul.

Elle augmente à l'inverse dans les bourgs ruraux (+ 0,3 %), où, comme dans les petites villes de l'espace urbain, la croissance démographique est portée par le solde migratoire apparent qui compense le déficit naturel. Ainsi, entre 2014 et 2020, la croissance démographique a été plus élevée dans l'espace urbain que dans l'espace rural, alors que c'était l'inverse entre 2009 et 2014.

## Assouplissement de la composition des Conférences territoriales de l'action publique

Ces conférences qui existent dans chaque région dont le but est de coordonner l'action des collectivités territoriales et de simplifier les délégations de conséquences. Ces conférences sont souvent considérées comme des grandes messes où chacun tente de faire entendre sa voix et où la Région pratique une pseudo-concertation.

A partir de 2025, un décret apporte une certaine souplesse pour la détermination et le nombre de membres de cette conférence.

Conséquence de la loi 3 DS qui prévoit que le nombre de membres de la CTAP est déterminé, au plus tard six mois avant le renouvellement général des conseils municipaux, par délibérations concordantes du conseil régional et des conseils départementaux, prises sur avis favorable de la majorité des conseils municipaux et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Si ces conditions ne sont pas réunies, la composition de la CTAP continue à être fixée, de manière précise, par la loi.

## 26. Drôme

### Laboratoire départemental

Le Laboratoire départemental d'analyses (LDA) de la Drôme intégrera le Groupement d'intérêt public (GIP) Terana au 1er juillet 2023.

## 38. Isère

### Une nouvelle organisation des territoires

Les territoires du Nord-Isère évoluent afin de coïncider avec les périmètres des intercommunalités et optimiser le service aux usagers. Cela concerne 44 500 habitants, 38 communes et 5 territoires.

Le Département a procédé le 1er janvier 2023, à la réorganisation de sa présence sur les 5 territoires du Nord Isère : Bièvre-Valloire, Haut-Rhône Dauphinois, Isère-Rhodanienne, Porte-des-Alpes et Vals-du-Dauphiné.

Cette réorganisation répond à la volonté du Département d'être plus proche de ses usagers mais également des acteurs locaux, élus, associations, du tissu économique...

Depuis 2007, le département de l'Isère est divisé en 13 territoires et chacun d'entre eux accueille une Maison du Département. Celle-ci regroupe tous les services départementaux : éducation, action sociale, autonomie, insertion, enfance et famille, aides aux communes, routes...

La fusion, ces dernières années, de certaines communes et intercommunalités (533 communes en 2007, contre 512 aujourd'hui, et une quarantaine d'intercommunalités, contre 18 actuellement) nécessitait un réajustement pour faire coïncider les territoires du Département avec ceux des intercommunalités.

# Actualités numériques

## Point sur le plan France très haut débit

Des aspects satisfaisants :

- sur la gouvernance partagée entre opérateurs privés, Etat et collectivités locales
- sur les aspects financiers (13,3 milliards d'investissements publics)
- sur les résultats conformes aux objectifs (ensemble des français relié à une connectivité supérieure à 30 Mbit/s en 2022) via fibre, satellite, ADSL, câble coaxial, technologie radio... En 2015, 77,6 % de la population française se situait en zone blanche (vingt-sixième rang européen) ; en 2022, la France est maintenant au douzième rang.

Des points plus préoccupants :

- Des inégalités de déploiement dans certaines zones et des interrogations sur le financement de la maintenance. Dans la pratique, les derniers déploiements tardent à être réalisés notamment dans les périphéries de certaines grandes métropoles. Dans les zones privées, 88 % des locaux sont éligibles au FttH, dans les zones d'initiative publique seuls 60 % des locaux bénéficient d'un accès au THD.
- Les financements envisagés pour une maintenance courante ne suffiront pas. Les financements futurs devront prendre en compte à la fois la montée en gamme technologique de ces réseaux, leur adaptabilité aux transformations du territoire et leurs conditions de soutenabilité.

## 26. Drôme

### Orange et le Département s'associent pour l'inclusion numérique

Alors que 17% des Français peinent à utiliser les outils numériques du quotidien et qu'une entreprise sur deux manque de compétences pour accompagner la montée en puissance des pratiques liées au numérique, Orange et le Département lancent un programme qui rassemble des actions liées à l'inclusion numérique dans un parcours pédagogique à destination de publics cibles : les jeunes issus des quartiers prioritaires, les scolaires, les entrepreneurs et les seniors. En fonction de leurs besoins, ces publics pourront accéder à différents ateliers :

Découverte, avec l'accès à des ateliers de prise en main du numérique pour les seniors : « débiter avec son smartphone » ou « protéger ses données personnelles », Apprendre, avec l'accès au parcours Fablab (formation aux métiers de demain : impression 3D, découpe laser, programmation de capteurs ...), ainsi que des ateliers pour apprendre à coder de façon ludique auprès des jeunes.

Entreprendre, avec des ateliers physiques ou distanciels, webinaires à destination des professionnels et TPE notamment dans le cadre du programme FemmesEntrepreneuses.

## 34. Hérault

### Actions de formation numérique pour les jeunes de 11 à 25 ans à Pierresvives

Ce programme d'action s'intègre au déploiement du Pass Numérique pour les jeunes de 11 à 25 ans. Ces formations permettront d'acquérir des compétences de base sur l'usage du numérique et des outils mais aussi de bénéficier de modules ludiques pour faciliter le développement de leurs projets et gagner en autonomie.

Le Département souhaite également aller plus loin et encourage à la prise en charge de formations professionnalisantes pour les jeunes dans le cadre de ce dispositif.

Le pass numérique se présente sous la forme d'un chéquier de 10 pass permettant de financer l'accès à des parcours de formation mis en œuvre par des structures labellisées.

Le déploiement du « Pass Numérique » dont le coût de 400 000 € est cofinancé par le Département (200 000 €) et l'Etat (200 000 €) se veut un levier supplémentaire pour lutter efficacement contre la fracture numérique.

## 48. Lozère

### Le département lance une consultation publique sur les usages du numérique

Le Conseil Départemental de la Lozère et ses partenaires mènent une réflexion de fond pour la définition de la stratégie numérique territoriale 2023-2028. Ils ont lancé une consultation en ligne pour recueillir les contributions des acteurs territoriaux sur les propositions issues de la phase de réflexion menée en novembre 2022.

Un diagnostic territorial a permis d'identifier les grands enjeux de ce premier Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) :

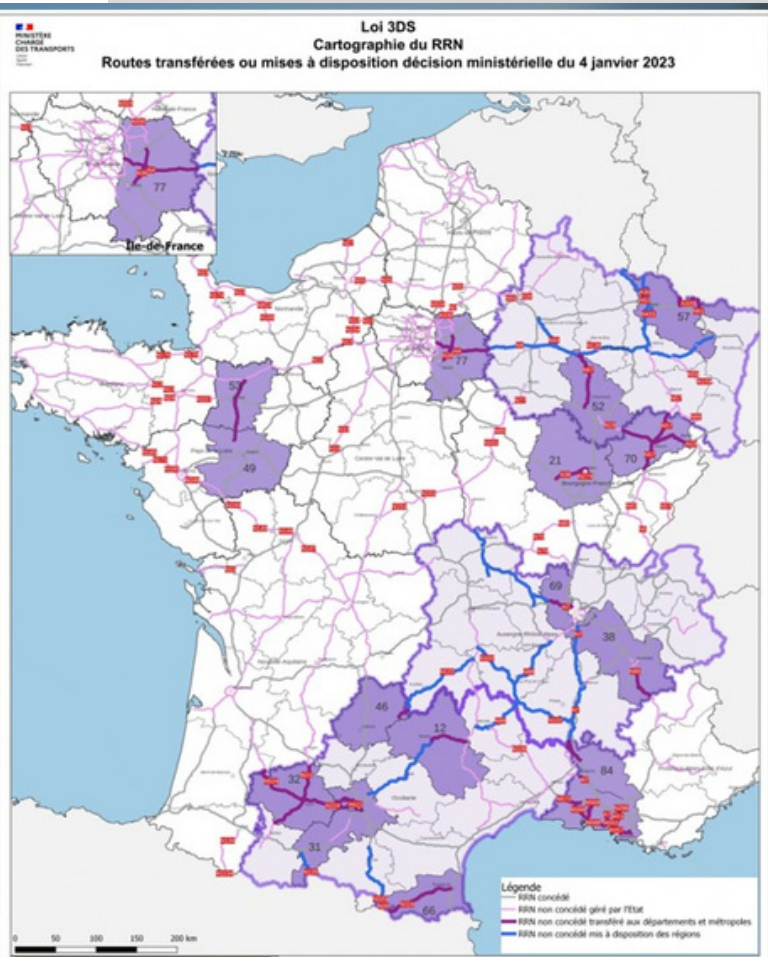
- Outiller les collectivités territoriales et encourager l'acculturation des décideurs,
- Accompagner les citoyens pour faire du numérique un outil d'inclusion sociale
- Structurer l'écosystème numérique lozérien

Afin de répondre à ces grands enjeux, une première phase de travail a ainsi été menée en novembre 2022 dans l'objectif de faire émerger les grandes ambitions du territoire en la matière, ambitions déclinées en objectifs stratégiques qui guideront l'action des parties prenantes. Les résultats de la présente consultation permettront de faire de cette stratégie un référentiel commun et partagé.



# Actualités Routes, Transports et Vélo

## Liste des autoroutes, routes et portions de voies, qui seront transférées aux Départements, Métropoles et Régions:



### Départements

#### Aveyron :

- la route nationale 88 entre l'échangeur du Lachet et l'autoroute A 75 ;

#### Bouches-du-Rhône :

- l'autoroute A7 ;  
- l'autoroute A50 ;  
- l'autoroute A51 ;  
- l'autoroute A55 ;  
- l'autoroute A501 ;  
- l'autoroute A502 ;  
- l'autoroute A507 ;  
- l'autoroute A515 ;  
- l'autoroute A517 ;  
- l'autoroute A551 ;  
- l'autoroute A552 ;  
- l'autoroute A 557 ;  
- la route nationale 113 ;  
- la route nationale 296 ;  
- la route nationale 568 ;

- la route nationale 569 ;  
- la route nationale 572 ;  
- la route nationale 2516 ;

#### Côte-d'Or :

- l'autoroute A 38 ;  
- la route nationale 274 ;

#### Haute-Garonne :

- la route nationale 124 ;  
- la route nationale 224 ;  
- la route nationale 542 ;

#### Gers :

- la route nationale 21 ;  
- la route nationale 124 ;  
- la route nationale 224 ;  
- la route nationale 524 ;

#### Isère :

- la route nationale 85 de la limite du département des Hautes-Alpes jusqu'à un point à définir dans l'arrêté

préfectoral de transfert, et en accord avec le département, en fonction des contraintes de gestion opérationnelle de la descente de Laffrey ;

#### Lot :

- la route nationale 122 ;

#### Maine-et-Loire :

- la route nationale 162 ;

#### Mayenne :

- la route nationale 162 ;

#### Haute-Marne :

la route nationale 67 ;

#### Moselle :

- l'autoroute A 320 ;  
- la route nationale 33 ;  
- la route nationale 52 ;  
- la route nationale 61 ;

#### Pyrénées-Orientales :

- la route nationale 116 ;

#### Rhône :

- la route nationale 7 entre l'autoroute A 89 (échangeur de Tarare-Ouest) et l'autoroute A 89 (échangeur de Lentilly) ;

#### Haute-Saône :

- la route nationale 19 ;  
- la route nationale 57 ;

#### Seine-et-Marne :

- la route nationale 4 ;  
- la route nationale 36 ;

#### Vaucluse :

- la route nationale 7 ;  
- la route nationale 86 ;  
- la route nationale 129.

### Transfert aux métropoles

#### Métropole de Lyon :

- la route nationale 6 ;

#### Métropole de Dijon :

- l'autoroute A 38 ;  
- la route nationale 274 ;

#### Toulouse métropole :

- l'autoroute A 620 ;  
- l'autoroute A 621 ;  
- l'autoroute A 623 ;  
- l'autoroute A 624 ;  
- la route nationale 124 ;  
- la route nationale 224.

### Transfert aux Régions Auvergne-Rhône-Alpes :

- la route nationale 7 entre la limite du département de la Nièvre et l'autoroute A 89 (échangeur de Tarare-ouest) ;  
- la route nationale 7 entre l'autoroute A 46 (échangeur de Communay) et la limite du département de Vaucluse ;  
- la route nationale 82 ;  
- la route nationale 88 entre la limite du département de la Lozère et l'autoroute A 72 ;  
- la route nationale 102 ;  
- la route nationale 122 entre la limite du département du Lot et l'autoroute A 75 ;  
- la route nationale 209 ;  
- la route nationale 2102 ;

#### Grand Est :

- l'autoroute A 30 ;  
- l'autoroute A 31 ;  
- l'autoroute A 33 ;  
- l'autoroute A 313 ;  
- la route nationale 4 ;  
- la route nationale 44 ;  
- la route nationale 52 entre l'autoroute A 30 et la frontière belge ;  
- la route nationale 431 ;

#### Région Occitanie :

- l'autoroute A 68 ;  
- la route nationale 20 ;  
- la route nationale 22 ;  
- la route nationale 88 à l'exception de la section située entre l'échangeur du Lachet et l'autoroute A 75 ;  
- la route nationale 125 ;  
- la route nationale 320.

## Routes. Objectif neutralité carbone à l'horizon 2050



L'échangeur thermique est un revêtement en plusieurs couches, l'eau circulant dans une couche poreuse d'enrobé drainant. Ce dispositif rend plus faciles les interventions d'entretien ultérieures que les dispositifs basés sur des tuyaux insérés dans la chaussée.

L'énergie thermique s'infiltré dans des massifs remplis de sable et de gravier, saturés en eau et connectés via un échangeur géothermique à une pompe à chaleur. On parle de stockage thermique inter-saisonnier, dispositif qui relie la route et le bâtiment.

Le dispositif est adapté aux variations de températures saisonnières :

- En été, le revêtement Dromotherm recharge le stockage thermique. Une partie de l'énergie stockée durant la journée permet de produire de l'eau chaude sanitaire. La collecte énergétique de l'été devrait se traduire par un abaissement de la température de chaussée d'environ 5°C par rapport à la même chaussée sans circulation de fluide à l'intérieur, ce qui permettrait au dispositif de contribuer à la réduction des îlots de chaleur.

Pour répondre aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050, il est nécessaire de multiplier les sources d'énergies renouvelables. Le projet Dromotherm, financé par la région Auvergne Rhône-Alpes, réunissant le LabOratoire proCédés énergle bâtimEnt (LOCIE), le Cerema, l'Institut Pascal ainsi que les entreprises Eiffage et Elydan vise à développer le revêtement routier comme un système de récupération de l'énergie solaire, à stocker cette énergie si besoin et à la diffuser dans le système énergétique d'un bâtiment aussi bien en été qu'en hiver quand la luminosité est moindre.

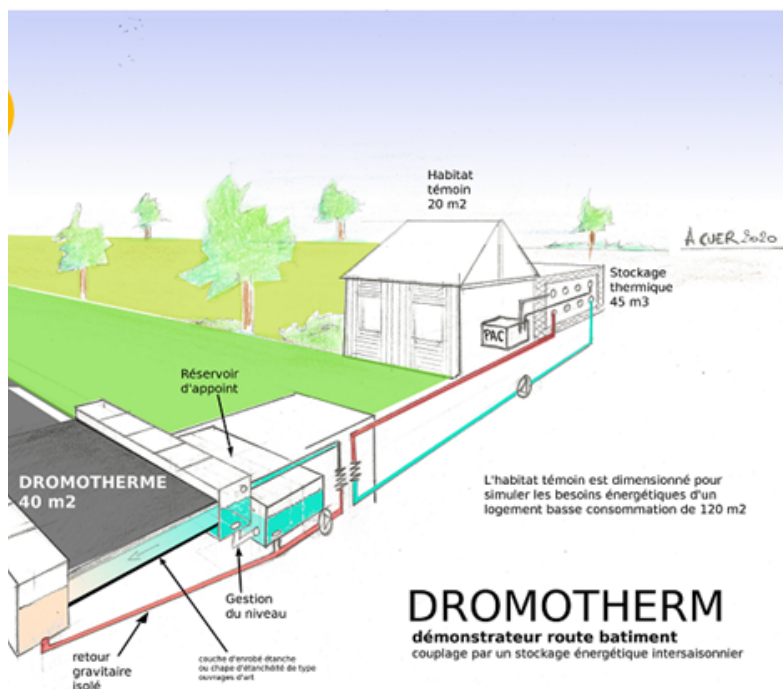
- En hiver, la chaleur stockée sert à chauffer le bâtiment et à produire de l'eau chaude sanitaire via la pompe à chaleur.
- En intersaison, si les conditions le permettent, le Dromotherm recharge partiellement le stockage thermique.

Les travaux de Master réalisés dans le cadre du projet par Prince Sévi ont reçu le prix Performance de Veolia dans la catégorie Ville et dans la foulée, ce dernier a débuté des travaux de thèse sur le même sujet, notamment pour quantifier comment la prise en glace partielle du stockage durant l'hiver pourrait booster les performances énergétiques du dispositif.

Le Cerema est à l'origine des travaux préliminaires ayant permis de définir le concept et s'est engagé, sous l'impulsion du pôle de compétitivité Tenerrdis dans une qualification du dispositif sur le plan énergétique. Le démonstrateur, inauguré le 6 novembre 2022 sur le site de l'université Savoie technolac, est suivi en temps réel depuis l'été 2022 avec l'outil Themis.

Les routes constituent un gisement d'énergie solaire thermique très important : moins de 5 % de leur surface reçoivent une énergie solaire équivalente au besoin total de chaleur du territoire.

Même si de tels chiffres globaux sont encourageants, il est nécessaire de développer selon les cas d'usage les technologies permettant la récupération d'énergie et son transfert depuis le lieu de production vers le lieu d'utilisation. En s'appuyant sur la géothermie de subsurface, le projet Dromotherm consiste à développer une route récupératrice d'énergie, qui capte l'énergie thermique au niveau du revêtement de la chaussée puis la stocke à proximité d'un bâtiment et la diffuse via un réseau de chaleur ou du chauffage collectif.





## Des éco-pavés drainants à base de coquillages pour lutter contre les îlots de chaleur urbaine



L'ESITC Caen, a réalisé des éco-pavés drainants en béton avec des coquilles Saint-Jacques qui doivent permettre de lutter contre les inondations et les îlots de chaleur.

Cette réalisation est en test avec une dizaine de chantiers expérimentaux. Elle fait l'objet d'un brevet déposé en 2014.

Récompensé à la 4e édition des « Quartiers d'innovation urbaine », cette solution devrait être testé à Paris prochainement.

### La peinture phosphorescente

Une entreprise australienne a créé des marquages au sol fluorescents sur les routes pour une meilleure visibilité la nuit. La peinture absorbe l'énergie lumineuse le jour pour la restituer la nuit.

### Bonus sur les covoiturages de longue distance : Blablacar sur les bons rails

Sur la longue distance, peu de suspense : Blablacar est en quasi-monopole pour octroyer le bonus de 100 € pour toute personne réalisant son premier covoiturage de longue distance (plus de 80 km) en tant que conducteur (25 € au premier trajet et 75 € au troisième si celui-ci est réalisé dans un délai de 3 mois). La période des vacances scolaires et des week-ends prolongés du printemps sera plus pertinente pour en observer les effets.

D'ici là, seule la SNCF pourrait contre-attaquer et nous « faire préférer le train » (en l'absence d'une nouvelle grève massive...).

### Un décret autorise les agents publics à exercer à titre accessoire la conduite de transport scolaire

Devant les difficultés de recrutement de chauffeurs de cars et tout particulièrement pour le transport scolaire, un décret autorise un agent public à exercer à titre accessoire une activité lucrative de conduite d'un véhicule affecté aux services de transport scolaire ou assimilés. Cela sera soumis à une autorisation préalable et individuelle de l'employeur public dont relèvent les agents intéressés. Ceux-ci pourront être issus des trois fonctions publiques : État, territoriale et hospitalière.

Cette expérimentation fera l'objet d'un rapport d'évaluation conjoint des ministres des Transports et de la Fonction publique. À cette fin, les conseils régionaux transmettront aux préfets de région neuf mois avant son échéance le nombre total d'agents publics ayant exercé cette activité accessoire.

## 06. Alpes-Maritimes

### Inauguration piste cyclable

Cette piste sécurisée de près de 1,5 km, réalisée entre Mougins-le-Haut et Sophia Antipolis sur la RD 135 est destinée notamment à faciliter les déplacements domicile-travail à Mougins. À ce jour, dans le Département des Alpes Maritimes, plus de 230 km d'aménagements cyclables ont été réalisés. Le plan vélo départemental, d'un montant de 62 millions d'euros verra d'ici 2028, la réalisation de 84 km supplémentaires de pistes cyclables, pour un total de 320 Km.

## 21. Côte-d'Or

### Transfert de l'A38 au département

Clément Beaune, Ministre délégué chargé des Transports, a annoncé le transfert de l'A 38 Dijon-Pouilly-en-Auxois au Département de la Côte-d'Or. Cette autoroute sera à terme exploitée et gérée par le Département, sur son territoire de compétence. Avec un réseau routier départemental de plus de 5 700 km, le Département dispose des moyens et des compétences pour assumer cette nouvelle charge.

Cette décision du ministère des Transports sera effective au cours de l'année 2023, au terme des négociations concernant les conditions du transfert (second semestre). A noter qu'un travail est en cours avec la Métropole de Dijon afin de transférer à l'échelon départemental la courte section de l'A 38 sous emprise métropolitaine, dans un souci d'efficacité de l'action publique.

## 31. Haute-Garonne

### Le département prêt à faire plus pour les transports

Le Conseil départemental consacre déjà des sommes importantes à ce secteur qui n'est pas de sa compétence : 201 M€ pour le Plan mobilités de Tisséo, 534 M€ pour la LGV. Le nouveau Président Sébastien Vincini se déclare favorable à la troisième ligne de métro à Toulouse, comme à la LGV. Plus largement, il appelle à « un big bang des mobilités » et se dit prêt à « être un partenaire solide et loyal », une collectivité « facilitatrice », prête à dégager « des marges de manœuvre » financières.

## 51. Marne

### Désengagement financier de l'aéroport de Paris-Vatry

Pour le Président : « L'aéroport de Vatry est une solution : on a prouvé notre capacité à traiter du fret. On peut être viable, mais on ne nous utilise pas ». Il pense qu'avec 30 000 de tonnes traitées chaque année, l'aéroport gêne d'autres acteurs aéroportuaires. Il regrette de ne pas avoir de soutien d'autres partenaires et refuse d'assumer seul le déficit de la plate-forme aéroportuaire. Dès lors, il se dit prêt à se résoudre à la vente de l'aéroport et évoque l'intérêt d'investisseurs chinois.

## 52. Haute-Marne

### Le Département prend en charge la RN67 et rétablit les 90km/h

L'objectif du Département est d'en faire un axe stratégique pour le territoire notamment en investissant pour l'amélioration de la chaussée et en rétablissant les 90 km/h.

Longue de 104 kilomètres, la N67 est un axe routier majeur en Haute-Marne qui dispose d'un trafic important d'environ 6.000 véhicules par jour, dont plus de 2.000 poids-lourds. Les éléments transmis par l'Etat montrent que 69% de la chaussée est dans un état « moyen ou mauvais état ». Ce sont ainsi 26% de la chaussée qui nécessitent des travaux d'entretien lourd et 43% qui nécessitent des travaux d'entretien de surface et de signalisation. 20% des ponts et 31% des murs de soutènements rattachés à la N67 présentent des défauts et nécessitent pour certains des travaux spécialisés.

Le Département a obtenu des garanties claires sur le transfert concernant les compensations relatives au transfert :

- Un droit à compensation de l'ordre de 4,3 M€ ;
- Un complément annuel de 110 k€ pour tenir compte de la situation de la Haute- Marne en zone de viabilité hivernale difficile ;
- Une prise en charge à hauteur d'environ 1,4M€ pour la prise en charge de la masse salariale des 28 agents à transférer par la DIR Est.

## 58. Mayenne

### Transfert de la RN 162

L'Etat a confirmé son accord quant au transfert de la RN162 au Département. Ce dernier s'en réjouit et parle d'une très bonne nouvelle « avec l'objectif de l'aménager en axe structurant en reliant les 3 agglomérations principales, le réseau routier étant enjeu majeur pour l'attractivité territoriale. »

## 63. Puy-de-Dôme

### Travaux de rénovation complète pour le pont métallique de Dallet

C'est un ouvrage représentatif de la fin du XIXe siècle. Étroit (un seul sens de circulation en alternance et interdit à la circulation des poids lourds, il sert pour une desserte locale. Il va être rénové complètement.

Il servira aussi pour le passage de la via Allier, itinéraire de mobilités douces qui, à terme, traversera le département du nord au sud. Coût total 5,5 M€.

## 64. Pyrénées-Atlantiques

### Unanimité pour la modernisation des voies LGV existantes

Il s'agit d'une motion qui exige la modernisation de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et Irun. La nouvelle ligne Dax Irun est prévue pour, au mieux, 2042.

## 70. Haute-Saône

### Consensus pour le transfert des routes nationales

Le Conseil départemental s'était montré intéressé par ce transfert. Les élus ont confirmé leur accord lors de la dernière session actant le transfert des Routes nationales 19 et 57.



# JURIDIQUE





## #COMMANDEPUBLIQUE

### Prolongation de la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 €

L'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique permettait aux acheteurs de conclure, jusqu'au 31 décembre 2022, « un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes ».

Cette dispense a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 inclus par un décret du 28 décembre 2022. Ce dernier précise que « ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000 euros hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'exécède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ».

Malgré l'absence de publicité et de mise en concurrence, « les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin ».

*Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique*

## #3DS #ROUTES

### Publication de la liste des routes transférées en application de la loi 3DS

Une décision du 4 janvier 2023 dresse la liste des routes et autoroutes transférées notamment aux départements. Seize départements sont concernés par des transferts.

*Décision du 4 janvier 2023 déterminant la liste des autoroutes, routes et portions de voies qui sont transférées ou mises à disposition en application des articles 38 et 40 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*

## #VIEPRO #RH

### Vers une mise à disposition pour mécénat de compétences

C'est une expérimentation pour une durée de cinq ans : les fonctionnaires de l'Etat et de certaines collectivités territoriales, notamment les départements, peuvent être mis à disposition de certaines personnes morales, sous la forme de mécénat de compétences.

Cette mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale après information de l'assemblée délibérante et peut être prononcée pour tout ou partie de la durée du temps de service.

Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle.

*Décret n°2022-1682 du 27 décembre 2022 relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d'un mécénat de compétences*

## #VIEPRO #RH

### Augmentation du minimum de traitement

Selon sa notice, « le décret augmente à compter du 1er mai 2022 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Le décret fixe le minimum de traitement, aujourd'hui correspondant à l'indice majoré 343 (soit indice brut 371), à l'indice majoré 352 correspondant à l'indice brut 382. »

*Décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique*

## #HANDICAP #AAH

### Précisions sur les modalités de déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés

Pris en application de l'article 10 de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, un décret précise les modalités de la déconjugalisation de l'AAH.

Selon la notice du décret, celui-ci « supprime la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de la prestation, ainsi que les abattements applicables sur les revenus du conjoint en cas de réduction ou de cessation d'activité de ce dernier. Les bénéficiaires avec un droit ouvert au titre du mois de septembre 2023 relèveront d'un calcul déconjugalisé de la prestation sauf si cela leur est défavorable, auquel cas ils conservent un calcul conjugalisé de la prestation tant que ce dernier leur est plus favorable. L'AAH des bénéficiaires dont le droit s'ouvre à compter du 1er octobre 2023 est déconjugalisée. La déconjugalisation est définitive ».

*Décret n°2022-1694 du 28 décembre 2022 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés*

## #ASE

### Lancement de l'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance

Pris en application de l'article 37 de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, le décret précise les conditions d'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance.

Défini comme une instance stratégique de coordination et de décision, le comité départemental vise à assurer la coordination interinstitutionnelle de tous les acteurs sur le territoire. Il est coprésidé par le président du conseil départemental et le préfet de département et comprend des représentants de l'ASE.

Il devrait se réunir autant de fois que nécessaire et au moins une fois par an, en formation plénière, sur convocation de l'un de ses présidents.

*Décret n°2022-1730 du 30 décembre 2022 relatif à l'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance*

## #ASE

### Précisions sur le Conseil national de la protection de l'enfance

Pris en application de l'article 36 de la loi n°2022-140

du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance, un décret du 30 décembre 2022 précise la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance.

Ce dernier a vocation à émettre des avis et à formuler toutes propositions utiles relatives à la prévention et à la protection de l'enfance. Il comprend notamment six conseillers départementaux, désignés par l'Assemblée des départements de France, dont un conseiller départemental d'outre-mer.

Il est prévu que le Conseil national de la protection de l'enfance associe à ses travaux un collège composé d'enfants et d'adolescents, constitué dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'enfance.

*Décret n°2022-1729 du 30 décembre 2022 relatif au Conseil national de la protection de l'enfance*

## #ASE

### Publication du référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant

Un décret du 30 décembre 2022 indique le lien vers le site internet de la Haute autorité de santé sur lequel le référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant peut être consulté.

*Décret n°2022-1728 du 30 décembre 2022 relatif au référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant*

## #VIEPRO #RESPONSABILITE

### Parution des décrets portant application de l'ordonnance relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires et comptables publics

Deux décrets entrés en vigueur au 1er janvier 2023 portent application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics.

Le premier modifie le code des juridictions financières pour prendre acte des modifications induites par l'ordonnance du 23 mars 2022 et précise les règles de composition, d'organisation et de fonctionnement de la chambre du contentieux et de la Cour d'appel financière ainsi que les règles de procédure.

Le deuxième « décret supprime les dispositions relatives aux différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire, précise les modalités du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (hors volet juridictionnel) et adapte les procédures dans le cadre de ce changement de régime de responsabilité ».

*Décret n° 2022-1604 du 22 décembre 2022 relatif à la chambre du contentieux de la Cour des comptes et à la Cour d'appel financière et modifiant le code des juridictions financières*

*Décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics*

## #ENFANCE #EXPERIMENTATION

### Ouverture d'une expérimentation pour contribuer au maintien et au développement des modes d'accueil du jeune enfant

Un décret détermine les conditions dans lesquelles le président du conseil départemental au titre de ses compétences en matière de prévention, une commune, un EPCI ou une ARS peuvent à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, organiser, par convention, d'une part, « un service d'accompagnement en santé et accueil inclusif du jeune enfant, gratuitement accessible pour les assistants maternels du particulier employeur et les professionnels de la garde d'enfants à domicile, visant à les conseiller sur tout sujet relatif à la santé des jeunes enfants » et d'autre part, « un réseau territorial de référents en santé et accueil inclusif du jeune enfant » pour favoriser, la synergie et le partage de bonnes pratiques entre professionnels.

Ces expérimentations seront suivies par le comité départemental des services aux familles mentionné à l'article L. 214-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le décret modifie également la réglementation commune aux différents établissements d'accueil du jeune enfant et applicable aux comités départementaux des services aux familles.

*Décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles*

## #RSO

### Revalorisation du revenu de solidarité en Outre-mer

Le montant mensuel du revenu de solidarité bénéficiant aux personnes âgées d'au moins 55 ans a été revalorisé en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le montant mensuel passe de 542,05 euros à 563,73 euros. La revalorisation est rétroactive au mois de juillet 2022.

*Décret n° 2022-1684 du 28 décembre 2022 portant revalorisation du revenu de solidarité en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon*

## #EMPLOI

### 4 nouveaux Territoires zéro chômeur de longue durée

Un arrêté du 21 décembre 2022 habilite quatre nouveaux territoires pour mener l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Il s'agit du Puy-en-Velay, de Bagnolet, de Blois et de Villeurbanne Les Brosses.

*Arrêté du 21 décembre 2022 habilitant les territoires pour mener l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »*

## #MARCHESPUBLICS

### Modification des CCAG

Un arrêté du 29 décembre 2022 opère deux modifications principales des CCAG. La première relève le taux d'avance minimum réglementaire. Il passe ainsi de 20% à 30% pour les CCAG des marchés publics de travaux et des marchés publics de fournitures courantes et de services. La seconde modification réduit le délai au terme duquel un ordre de service est considéré comme tardif (article 50.2.1) et celui dans lequel le titulaire peut se prévaloir d'un préjudice (Article 18.1) de 6 à 4 mois.

*Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics*

## #APPLICATIONDESLOIS

### Une nouvelle circulaire sur l'application des lois

En fin d'année, Madame la Première ministre a publié une circulaire relative à l'application des lois dans



laquelle elle affirme que « chaque disposition législative qui demeure inappliquée est une marque d'irrespect envers la représentation nationale et de négligence vis-à-vis de nos concitoyens ». Dans cette circulaire, elle rappelle l'importance de prendre rapidement les décrets d'application des lois et ce, dans un délai de six mois suivant la publication de la loi. Il est également indiqué que « le Secrétariat général du Gouvernement est chargé de piloter le suivi interministériel de l'application des lois » et qu'un « bilan de l'application des lois est dressé semestriellement ».

*Circulaire du 27 décembre 2022 relative à l'application des lois*

## #COLLERR

**Une circulaire détermine les modalités du suivi des propositions de différenciation et d'adaptation par les collectivités territoriales**

Pour mémoire, l'article 2 de la loi 3DS a donné la faculté aux conseils départementaux de proposer au Gouvernement des modifications ou des adaptations de « dispositions législatives ou réglementaires, en vigueur ou en cours d'élaboration, concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement d'un, de plusieurs ou de l'ensemble des départements ».

Afin de garantir la bonne prise en compte de ces propositions, la circulaire indique une procédure pilotée par le Secrétariat général du Gouvernement, à respecter.

Les propositions seront communiquées par courrier électronique, une adresse ayant été créée spécifiquement pour les recueillir. La Première ministre s'engage à en accuser réception « dans les quinze jours, en désignant le ministère chargé de m'apporter les éléments utiles, qui me permettront d'estimer les suites à donner à ces propositions ».

Outre la réponse qui devra être apportée dans un délai raisonnable, il est prévu que la DGCL rédige un rapport rassemblant les propositions et les suites qui leur auront été données. Ce rapport sera transmis au « Conseil national de l'évaluation des normes ainsi qu'aux assemblées parlementaires » puis publié « sur le site de la direction générale des collectivités locales ainsi que sur celui du Gouvernement ».

*Circulaire n° 6390-SG du 13 janvier 2023 relative au suivi des propositions de différenciation et d'adaptation par les collectivités territoriales*

## #RH #JURISPRUDENCE

**Le dépassement des crédits ne fait pas obstacle au versement des indemnités auxquelles un collaborateur de groupe a droit**

Le collaborateur d'un groupe d'élus à la région Auvergne-Rhône-Alpes a demandé à cette dernière de lui verser « les sommes de 10 210,28 euros, en paiement d'arriérés de supplément familial de traitement et d'indemnité de résidence » pour des périodes entre 2015 et 2016 et « 12 716,55 euros en ré-

paration du préjudice financier résultant de la diminution de son traitement à compter du 1er janvier 2017 ».

Le tribunal administratif de Lyon a condamné la région à verser au collaborateur « l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement pour les périodes en cause, dans la limite de 10 210,28 euros et a rejeté le surplus des conclusions de sa demande ». La cour administrative d'appel de Lyon a rejeté l'appel formé par la région qui s'est pourvue en cassation.

Après avoir jugé que la cour administrative d'appel avait entaché sa décision d'une erreur de droit en considérant « que le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence n'étaient pas inclus dans les dépenses plafonnées en application de l'article L. 4132-23 du code général des collectivités territoriales », le Conseil d'Etat affirme que le dépassement du plafond des crédits nécessaires aux dépenses résultant de l'affectation de collaborateurs aux groupes d'élus « ne saurait faire obstacle au versement des indemnités auxquelles ces agents ont droit ».

Dès lors, la région n'est pas fondée à soutenir que c'est à tort qu'elle a été condamnée à verser à l'agent la somme de 10 210,28 euros correspondant à l'indemnité de résidence et au supplément familial de traitement pour les périodes en cause.

Le Conseil d'Etat a partiellement annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel pour erreur de droit mais, statuant sur le fond, a confirmé la condamnation de la région au versement de la somme de 10 210,28 euros.

Conseil d'Etat, 16 décembre 2022, n°457835

## #JURISPRUDENCE #ASE

**Confirmation de la condamnation de l'Etat à indemniser le Puy-de-Dôme pour carence avérée et prolongée dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence des familles**

Le département du Puy-de-Dôme a engagé un contentieux pour être indemnisé du préjudice qu'il estime avoir subi entre 2012 et 2016 du fait de la prise en charge des frais d'hébergement en urgence de 102 familles en lieu et place de l'Etat.

Le tribunal administratif avait rejeté sa demande. La Cour administrative d'appel avait, sur appel du département du Puy-de-Dôme, annulé le jugement et condamné l'Etat à verser au département la somme de 1 272 464 euros, assortie des intérêts au taux légal. Le ministre des Solidarités et de la Santé a saisi le Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation.

Le Conseil d'Etat rappelle que la « compétence de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence n'exclut pas l'intervention supplétive du département par la voie d'aides financières destinées à permettre temporairement l'hébergement des familles lorsque la santé des enfants, leur sécurité, leur entretien ou leur éducation l'exigent, sur le fondement de l'article L. 222-3 précité du code de l'action sociale et des familles. Dès lors, et sans préjudice de la faculté qui lui est ouverte de rechercher la responsabilité de l'Etat en cas de carence avérée et prolongée, un département ne peut légalement refuser à une famille avec enfants l'octroi ou le maintien d'une aide entrant dans le champ de ses compétences, que la situation des enfants rendrait nécessaire, au seul motif qu'il incombe en principe à l'Etat d'assurer leur hébergement ».

Au terme de son analyse, le Conseil d'Etat a confirmé la responsabilité de l'Etat pour carence avérée et prolongée à prendre en charge des familles relevant de l'hébergement d'urgence et le préjudice subi par le département dès lors que les familles prises en charge ne se trouvaient pas dans une situation relevant de la compétence propre de ce dernier.

*Conseil d'Etat, 22 décembre 2022, n°458724*

## #JURISPRUDENCE #RH

### Le Conseil d'Etat précise les modalités de prise en compte de l'exercice de responsabilités syndicales dans l'appréciation de conditions d'avancement

Le décret statutaire des attachés territoriaux permet aux « directeurs territoriaux ayant atteint au moins le troisième échelon de leur grade » et justifiant « de huit années d'exercice, dans un cadre d'emplois de catégorie A, de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité » d'être nommés au grade d'attaché hors classe.

Lorsque l'agent exerce des responsabilités syndicales pour lesquelles il bénéficie d'une décharge totale d'activité, comment apprécier la condition tenant à l'exercice pendant au moins huit années de responsabilités ? C'est la question à laquelle le Conseil d'Etat a dû répondre.

Le Conseil d'Etat juge qu'il faut rechercher si les fonctions syndicales exercées par l'agent « pouvaient être regardées comme des fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, susceptibles d'être prises en compte » au titre des huit années requises. Toutefois, il censure la décision de la Cour administrative d'appel ayant estimé que l'agent « n'avait pas apporté d'éléments significatifs permettant d'apprécier les compétences acquises dans l'exercice de ses fonctions syndicales » alors qu'il

ressortait des pièces du dossier que l'agent préside depuis 2008, après avoir été membre de son bureau puis vice-président, du principal syndicat de la fonction publique territoriale local et est secrétaire général depuis 2010 de la Fédération générale autonome des fonctionnaires de La Réunion. Il en conclut que « les responsabilités ainsi exercées peuvent être regardées comme d'un niveau comparable à celles correspondant aux fonctions énumérées par l'article 21 du décret du 30 décembre 1987 ».

*Conseil d'Etat, 3ème - 8ème chambres réunies, 16 décembre 2022, n°449708*

## #MNA #JURISPRUDENCE

### Un jeune majeur non accompagné, même en situation irrégulière, doit bénéficier d'une prise en charge par l'ASE

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'Etat dans une ordonnance de référé liberté. Un jeune majeur, pris en charge durant sa minorité au titre de l'ASE, a demandé au juge administratif d'enjoindre au département de l'Ariège de lui rétablir le bénéfice d'une prise en charge jeune majeur « comprenant un hébergement et un accompagnement social ».

Après un refus du tribunal administratif de Toulouse, le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance du tribunal administratif et fait droit aux conclusions à fins d'injonction en jugeant que le département était légalement tenu de poursuivre la prise en charge du jeune, devenu majeur, dès lors qu'il ne bénéficiait « d'aucun soutien familial, d'aucune ressource et d'aucune solution d'hébergement » et ce, quand bien même il serait en situation irrégulière avec un obligation de quitter le territoire.

Le refus de prise en charge du jeune majeur révélerait, selon le Conseil d'Etat, « une carence caractérisée dans l'accomplissement par la présidente du conseil départemental de la mission qu'elle tient des dispositions de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles » et porterait « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit à une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance ».

Le Conseil d'Etat prolonge sa jurisprudence relative à la prise en charge des jeunes majeurs. Dans le numéro de Décembre, nous vous faisons part d'une décision de référé liberté relative à la prise en charge d'une jeune majeure non accompagnée enceinte (Conseil d'Etat, juge des référés, 15 novembre 2022, n°468365).

*Conseil d'Etat, juge des référés, 12 décembre 2022, n°469133*

## #CONTRAT #JURISPRUDENCE

### L'indemnité du cocontractant en cas de résiliation amiable ne peut excéder le montant du préjudice subi

C'est ce qu'a tranché le Conseil d'Etat dans un contentieux l'invitant à se prononcer sur la pérennité du critère tiré du caractère « manifestement disproportionné » du montant de l'indemnité accordée en cas de résiliation amiable d'un contrat.

Dans cette affaire, un bail qualifié d'emphytéotique avait été conclu entre une commune et une SCI pour construire et exploiter un village de vacances. Cette dernière a souhaité mettre fin au contrat. La résiliation anticipée a été autorisée par délibération du conseil municipal en contrepartie du versement d'une indemnité de 1 700 000 euros. La délibération a été annulée par le tribunal administratif de Nice et la cour administrative d'appel de Marseille a rejeté l'appel formé contre le jugement.

Saisi d'un pourvoi en cassation, le Conseil d'Etat affirme, et c'est tout l'apport de cet arrêt, que les « parties à un contrat conclu par une personne publique peuvent déterminer l'étendue et les modalités des droits à indemnité du cocontractant en cas de résiliation amiable du contrat, sous réserve qu'il n'en résulte pas, au détriment de la personne publique, l'allocation au cocontractant d'une indemnisation excédant le montant du préjudice qu'il a subi résultant du gain dont il a été privé ainsi que des dépenses qu'il a normalement exposées et qui n'ont pas été couvertes en raison de la résiliation du contrat ».

En l'espèce, il juge qu'en « refusant de tenir compte, pour déterminer si le montant de l'indemnité accordée par la commune au titre de la résiliation du contrat était excessif au regard du préjudice en résultant pour le cocontractant au titre du gain dont il a été privé, du prix qu'il pouvait tirer de la cession des droits qu'il tenait du bail, afin de retenir le plus élevé des deux montants correspondant soit au bénéfice escompté de l'exploitation du site pour la durée du contrat restant à courir soit à la valeur des droits issus du bail, la cour a commis une erreur de droit ».

*Conseil d'Etat, 16 décembre 2022, Sté Grasse-Vacances, n°455186*

## #JURISPRUDENCE #PROCEDURE

### Les observations d'une partie sur un moyen relevé d'office doivent être communiquées aux autres parties

A l'occasion d'un contentieux relatif au licenciement d'un agent, le Conseil d'Etat a confirmé un point important de procédure.

Lorsque le magistrat juge qu'une décision est susceptible d'être fondée sur un moyen relevé d'office, les parties doivent en être informées et invitées à formuler leurs observations. Si des observations sont effectivement présentées par les parties, le juge administratif est tenu de les communiquer aux autres parties, même après la clôture de l'instruction. A défaut, la décision est entachée d'irrégularité.

*Conseil d'Etat, 6 janvier 2023, n°449405*

## #EHPAD #RAPPORT

**Publication par le Défenseur des droits du suivi des recommandations du rapport sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD**

Dans son rapport sur « Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) » publié le 4 mai 2021, Madame le défenseur des droits préconisait 64 recommandations en vue d'améliorer la prise en charge en EHPAD.

Un an et demi après, le rapport publié dresse un bilan mitigé au terme duquel les inquiétudes demeurent. Si le rapport et le scandale Orpéa ont permis une « prise de conscience collective de notre société à l'égard du traitement des aînés au sein de ces établissements et du respect de leurs droits et de leur dignité » et que les autorités publiques se sont engagées à agir, le Défenseur des droits « continue de recevoir des réclamations individuelles à ce sujet ».

*Défenseur des droits - Suivi des recommandations du rapport sur les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD – Janvier 2022*

## #PENAL #RAPPORT

**Publication du rapport annuel de l'observatoire de la SMACL sur le risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux**

L'observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative a publié son rapport annuel consacré au risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux. La première partie analyse le risque pénal dans la vie publique locale en France, la seconde est consacrée à la compréhension des motifs de poursuites contre les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux.





# Décision Département du Puy-de-Dôme du Conseil d'Etat du 22 décembre 2022. Condamnation de l'Etat sur l'hébergement d'urgence



**Guillaume Hannotin,**  
Fondateur du cabinet  
Hannotin Avocats

**Rémi Bonnefont,**  
Avocat du cabinet  
Hannotin Avocats

## Quelle est l'autorité compétente en matière d'hébergement d'urgence ?

L'hébergement d'urgence des familles avec enfants qui connaissent de graves difficultés, parce qu'elles n'ont pas de logement et se retrouvent à la rue, relève de la compétence de l'Etat en application des articles L. 121-7 et L. 345-1 du code de l'action sociale et des familles. Les services préfectoraux doivent ainsi mettre en place, en application de l'article L. 345-2 du même code, un dispositif de veille sociale (le 115) permettant la prise en charge de ces familles dans chaque département.

Mais cette compétence de principe de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence a été brouillée : d'une part, le conseil départemental est compétent, au titre de l'aide sociale à l'enfance, pour assurer la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans en application de l'article L. 222-5 ; d'autre part, le Conseil d'Etat considère, depuis une décision du 30 mars 2016, que la compétence de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence n'est pas exclusive de celle du Département, qui peut être appelé à suppléer temporairement la carence des services préfectoraux, en prenant en charge le paiement de nuits d'hôtels.

## Quelles sont les conséquences de cet enchevêtrement autour de la compétence en matière d'hébergement d'urgence ?

La principale conséquence est que les Départements se retrouvent de plus en plus à devoir assumer l'hébergement d'urgence des familles en lieu et place de l'Etat. Ainsi, pour prendre l'exemple du Département du Puy-de-Dôme, que nous avons défendu devant le Conseil d'Etat, celui-ci avait pris en charge, de 2012 à 2016, l'hébergement d'urgence de 102 familles pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, pour un montant de près de 1,3 millions d'euros.

Et, malheureusement, cette situation ne devrait pas s'améliorer à l'avenir en raison du contexte budgétaire et de la saturation permanente des structures d'accueil mises en place par les services préfectoraux.

C'est pourquoi la jurisprudence prévoit que le Département peut engager une action récursoire en responsabilité contre l'Etat en cas de « carence avérée et prolongée » de ce dernier dans l'exécution des obligations qui lui incombent en matière d'hébergement d'urgence des familles avec enfants.

## Quels enseignements peut-on tirer de la décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 2022 ?

Notre crainte était que cette action récursoire apparaisse comme une « fausse fenêtre », c'est-à-dire une voie de droit vouée à l'échec en raison d'une appréciation trop stricte des conditions d'engagement de la responsabilité de l'Etat. La cour administrative d'appel de Lyon et le Conseil d'Etat ont heureusement jugé le contraire, en rappelant que l'Etat ne pouvait ignorer la situation des familles à la rue et que sa carence devait être considérée comme fautive au-delà d'un délai d'un mois à compter de la demande de prise en charge de ces familles ou de leur éviction d'un dispositif d'hébergement social de l'Etat.

La Haute juridiction administrative a ainsi confirmé la condamnation de l'Etat à indemniser les frais d'hébergement d'urgence pris en charge, au-delà d'une durée d'un mois, par le Département du Puy-de-Dôme. Mais ce succès contentieux doit beaucoup au travail réalisé en amont par les services du conseil départemental, qui avaient établi un tableau détaillé récapitulant la situation administrative, économique et sanitaire de chacune des 102 familles concernées, et plus particulièrement à M. Sébastien Defix, directeur général adjoint des services, Mme Elsa Bertin, conseillère juridique, et notre confrère, Me Thomas Benages, qui a défendu les intérêts du Département en première instance et en appel.



## L'action des tiers contre les contrats administratifs

**Depuis la décision d'Assemblée du Conseil d'Etat Département de Tarn-et Garonne, du 4 avril 2014, n°358994, on sait que tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge un recours pour en contester la validité ou certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Par deux décisions du 2 décembre 2022 (n° 454318 et n° 454323), le Conseil d'Etat est venu compléter son mode d'emploi des actions des tiers à l'encontre des contrats administratifs.**



*Alexandre Riquier est Avocat Associé au sein du Cabinet PUBLICA.AVOCATS et formateur en droit de la commande publique chez Le Moniteur, Achatpublics.com et la Gazette des communes.*

### Rappels sur la jurisprudence Département de Tarn-et-Garonne

Les deux décisions rendues par le Conseil d'Etat le 2 décembre 2022 sont l'occasion de rappeler le dispositif permettant aux tiers de contester tout ou partie d'un contrat administratif, dont les principes sont fixés depuis 2014.

Ces recours des tiers sont ouverts en plus, et indépendamment, des actions dont disposent les parties à un contrat administratif et des actions ouvertes devant le juge de l'excès de pouvoir contre les clauses réglementaires d'un contrat ou devant le juge du référé contractuel.

Ainsi, tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Cette action devant le juge administratif est également ouverte aux membres de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département, c'est-à-dire au Préfet, dans l'exercice de son contrôle de légalité.

Chacun de ces requérants peut éventuellement assortir son recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

En revanche, en principe, la légalité du choix du cocontractant, la légalité de la délibération autorisant la conclusion du contrat ou encore la légalité de la décision de le signer ne peuvent pas être contestées à l'occasion de ce recours. Seul le Préfet, dans le cadre de son contrôle de légalité, demeure recevable à contester la légalité de chacun de ces actes devant le juge de l'excès de pouvoir, mais seulement jusqu'à la conclusion du contrat, date à laquelle les recours déjà engagés et non encore jugés perdent leur objet.

Les moyens qui peuvent être soulevés dépendent de la qualité du tiers requérant. Ainsi, le Préfet et les membres de l'organe délibérant, compte tenu des intérêts dont ils ont la charge, sont des tiers privilégiés et peuvent invoquer tout moyen à l'appui de leur recours. Les autres tiers ne peuvent

invoquer que des vices en rapport direct avec l'intérêt lésé dont ils se prévalent ou ceux d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office.

### Les effets de la jurisprudence Département de Tarn-et-Garonne d'abord étendus

A la suite de sa décision Département de Tarn-et-Garonne, le Conseil d'Etat a apporté, à plusieurs reprises, des précisions sur l'action des tiers contre les contrats administratifs.

Ses effets ont été, jusqu'à récemment, étendus.

Ainsi, par une décision du 2 décembre 2015 (n°386979), le Conseil d'Etat a étendu cette action ouverte aux tiers aux conventions domaniales, notamment pour l'implantation d'antennes de téléphonie.

Le Conseil d'Etat juge également que les contribuables locaux sont recevables à former un tel recours dès lors qu'ils établissent « que la convention ou les clauses dont ils contestent la validité sont susceptibles d'emporter des conséquences significatives sur les finances ou le patrimoine de la collectivité » (CE, 27 mars 2020, n° 426291).

Dans une décision du 20 novembre 2020 (n°428156), le Conseil d'Etat a admis la possibilité d'un tel recours des tiers contre un avenant, quand bien même il modifiait un contrat signé antérieurement au 4 avril 2014.

### Un mouvement de resserrement annoncé par la décision Département de la Loire-Atlantique

Par sa décision Département de la Loire-Atlantique du 3 juin 2020 (n°426932), le Conseil d'Etat a débuté un mouvement de resserrement en refusant la recevabilité d'un recours tendant à l'annulation de contrats publics formés par des ordres professionnels se prévalant des intérêts collectifs dont ils avaient la charge.

La décision rendue le 2 décembre 2022 par le Conseil d'Etat (n°454323), dont l'importance est relevée par sa mention aux tables du recueil Lebon, confirme ce mouvement.

La plus haute juridiction administrative a refusé d'étendre les contours de la catégorie des tiers privilégiés pouvant former un recours Tarn-et-Garonne sans justifier d'un intérêt lésé. Elle juge très clairement qu'« outre le préfet, seuls peuvent engager une action contre un contrat même sans se prévaloir d'un intérêt lésé les membres de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales concerné par le contrat ». Ainsi, tout autre personne - en dehors des parties - et même les membres du conseil d'administration d'un établissement d'enseignement public supérieur ne peuvent pas se prévaloir de cette qualité de tiers privilégié.

Ce « privilège », dont disposent le Préfet et les membres de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, leur avait été réservé dès 2014 « compte tenu des intérêts dont ils ont la charge », intérêts qui apparaissent donc bien différents de ceux que pourraient défendre les membres du conseil d'administration d'un établissement public.

### **Des précisions apportées sur la notion d'acte administratif portant approbation du contrat susceptible d'être contesté par des tiers**

Dans la seconde affaire (n°454318), jugée le même jour, initiée par le même requérant, le recours visait la délibération du conseil d'administration de l'établissement public d'enseignement supérieur approuvant la convention contestée dans la première affaire.

La demande d'annulation de la délibération a été l'occasion pour le Conseil d'Etat de préciser la notion d'acte administratif portant approbation du contrat susceptible d'être contesté par des tiers devant le juge de l'excès de pouvoir.

Selon le Conseil d'Etat, les actes d'approbation d'un contrat administratif sont seulement ceux qui émanent d'une autorité distincte des parties contractantes, qui concernent des contrats déjà signés et qui sont nécessaires à leur entrée en

vigueur. Ne sont donc « pas au nombre de ces actes ceux qui, même s'ils indiquent formellement approuver le contrat, participent en réalité au processus de sa conclusion. »

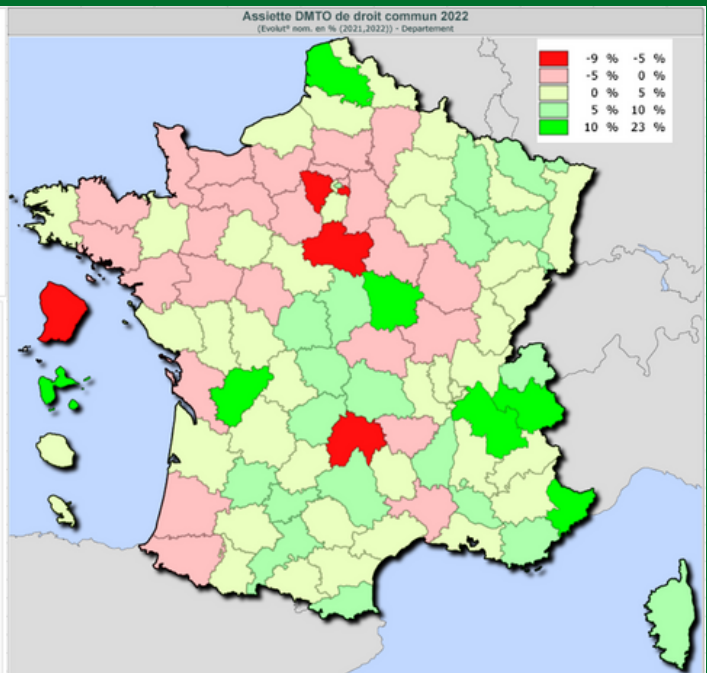
En outre, dans le cadre d'un tel recours, les tiers ne pourront soulever, précise le Conseil d'Etat, « que des moyens tirés de vices propres à l'acte d'approbation, et non des moyens relatifs au contrat lui-même ».

Cette seconde décision vient circonscrire la possibilité, pour les tiers, d'introduire un recours en excès de pouvoir à l'encontre d'un acte d'approbation du contrat et réduire, un peu plus, leurs moyens d'action.



# Finances dans les départements

## DMTO : Nouveau record en 2022 ; inquiétudes pour 2023



Les assiettes DMTO de décembre 2022 viennent d'être publiées. Après une année 2021 atteignant un niveau historiquement élevé, les montants ont encore progressé de 2,6 % en 2022, garantissant un rendement du fonds national de péréquation DMTO des départements de l'ordre de 1,9 Md€ pour 2023.

Contrairement à 2021, où les DMTO avaient augmenté dans tous les départements, 30 départements enregistrent en 2022 une diminution de leur assiette DMTO comprise entre -9 % et 0 %.

Ce taux de croissance est atteint grâce au dynamisme du marché de l'immobilier observé au cours du premier semestre (+9% par rapport au premier semestre 2021).

On constate, en revanche, que les assiettes DMTO du second semestre 2022 sont inférieures de 3 % à celles de 2021.

Cette tendance des derniers mois est-elle annonciatrice d'un retournement durable du marché de l'immobilier impactant les recettes des départements et des communes ? A suivre...

L'Analyses sur les DMTO effectuées en continu par Jérémy Chaigneau, consultant manager, et Pierre-Emmanuel Huet, consultant senior, qui animent la conférence spécialisée des départements lors du séminaire annuel, organisé par Ressources Consultants Finances, consacré au décryptage des Projets de Loi de Finances."

A noter que la plupart des Présidents rencontrés ces dernières semaines nous font part de leur impression de ralentissement, tant en volume qu'en assiette. C'est aussi le discours des notaires.

Ceci est sans doute dû au relèvement des taux, et aux difficultés d'obtention des prêts.

## 30. Gard

### Vote du budget



Il s'élève à 1,2 milliards quasiment comme l'année précédente. 957 millions d'euros en fonctionnement et 260 en investissement. Il a été adopté à l'unanimité.

En fonctionnement : 220 millions sont consacrés à l'accompagnement et l'inclusion des personnes handicapées. 197 millions à la politique d'insertion au service de l'emploi, 21 M€ pour la transition écologique et 61 M€ pour les actions et aménagements de lutte contre les risques et 54 millions d'euros pour les transports en commun.

En investissements à noter 50 M€ pour les routes et autres voies de mobilité. 13 M€ pour la gestion de l'eau et la valorisation du patrimoine culturel.

# 78/ 92 Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine

## Débat d'orientations budgétaires



Depuis sa création en février 2016, l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a pour objectif la qualité de service rendu à l'utilisateur, et des économies d'échelle importantes de par les groupements de commandes, l'EPI 78/92 s'appuie uniquement sur les moyens mis à sa disposition par les deux collectivités.

Les principales orientations budgétaires de l'EPI 78/92 en 2023 :

L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental : 12,9 M€ sont prévus (correspondant au cumul des dépenses en année pleine des deux Départements).

L'archéologie préventive : 694 000 € en dépenses et 967 000 € de recettes propres sont prévus. En 2023, le service devrait entreprendre 8 diagnostics et 4 fouilles.

L'adoption : 197 000 € sont prévus, en augmentation par rapport à 2022, du fait d'une prévision de recrutement de psychologues. Avec un bassin de 3 millions d'habitants, le service interdépartemental est le plus important de France et peut ainsi se faire l'écho des besoins du public auprès des instances nationales et internationales.

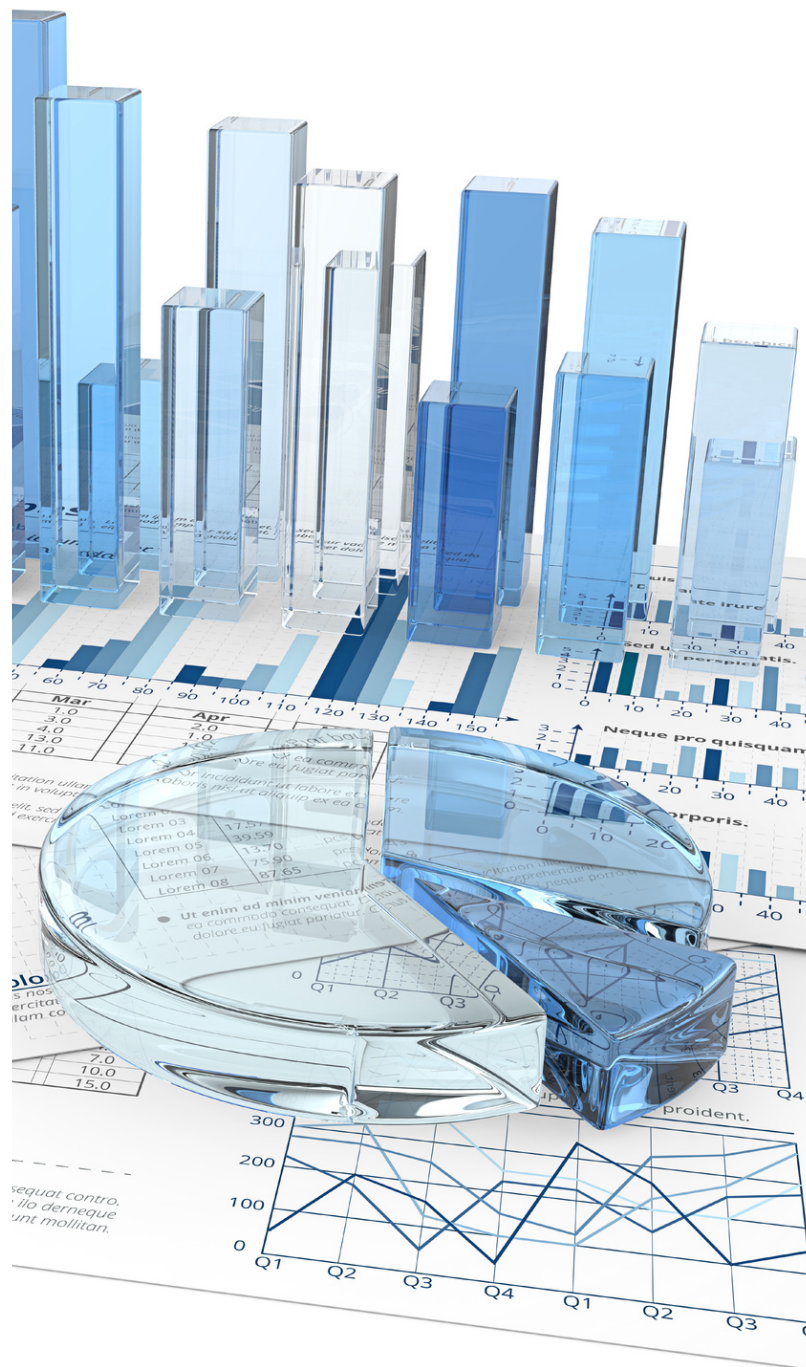
Le budget 2023 s'inscrit dans la continuité des budgets des années précédentes. Les crédits de fonctionnement de l'Établissement public devraient avoisiner les 17,3 M€.

## 88. Vosges

### Vote du budget

Adoption à l'unanimité (pour la 8e fois de suite) le budget 2023 qui s'élève à 521,3 M€, en hausse de 5,4 %. L'investissement reste élevé puisqu'il s'établit à 92,2 millions d'euros (60 millions pour les routes et collèges, 26 millions pour le soutien aux communes...

Augmentation des crédits pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (18,99 ME). À noter aussi une augmentation de 10,5 millions d'euros pour l'Autonomie et 5,5 millions d'euros pour l'Enfance. »



**C'est pour nous une conviction forte, les territoires sont des acteurs clés de la Transition Énergétique et Ecologique !**

Et dans un contexte de forte volatilité du prix des énergies fossiles, **les réseaux de chaleur et de froid** permettent en outre de renforcer la résilience des territoires, d'améliorer le pouvoir d'achat des usagers et contribuent à la lutte contre la précarité énergétique grâce à des prix compétitifs et maîtrisés.



**Au cœur de ces enjeux se trouve également le Contrat de Performance Énergétique (CPE).**

Une démarche 360° qui allie l'utilisation d'énergies renouvelables, les travaux de rénovation, une maintenance régulière des installations, un pilotage intelligent, et bien d'autres services sur-mesure. C'est la solution pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et réaliser des économies d'énergies permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire.

**Pour vous aider, nous avons créé deux livres blancs téléchargeables directement sur [www.dalkia.fr](http://www.dalkia.fr)**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !





**Jean-Marie Martino**  
Directeur général des services  
du Département du Rhône

## Invitée du mois : **Stéphanie Ten Eyckrticle**

Directrice générale des services, Métropole du Grand Nancy

### Edito :

Après la contribution réflexive sur la conduite du changement du mois dernier, nous reprenons en entretiens, plus convaincus

que jamais du rôle prépondérant des DGS des grandes collectivités dans la conduite des grandes transformations. Des DGS à la manœuvre pour leurs exécutifs, proches de leurs équipes et motivés par l'amélioration des services aux habitants. C'est le cas de notre invitée du mois de février, Stéphanie Ten Eyck, actuellement en poste à la Métropole du Grand Nancy après avoir été DGS du Conseil départemental de Meurthe et Moselle pendant cinq ans. Dans son interview elle nous présente son expérience actuelle et partage son action dans l'exercice du métier. En lisant ces lignes, vous découvrirez les convictions et projets stratégiques d'une dirigeante au parcours singulier comme elle aime à le souligner. Belle lecture en immersion dans sa fabrique de la performance publique.

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

### Quelle est pour vous l'expérience qui vous a le plus marquée dans votre carrière en conduite du changement ?

Difficile pour moi d'isoler une seule expérience marquante, tant les chantiers que j'ai pilotés au sein des 5 « grandes maisons », dont le Département de Meurthe et Moselle, dans lesquelles j'ai eu l'occasion d'œuvrer se nourrissent les uns des autres.

Je compte en effet parmi les rares diplômés d'une grande école de commerce (ESSEC) à avoir fait, dès la sortie, le choix des collectivités territoriales. Le secteur public territorial, c'est finalement une entreprise au service de l'intérêt général, dans laquelle il convient de piloter en permanence la conduite du changement, dans des environnements et des organisations extrêmement complexes, vivantes, organiques.

Nous sommes aujourd'hui engagés dans un processus de mutualisation des services entre la Métropole du Grand Nancy et ses communes membres, au premier rang desquelles la ville-centre de Nancy et ses 105 000 habitants.

Ce choix pour répondre à votre question n'est pas anodin : d'abord parce que c'est une démarche en cours, et j'aime être dans le mouvement, dans l'action. Ensuite parce que je procède avec la

même méthode de co-construction, de recherche permanente d'équilibre et de solutions « gagnant-gagnant » que celle qui a marqué mon action au département de Meurthe-et-Moselle, une collectivité qui a poussé très loin le curseur de la territorialisation de ses services et de ses politiques publiques.

### Quels sont les objectifs recherchés ?

En toile de fond, l'objectif de la mutualisation est avant tout d'améliorer la qualité du service public rendu aux habitants, faire que 1+1 fasse 3, selon une formule chère à Michel DINET, ancien président du Conseil général de Meurthe et Moselle.

Nos compétences sont très étroitement imbriquées au quotidien : pour piétonner l'hypercentre, ce que nous venons de faire il y a quelques mois, il faut mobiliser les services métropolitains de la voirie pour la pose des bornes d'accès et l'aménagement des espaces publics, mais ce sont les services ville qui font le lien avec les commerçants et les riverains (démarche participative de quartier), c'est la police municipale qui contrôle l'accès à la zone piétonne ; le stationnement de surface qui est supprimé relève de la ville, mais la gestion des parkings en ouvrage relève de la métropole. Au quotidien, c'est très compliqué.

Autre illustration. Pour avoir une ville propre, nous remplaçons progressivement les bacs de collecte ou les sacs par des points d'apport volontaires, compétence de la métropole. En revanche, l'accompagnement pédagogique nécessaire est fait par les agents de la brigade du cadre de vie de la ville de Nancy et la verbalisation en cas d'incivilités, nombreuses, par la police municipale.

Renforcer la cohérence, la fluidité et la réactivité du service public territorial est notre unique objectif, autrement dit, améliorer la performance publique. Les économies d'échelle si souvent mises en avant viendront peut-être par terme, mais ce n'est pas l'objectif premier. Pour ce faire, nous procédons par étapes : les fonctions ressources sur ce mandat. Cela nous permet de développer tous les outils support communs (disposer des mêmes logiciels, de leur utilisation homogène par l'ensemble des services opérationnels des 2 collectivités, des mêmes référentiels). Avant de mutualiser l'ensemble des services opérationnels au mandat suivant. Mutualiser, ce n'est ni perdre

l'identité du service, ni son expertise. Certains services resteront d'ailleurs exclusivement métropolitains ou exclusivement ville selon les compétences de chaque collectivité. On ne crée un service commun que si cela fait sens, si la politique publique concernée peut être mieux conduite ensemble.

Il s'agit de ne pas brusquer les agents, attachés et on le comprend bien à leur collectivité d'origine, à la culture de cette collectivité, nécessairement différente entre une commune et une métropole. Il faut pouvoir embarquer les agents avec nous si nous voulons réussir la démarche car la réussite repose sur eux. Mutualiser les fonctions ressources est le signal de départ que nous engageons bien la démarche, à long terme. Ensuite il convient de mener des projets ensemble, en rassemblant nos compétences et expertises respectives, avant de mutualiser les services plus avant : convaincre et prouver « en vrai » que nous faisons mieux ensemble que séparément, tel est l'objectif. Sachant qu'à l'arrivée, ces services communs travailleront toujours pour le compte de deux collectivités, la ville et la métropole, avec des feuilles de route qui leur sont propres : **la métropole n'absorbe pas la ville ou la ville la métropole, c'est l'administration qui devient unique au service de deux exécutifs.**

### Quel est le résultat que vous prévoyez à la fin du processus ?

Il est un peu tôt pour en tirer un bilan définitif ! Cela commence seulement à produire ses effets à la Mission Rayonnement (Europe et international, Communication, Démocratie participative, Création), premier service mutualisé il y a un peu plus d'un an. Les agents ont appris à se connaître, à découvrir ce que font leurs collègues, à se faire confiance, à identifier eux-mêmes et ensemble ce qu'ils peuvent faire différemment pour produire du « mieux ». **Quand les agents me disent « cela a été très difficile, mais aujourd'hui on ne reviendrait pas en arrière, on est contents d'être là », je me dis qu'on est sur la bonne voie.** Les autres directions nouvellement mutualisées sont encore en phase d'approvisionnement et de construction interne, c'est un processus long, normal.

Ce n'est pas son objectif premier qui demeure un service public plus efficace et réactif car mieux articulé, mais la mutualisation initiée





**Stéphanie Ten Eyckrticle**  
Directrice générale des services,  
Métropole du Grand Nancy

permet de mettre en mouvement des organisations qui, au fil de décennies sans alternance politique, s'étaient quelque peu endormies.

C'est un véritable défi de donner une nouvelle dynamique, sans pour autant gommer l'histoire et les spécificités de chaque organisation. Il s'agit de capitaliser sur ce qui fait la force de chaque entité pour la mettre au service de l'ensemble.

**Donner du sens, mobiliser les équipes autour d'une ambition partagée constitue tout à la fois un objectif de management et une condition de réussite du projet de transformation du territoire engagé par l'exécutif.**

Certes, tout n'est pas facile tous les jours, c'est un travail de fourmi pour convaincre et ajuster afin que chacun y trouve son compte.

J'ai la conviction que tous ceux qui prennent part à cette aventure collective ressentiront une immense satisfaction quand les projets seront visibles dans la ville.

**Quels sont aujourd'hui plus précisément votre rôle et vos responsabilités ?**

**Dans la conduite du changement des collectivités, le cap posé est essentiel.** Il part bien sûr d'une impulsion politique, mais il convient ensuite de lui donner corps, de le porter au quotidien en concevant la mécanique fine nécessaire : réorganiser les services pour gagner en efficacité et en cohérence, identifier les personnes relais, accompagner les managers en donnant du sens à la démarche pour qu'eux-mêmes puissent accompagner leurs agents à trouver leur place, proposer des formations, des opportunités d'évolution de carrière, etc....

Il s'agit d'un délicat travail de diplomatie et d'équilibre pour convaincre, négocier, réguler, apaiser. En dialoguant également avec les organisations syndicales même si ce ne sont pas toujours des interlocuteurs aussi constructifs que nous le souhaiterions.

Le portage par le collectif de direction générale me semble un pré-requis indispensable : **on y va ensemble ou on échoue.**

Toute démarche de changement comporte des difficultés, mon rôle ne consiste pas à en faire table rase, ni à nier les crispations et appréhensions bien réelles qui existent, mais à rechercher des solutions et à soutenir les encadrants avec une attention toute particulière à l'encadrement intermédiaire, toujours très exposé, qui constitue tout au long de l'exercice un rouage indispensable dans la mise en œuvre de la mutualisation.

**Quels enseignements en tirez-vous ?**

**Que les collectivités territoriales et leurs agents ont en eux une force de changement et d'innovation insoupçonnée qu'ils puisent dans leur engagement au service de l'intérêt général !** Les principes fondateurs du service public, égalité, continuité, mutabilité, accessibilité, ce n'est pas un slogan, c'est une réalité.

Je mesure l'écart entre l'image souvent dégradée que le service public peut renvoyer – le fonctionnaire bashing est facile- et la réalité qui est celle d'une vraie capacité à se mettre en mouvement pour se réinventer en permanence.

Revenons 4 ans en arrière : qui avait vu venir la pandémie mondiale dont nous traversons encore aujourd'hui la 9e vague ? Qui aurait imaginé, ne serait-ce qu'il y a un an, le retour de la guerre sur le sol européen ? Et avant l'été dernier, combien prenaient réellement au sérieux les menaces de *black-out* du réseau électrique auxquels nous nous sommes préparés cet hiver ? L'explosion des prix de l'énergie ? Des matières premières ? Des denrées alimentaires ? La sécheresse tellement récurrente que ce n'est même plus un risque naturel couvert par les assurances ?

**Face à ces crises, notre service public tient bon, il parvient à s'adapter, à se réinventer, c'est une grande fierté de constituer un maillon de cette chaîne.**

**Pensez-vous que le résultat de la mutualisation permettra de renforcer l'attractivité de la collectivité ?**

C'est indéniable, il s'agit même d'un des objectifs assumés et affirmés de la démarche. Nous sommes dans une région en déprise démographique, d'après l'INSEE le Grand Est devrait perdre 1 habitant sur 7 d'ici 2070.

Les difficultés de recrutement que rencontrent la majeure partie des collectivités françaises sont ici décuplées. Peu de gens, hormis ceux qui y ont des attaches familiales, font le choix de l'Est de la France (et encore moins de la Lorraine) lorsque vient le moment de dessiner leur parcours professionnel.



**Gilles Lagarde**  
Directeur de cabinet  
du Président du Sénat

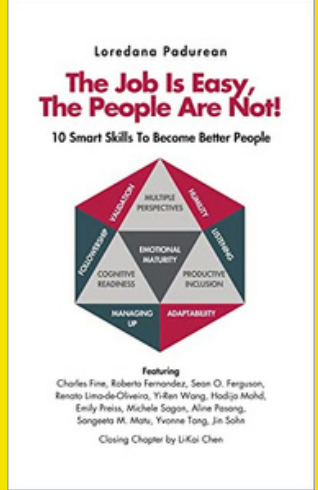
Y compris pour le Grand Nancy, qui compte pourtant parmi les 22 métropoles françaises, classée 3e du dernier baromètre Arthur Loyds pour la qualité de vie, avec à sa tête **un exécutif fraîchement renouvelé qui porte un projet de transformation du territoire ambitieux, et des fiches de postes à responsabilité à faire pâler d'envie le premier chasseur de tête venu !**

Dans ce contexte, la mutualisation ouvre le champ des possibles pour les agents, avec des perspectives d'évolution de carrière et de montée en compétence inexistantes si chacun restait dans son coin. Mutualiser permet d'enrichir les profils de poste, la diversité des politiques publiques et des projets menés.

Par ailleurs, **si nous sommes plus efficaces à l'arrivée, cela contribue à rendre un meilleur service public sur le territoire.**

**Conseil de lecture de l'invité :**

Le management ne s'apprend surtout pas dans les livres ! Ceci dit, j'ai récemment lu « The job is easy, the people are not: 10 Smart Skills to become better people » de Loredana Padurean, qui décrit les 10 qualités indispensables d'un bon manager : l'humilité, l'écoute, savoir s'entourer de différence, la maturité émotionnelle... je trouve cela bien vu.



# Faire plus ou mieux ? le combat épique de la quantité et de la qualité dans nos organisations...



## Pierre Henri Hamburger

Pierre Henri Hamburger est directeur général de la société OPTA-S, cabinet d'étude en performance opérationnelle dans le secteur public. Qualiticien de formation, c'est un expert en excellence opérationnelle et transformation managériale, il a également la charge de l'EMI (École du Management par l'Innovation) du Val d'Oise.

Tout le monde connaît l'épisode dans lequel David, le jeune berger Isaïe, abat le géant philistin Goliath d'une pierre avec sa fronde. Le combat est pourtant inégal d'apparence tant le Philistin est immense...

Le combat entre la qualité et la quantité fait lui aussi rage depuis des décennies, est-il réellement possible de concilier ces deux enjeux ? Produire plus ! oui, mais avec moins de qualité. Produire mieux, certes ! Mais forcément moins vite car entre qualité et quantité, il faut choisir !

Ce dogme a la vie dure car le combat qualité versus quantité est inégal. La qualité, le David de ce combat, est mesurée par une constellation d'indicateurs dont certains ont des temps de révélation lointains (dégradation de l'image par exemple). De plus, les coûts de non-qualité ne sont que rarement mesurés, ce qui contribue à rendre le sujet de la qualité des plus abstraits : combien coûte ainsi une erreur dans un dossier, une répétition de visite d'un usager, une réclamation ou un contentieux... ? Pourtant, on sait des études que ma société a réalisées ces dernières années dans le secteur public que les coûts de non-qualité consomment l'équivalent d'un quart des capacités de production. Si on travaille ainsi du lundi au jeudi de manière utile, le vendredi est symboliquement consommé à réparer les erreurs des 4 premiers jours de la semaine !

D'un autre côté, la quantité, le géant Goliath, impose son ordre logique et rationnel dans l'organisation. Il faut avouer que la quantité permet des mesures immédiates et précises (le nombre de dossiers en instance, le délai de traitement) amenant ainsi à une distorsion dans le jugement managérial, un biais d'importance. La quantité prévaut ainsi souvent dans les faits sur la qualité dans la prise des décisions car elle est plus explicite à piloter et qu'elle reste aussi un enjeu majeur dans de nombreuses organisations.

Mais malheureusement, à trop poursuivre l'un, on dégrade bien souvent l'autre ! En recherchant aveuglément à augmenter la quantité de production, on peut être amené à construire sans le vouloir une « Ultrasolution » comme l'a théorisé Paul Watzlawick. En dépit des heures supplémentaires, des objectifs définis aux équipes et aux mesures de productivité mises en place, pas de résultats pérennes... « Nos solutions créent nos problèmes » comme l'a dit l'éminent sociologue de l'école de Palo Alto. En voulant aller trop vite, on fait mal et on dégrade à la fois la quantité et la qualité comme un moteur mal réglé qui fume lorsque l'on monte en couple.

Car les deux aspects, qualité et quantité, sont les deux faces d'une même pièce. Toutes deux composent la performance de façon complémentaire. Mais la réduction de « l'usine fantôme » que décrivait le qualiticien Joseph Juran est certainement l'un des leviers les plus accessibles aujourd'hui pour améliorer la performance. Réduire la non-qualité est la priorité pour construire une performance durable.

Comment alors rééquilibrer la situation entre qualité et quantité ? Une des façons d'armer la fronde de notre jeune David serait peut-être déjà dans la façon de définir nos objectifs de performance. Au lieu de suivre un indicateur de volume d'activités, comme le nombre de dossiers produits, pourquoi ne pas intégrer dans la mesure du possible une variable qualitative en suivant par exemple le nombre de dossiers « bons » produits (en déduisant les anomalies détectées du volume de production). Car si la quantité donne une vision de la performance « brute », la qualité donne elle une définition de la performance « nette », plus représentative de la réalité perçue par l'utilisateur.

David n'a plus qu'à ajuster son tir...

## « réforme ou changement ? »



**Jean-Pierre BOISOTEAU**  
Consultant en management  
des Ressources Humaines

En ce début d'année 2023, il se dit presque partout que des réformes doivent être conduites pour assurer un certain avenir à nos enfants. Qui dit réforme, entend difficulté. Lorsque vous lirez ce texte, le pays sera peut-être paralysé ou non à propos des réformes sur le financement des retraites.

Une réforme est-elle synonyme de changement ? Oui, mais nous réagissons les uns et les autres de manière différente. Suivant la façon dont nous sommes concernés, la dynamique sera hétérogène : ce peut être un prolongement, une adaptation, une modification, une transformation ou une révolution.

**Un vrai changement doit provoquer un choc dans les esprits.** D'ailleurs, la puissance du choc va entraîner chez quelques personnes une forme de déni (c'est un mauvais rêve), pour d'autres individus, l'acceptation est immédiate (la décision irrévocable, soyons dans l'action)

Un changement est réussi dès que la majorité accepte pour passer à la mise en œuvre et que les forces hostiles ne sont que dans l'invective, non dans le sabotage !

**Que faut-il pour réussir un changement ?**

De nombreux ingrédients, à commencer par **une conviction forte du besoin de changement**. Si je provoque le changement, j'en suis le moteur, c'est par conséquent relativement simple puisque je suis déjà dans l'action. Ma seule préoccupation doit être de le faire accepter.

En effet, je vais faire subir un changement à des personnes qui n'ont rien demandé. Mes interlocuteurs vont devoir passer par plus d'étapes pour l'accepter, à commencer par s'opposer ! Dans notre société, la majorité refuse par principe tout changement, par contradiction naturelle ou par peur de perdre ses repères ou ses avantages acquis.

Les personnes concernées vont avoir besoin d'éléments précis qui leur montrent qu'ils ont plus à gagner que ce qu'ils ont déjà. Donc il va falloir leur vendre, argumenter et les convaincre réellement de l'intérêt de changer.

D'où la nécessité de **s'entourer d'alliés** à ce changement pour diagnostiquer l'ampleur de la tâche à accomplir, à construire les arguments, à jouer un rôle « d'avocat du diable » pour cerner les angles morts du changement — comme les farouches opposants au projet, les irréductibles, ceux qui diront non par principe et qui n'en démordront pas !

Arrive ensuite la **communication** du changement. C'est une phase cruciale qui devra être menée sur une courte période, car plus le changement sera long a démarré une fois annoncé, plus le changement semblera fastidieux, démotivant, voire inutile.

Cela suppose d'être parfaitement préparé à expliquer le pourquoi — le sens — et le comment — l'action. Une vision clairement exprimée en « bénéfiques » pour le public ciblé. Suivra une période d'échanges, de dialogues, d'informations régulières. C'est cette période qui devra être courte, c'est-à-dire passer au plus vite du sens à l'action.

Les premiers résultats doivent se constater et être partagés le plus rapidement possible pour stimuler l'envie de continuer, pour motiver les équipes à se surpasser face aux obstacles, pour créer de l'enthousiasme.

Créer ou vivre un changement réclame une forte énergie. Comme l'a écrit Laurence M. Miller dans *American Spirit* : « Il est difficile d'être à la fois l'artisan du changement et l'exemple vivant du management par consensus. Tous les dirigeants que je connais, qui ont activement provoqué le changement, ont été accusés de l'avoir imposé. Tant pis ! Il est certes préférable d'engendrer le changement en impliquant tout le monde. Mais c'est une moindre faute d'imposer le changement dans la douleur que de renoncer à promouvoir les changements dont l'entreprise a un besoin vital pour réussir. »

Manager ou non, accompagnons les changements nécessaires aujourd'hui au lieu de les subir demain !



# NOMINATIONS

*Encore des changements dans les  
Départements!*

*Merci de nous transmettre vos  
évolutions professionnelles pour  
que nous puissions en faire part  
dans notre magazine.*

# NOMINATIONS

## 09. Ardennes

**Olivier BEAUSSART**  
nommé Chef du  
service orientation et  
accompagnement  
vers l'emploi



Il était Chef du service GPEC au Conseil départemental des Ardennes depuis 2005.

## 10. Aube

**Victor LANGET** nommé  
Chef de projet  
autonomie



Victor Langet est titulaire d'un master 1 Conduite de projets touristiques et culturels et d'un master 2 Tourisme et valorisation des territoires à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Il a été : Guide touristique, agent d'accueil et assistant commercial au Château d'Ancy-le-Franc (2003-2011) Chargé de mission à l'association des fromages AOP d'Auvergne (2012) Chargé de mission cohésion sociale à la DDCSPP de l'Yonne Pilote adjoint du dispositif MAIA de l'Yonne (2013-2017) Il était pilote du dispositif MAIA Aube au Conseil départemental de l'Aube depuis 2017

## 14. Calvados

**Baptiste COUTANT**  
nommé chef de  
service de  
l'établissement public  
spécialisée

Baptiste Coutant est titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé à l'IRTS Hérouville Saint Clair. Il a été : Educateur spécialisé à l'ITEP Champ Goubert (2015-2022). Il était chef de service Socio-éducatif au service d'action préventive ACSEA depuis mars 2022

**Christel PRADO**  
nommée chargée de  
mission achats  
durables



Christel Prado est titulaire d'une licence d'Histoire à l'Université de Caen. Elle était directrice générale adjointe Cohésion sociale et territoire au Conseil départemental de la Manche depuis 2016 Christel Prado est aussi Présidente de l'Unapei et a siégé au Conseil économique social et environnemental de 2010 à 2015.

## 16. Charente

**Jean-Christophe GOUPILLEAU** nommé  
Chargé des marchés  
publics

Jean-Christophe Goupilleau est titulaire d'une maîtrise de droit et sciences sociales à l'Université de Poitiers et ancien élève de

l'IAE de Poitiers. Il a été : Responsable de la redevance spéciale, service des déchets ménagers au Grand Angoulême (1996-1999) Chargé des dossiers comptabilité des bâtiments départementaux (1994-2004), gestionnaire des baux départementaux et fonds d'aide aux communes (2004-2005), chargé des dossiers ASE (2005-2018) au Conseil départemental de la Charente. Il était Référent établissements à l'ASE au Conseil départemental de la Charente depuis 2018.

## 17. Charente-Maritime

**Anne-Laure MAURÉE**  
nommée instructeur  
gestionnaire des  
marchés publics

Anne-Laure Maurée est titulaire d'une licence de droit à l'Université de La Rochelle, d'un master 1 et 2 (droit de la commande publique) à l'Université de Poitiers.

Elle a été : Juriste marchés publics au Conseil départemental de Charente-Maritime (2022). Elle était instructeur gestionnaire des marchés publics au Conseil départemental de Charente-Maritime depuis octobre 2022

## 18. Cher

**Constance DHORBAIT**  
nommée cheffe de  
projets transversaux  
auprès du DGS

Constance Dhorbait est titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administrations

## 19. Cantal

**Romain MARLEIX**  
nommé directeur de  
cabinet

Roland Marleix est titulaire d'un master 2 de Géographie et intelligence économique, d'un master 2 Vie publique et relations institutionnelles et d'un doctorat en sciences politiques à Panthéon-Assas université. Il a été : Chargé de mission/ Affaires publiques chez Relians Lobbying (2010-2011) Au cabinet du ministre chargé des Transports en (2012) Secrétaire juridique (2012-2013), chargé de mission (2013-2015) au groupe Les Républicains au Sénat. Il était conseiller technique, en charge des travaux de la commission d'aménagement du territoire depuis 2015 Il succède à François-Xavier Montil, devenu directeur général de Autec

## 25. Doubs

**Emma MICALLEF**  
nommée directrice de  
l'agence  
départementale  
d'appui au territoire

Emma Micallef a été chef du service actions transversales et pilotage au conseil départemental du Doubs (2017-2020) Responsable des services administratifs et techniques au DLA Besançon Université de Franche-Comté (2021). Elle était responsable recrutement et développement des compétences au conseil départemental du Doubs depuis janvier 2022.

**Pascale CUQ** nommée  
DGA développement  
humain



Pascale Cuq est titulaire d'une maîtrise d'économie à l'Université de Montpellier et d'un DESS Gestion des ressources humaines à l'IAE France. Écoles universitaires de management. Elle a été : Directeur général adjoint à la ville de Joinville-le-Pont (1998-1999) Directeur général adjoint à la ville de Béziers (1999-2014) Directeur général adjoint vie locale et ressources à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés (2014-2019) Elle était directrice éducation culture sport au Conseil départemental du Doubs depuis 2019.

## 28. Eure-et-Loir

**Sophie BLAMPAIN-MALLET nommée Juriste contentieux**

Sophie Blampain-Mallet est titulaire d'une licence de droit et d'un master en administration publique à l'Université d'Orléans. Elle a été : Juriste-Conseil-Formatrice à l'Association des maires d'Eure-et-Loir (2010-2022) Elle était conseillère du Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis octobre 2021.

## 31. Haute-Garonne

**Marion MITSCHLER nommée cheffe de cabinet du Président**

Marion Mitschler est titulaire d'un master 1 Droit des collectivités territoriales et d'un master 2 droit des collectivités territoriales à l'Université Toulouse 1 capitole. Elle a été : Collaboratrice parlementaire de Valérie Tabault, députée de Tarn-et-Garonne (2015-2017) Chargée de mission groupe socialiste radical et progressiste (2017-2021)

Elle était secrétaire générale du groupe socialiste radical, progressiste et citoyen depuis 2021.

## 34. Hérault

**Tristan MANIER nommé Directeur adjoint enfance famille**



Tristan Manier est titulaire d'une licence de sociologie-ethnologie à l'Université Côte d'Azur, d'un master 1 Science politique et d'un master 2 Evaluation et suivi des politiques publiques à Sciences Po Lyon. Il a été : Gérant de En Quête Publique (2014-2015) Chargé d'études évaluation (2015), évaluateur qualité (2015-2017), responsable du secteur associatif à la direction de la Protection de l'enfance et de la jeunesse (2017-2018) au Conseil départemental du Val-de-Marne. Inspecteur enfance famille au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (2018-2021) Il était directeur de MDS au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2021

## 39. Jura

**Olivier LAGRANGE nommé adjoint au responsable territorial ASE**

Olivier Lagrange est titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et d'une BTSA Viticulture et œnologie à l'institut agro de Dijon. Il a été : Educateur spécialisé à l'institut médico éducatif (2000-2002) Educateur spécialisé ASE au Conseil général du Jura (2002-2007)

Responsable d'agence de location de véhicule (2007-2011) Educateur spécialisé ASE au Conseil général du Jura (2011-2015) Il était chef de mission ASE au Conseil départemental du Jura depuis 2015.

## 42. Loire

**Emilie COUTURIER nommée chargée de communication numérique interne**

Emilie Couturier est titulaire d'une licence en allemand et d'une maîtrise des sciences et techniques, presse et communication d'entreprise à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne. Il a été : Journaliste radio à RCF (2005-2006) Chargée de mission (2006), rédactrice en chef, chargée de communication, journaliste territoriale au Conseil départemental de la Loire.

## 44. Loire-Atlantique

**Stéphane MEZERETTE nommé chef du service prestations et financement (direction autonomie)**

Stéphane Mezerette est titulaire d'un BTS action commerciale. Il a été : Conseiller financier (1989-1997) puis chef d'établissement du bureau de poste de Haute Goulaine (1998-2002) au groupe La Poste. Responsable de la cellule courrier (2002-2007), adjoint à la cheffe du service coordination générale (2007-2012), adjoint à la cheffe du service solidarité accès aux droits (2013-2016) au Conseil départemental de Loire-Atlantique. Il était chef du service assemblées au Conseil départemental de Loire-Atlantique depuis 2016.

## 48. Lozère

**Romarc NAZON nommé Chef de projet démocratie participative**



Romarc Nazon est titulaire de master 1 et 2 à l'Université de Nîmes et d'un doctorat de droit public à l'Université de Montpellier. Il a été : Directeur Général des Services de la commune de Saze (2020) Chargé de travaux dirigés à l'université de Nîmes (2020-2022) Il était chargé des Assemblées au Conseil départemental de la Lozère depuis juillet 2022.

## 49. Maine-et-Loire

**Sophie HARISTOUY nommée DGA**

Sophie Haristouy est diplômée de Sciences Po Bordeaux et de l'EHESP (CAFDES Social et médico-social). Elle a été : Directrice du centre départemental de l'enfance et de la famille au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (2006-2010) Directrice générale adjointe du pôle services à la population à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (2010-2014) Directrice des ateliers de confection à Courrèges (2014-2017) Directrice adjointe du Centre hospitalier d'Oléron (2018-2019) Elle était cheffe de bureau des établissements parisiens de protection de l'enfance depuis 2020

## 49. Maine-et-Loire

**Cécile KREMER nommée cheffe du service Accueil bâtiment et cadre de vie**

Cécile Kremer est titulaire d'un BTS assistance technique d'ingénieur au Lycée Condorcet de Saint-Quentin et d'un diplôme d'ingénieur aux Arts et Métiers ParisTech. Elle a été : Directrice des services économiques, logistiques, techniques et informatiques à l'EPSM Marne (2011-2014) Chef de la mission régionale achat SGAR Champagne-Ardenne (2014-2015) Chef de service moyens généraux au conseil départemental de Loire-Atlantique (2015-2021) Elle était coordinatrice logistique au centre hospitalier du Mans depuis janvier 2022

## 53. Mayenne

**Valérie MELOT-RAYNAL nommée collaboratrice de cabinet en charge des affaires sociales**

Valérie Melot-Raynal est titulaire d'un master de droit à Le Mans Université. Elle a été : Assistante de justice au TGI-TI '2006-2009) Juriste à l'AMF 53 et à l'AMF 35 (2009-2022) Elle était responsable de la formation des élus à l'AMF 53 depuis 2018

## 56. Morbihan

**Manon MARCELLI nommée Gestionnaire carrière et paie**

Manon Marcelli est titulaire d'un BTS Support à l'action managériale et est ancienne élève de l'Essym. (Ecole supérieure des systèmes de management). Elle a été :

Assistante ressources humaines au ministère des armées (2017-2018) Assistante administrative et ressources humaines chez RG distribution Elle était chargée de mission handicap depuis 2022 au Conseil départemental du Val d'Oise

## 59. Nord

**Gilles HOSSEPIED nommé directeur délégué**

## 63. Puy-de-Dôme

**Clément DAUBAL nommé Community Manager**

Clément Daubal est titulaire d'une licence en communication numérique et média / Multimédia à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et d'un MBA Marketing digital et E-communication à la Wesford Business School. Il a été : Chargé de communication à la mairie de Champeix (2018-2020) Responsable communication marketing chez CS Laser (2020-2021) Chargé de communication digital manufacturing (2021-2022) Il était chargé de communication au conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis septembre 2022

**Alexandra MALGAT nommée adjointe à la Cheffe du Service Gestion administrative du personnel**

Alexandra Malgat est titulaire d'un BTS Animation Gestion touristique locale et d'une maîtrise management de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs à l'Université Blaise Pascal. Elle a été : Chef de service Valorisation touristique au Conseil

départemental du Puy-de-Dôme (2006-2020) Chargée de mission Attractivité du territoire à Mont d'Arverne Communauté (2021) Elle était chargée de mission projets RH au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2021.

## 74. Haute-Savoie

**Alexandra RUSSEL-FELLI nommée responsable de la communication**

Alexandra Russel-Felli est titulaire d'une maîtrise d'Histoire contemporaine à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble et d'un DEA Histoire du cinéma à l'Université Paris sorbonne. Elle a été : Directrice associée chez ARCD Consulting (2012-2014) Responsable du département Communication et relations publiques à Alpeexpo, parc événementiel de Grenoble (2014-2016) Conseiller presse. Responsable du service de presse à la région Auvergne-Rhône-Alpes (2016-2017) Responsable des relations institutionnelles (2017-2012) puis responsable du pôle communication et gouvernance (2020-2022) à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises Elle était responsable communication au Conseil départemental de Haute-Savoie depuis août 2022

## 77. Seine-et-Marne

**Anne LE FLEM nommée Chef de service relations à l'utilisateur**



Anne Le Flem est titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, travail social à l'institut du développement social. Il a été : Assistant social à France Télécom (1998) Assistant social (1998-2007), chef de projet (2007-2017), chef de service adjoint (2017-2019) au Conseil départemental de Seine-et-Marne. Il était chef de service social départemental au Conseil départemental de Seine-et-Marne depuis 2019.

## 77. Seine-et-Marne

**Vincent CLAUDON, nommé directeur des finances**

Vincent Claudon est diplômé de l'institut régional d'administration de Lyon et de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire. Inspecteur des finances. Il a été : Agent des impôts au centre des impôts de Rungis (1993) Agent de constatation des douanes à la direction générale des douanes et des droits indirectes au ministère des finances (1994-1996) Contrôleur de l'INSEE (1996-1999) Agent comptable d'un groupement de 5 collèges à Sens (2000-2002). Directeur adjoint du Centre de détention de Joux La Ville (2003-2006) Directeur de la Maison Centrale de Moulins Yzeure, adjoint au chef d'établissement du CP de Moulins. (2006-2008) Chef d'établissement du centre de détention de Villenaux-la-Grande (2008-2011) Inspection générale des finances (2011-2014) Secrétaire général de l'Agence de service de paiement (2015-2017). Il était depuis 2018, directeur général adjoint, directeur des relations avec les territoires d'Edeis.

## 78. Yvelines

### Sandra DA CRUZ nommée recruteuse

Sandra da Cruz a été assistante administrative (2003-2004) puis chargée de recrutement (2005-2013) au CRIT France. Elle était responsable du recrutement à SynAudit depuis 2013.

## 86. Vienne

### Gwénaëlle DUBEE nommée Directrice Générale Adjointe Aménagement et développement durable

Gwénaëlle Dubée est titulaire d'une maîtrise de mécanique à l'University of Reading, est ancienne élève de Grenoble INP Ense3 et du Cycle des directeurs généraux de services territoriaux de l'INET. Elle a été : Directrice de gestion du technique/ Direction patrimoine, moyens techniques et affaires foncières à la ville de Saint-Brieuc (2012-2017) Directrice générale adjointe. Cadre de vie et aménagement urbain (2017-2021) Elle était directrice générale adjointe de l'aménagement, du développement économique et durable du territoire à Niort Agglo et ville de Niort depuis août 2021.

## 88. Vosges

### Marie de GIRARD nommée juriste contentieux et prévention des litiges

Marie de Girard est titulaire d'un master 2, droit des contrats publics et d'un DEA de droits européens comparés à l'Université de Nancy 2, d'un doctor of Law, droit des nouvelles technologies à l'université de Montréal. Elle a été : Enseignante en droit des obligations à l'Université de Nancy 2 (2001-2003)

Responsable juridique à l'Association des maires des Vosges (2004-2007) Adjointe au chef de service (2006-2016) au Conseil départemental des Vosges. Elle était conseiller juridique au conseil départemental des Vosges depuis 2016

### Isabelle TISSIER- MARCHAND nommée chargée de mission Médico-social insertion

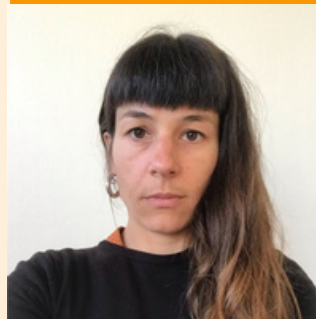
Isabelle Tissier-Marchand a suivi des études à la faculté de droit, Sciences économiques et gestion de Nancy. Elle a été : Responsable équipement sportif (2005-2014), puis directrice service emploi (2014-2018) à la ville de Nancy. Déléguée insertion au conseil départemental des Vosges (2018-2021) Elle était référente territoriale politique de la ville métropole du Grand Nancy. Depuis 2021.

## 89. Yonne

### Julien DARDARD nommé adjoint au directeur général adjoint chargé du pôle de l'attractivité départementale

Julien Dardard est titulaire d'une maîtrise d'administration économique et sociale à l'Université de Bourgogne, d'un DESS Administration des collectivités territoriales à l'Université de Tours. Il a été : Chargé de mission « programmation des organisations et des infrastructures immobilières » au Rectorat de l'académie de Dijon. (2012-2013) Chef du service des affaires foncières et immobilières (2013-2019) puis chargé de mission auprès de la directrice générale des services (2019-2020) au Conseil départemental de l'Yonne. Secrétaire général DSDEN de l'Yonne (2020-2021) Il était directeur de l'UCAF du Pôle attractivité et animation du territoire depuis janvier 2022.

### Alice KLEIN nommée responsable services au réseau, publics, politique documentaire, circulation et valorisation des collections. Adjointe au chef du service médiathèque départementale



Alice Klein est titulaire d'un DUT Gestion de l'information à l'IUT de Dijon, d'un bachelor of arts au Galway-Mayo Institute of technology et d'une licence, gestion et mise à disposition des ressources documentaires à l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand. Elle a été : Chargée de veille à l'Argus de la presse (2009-2010) Documentaliste à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (2010-2017) Coordinatrice des achats documentaires au centre de documentation des services du Premier ministre (2017-2020) Adjointe de direction au Service bibliothèques de la ville de Sens (2020-2022) Elle était adjointe au chef du service Lecture Publique depuis mai 2022.

### Dylan ROLAND nommé adjoint au directeur des finances en charge du budget



Dylan Roland est titulaire d'une licence d'Economie, d'une licence de sociologie à l'Université de Bourgogne et d'un master action et gestion publique à Sciences Po Lyon. Il a été : Chargé d'études budgétaires et financières (2020-2022) au Conseil départemental de l'Yonne. Il était chef du service budget depuis avril 2022 au Conseil départemental de l'Yonne.

## 90. Territoire de Belfort

### Maxime CHOPLIN nommé directeur général adjoint « appui et optimisation des moyens » par interim

Maxime Choplin est titulaire d'une double licence, Science politique et droit à l'Université Lumière Lyon 2 et d'un master 2 Affaires publiques à Sciences Po Grenoble, ancien élève de l'Inet. Il a été : DRH par interim et chargé de mission à la direction générale des services à la ville de Vénissieux (2021-2022) Il était chargé de mission à la direction générale des services au conseil départemental du Territoire de Belfort depuis juillet 2022.

## 90. Territoire de Belfort

### Ambre TROUILLOT nommée responsable d'un pôle administratif et financier

Ambre Trouillot est titulaire d'une licence, sciences de la vie et environnement à l'Université de Franche-Comté, d'une licence, biologie cellulaire à l'Université de Strasbourg et d'un master biologie des organismes et des populations à l'Université de Bourgogne. Elle a été :



En charge de la mise en œuvre du plan de gestion de la tulipe sauvée à Die dans le Parc naturel du Vercors (2013)  
 Chargée de mission Natura 2000 à la Communauté d'agglomération du Grand Dôle. (2014-2015)  
 Instructrice de dossiers PAC à la Direction départementale des territoires de Haute-Saône (2015)  
 Chargée d'actions pour la gestion de dispositifs d'aides européennes à l'Agence de services et de paiement (ASP) 52016-2018)  
 Elle était chargée du développement FSE. Contrôle de gestion externe au Conseil départemental du Territoire de Belfort depuis 2018.

## 93. Seine-Saint-Denis

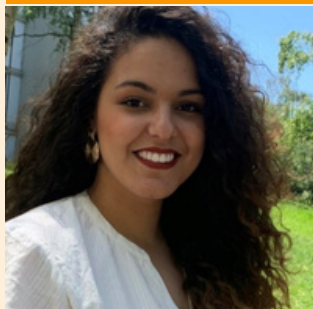
**Flora AUTEFAGE**  
 nommée directrice adjointe de la prévention et de l'action sociale



Flora Autefage est titulaire d'un master en droit à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et est ancienne élève de l'INET. Elle a été :  
 Directrice adjointe de l'enfance, de la santé et de la famille au Conseil départemental du Val-d'Oise (2017-2021).  
 Elle était cheffe du service social départemental au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis 2021.

## 94. Val-de-Marne

**Célia BRONDEAU**  
 nommée chargée d'attractivité



Célia Brondeau est titulaire d'un master's degree specialized translation à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, et d'un master's degree, translation, dubbing et subtitling à l'Université Côte d'Azur. Elle a été :  
 Project manager à TextMaster (2015-2018)  
 Chef de projet digital chez Lily-Ann Curve (2018-2019)  
 IT Recruiter chez Malt (2019-2020)  
 Elle était chargée de recrutement digital et d'attractivité à l'AP-HP, Assistance Publique. Hôpitaux de Paris depuis 2021

## 95. Val d'Oise

**Estelle MATHURINA**  
 nommée chef de service adjoint de la commandé publique

Estelle Mathurina est titulaire d'une licence administration publique, droit à l'Université de Poitiers, d'une licence de droit à l'Université Paris Nanterre, d'un master 2 droit des collectivités territoriales et politiques publiques à Cergy Paris Université.  
 Elle était Juriste marchés publics au Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2019.

## 971. Guadeloupe

**Florus NESTAR**  
 nommé Directeur général des services

Originaire de Petit-Bourg, Florus Nestar a déjà occupé différents postes dans la fonction publique de l'État ainsi que dans la fonction publique hospitalière. Il a exercé aussi bien en France hexagonale, en Nouvelle-Calédonie qu'en Guadeloupe. À la fin de son second mandat à LADOM, Florus Nestar s'est vu confier la mission d'accompagner les personnels de santé suspendus en Guadeloupe. Il a également pris part à la mise en place d'un programme cadre avenir visant à aider les étudiants de la Guadeloupe et de Saint-Martin à revenir vers leur territoire d'origine.  
 Recruté par l'actuel Président du Conseil départemental de la Guadeloupe, Guy Losbar, Florus Nestar a pris ses fonctions le 1er janvier 2023.

## Sénat

**Fabrice CHAINARD**  
 nommé Conseiller au cabinet du Président

Fabrice Chainard est ancien élève de Sciences Po Grenoble et titulaire d'un DEA, droit international public à l'Université d'Aix-en-Provence. Il a été :  
 Directeur de cabinet au Conseil Général du Jura (2005-2008)  
 Directeur de cabinet à la ville de Montauban (2008-2011)  
 DGA en charge de l'action culturelle (2011-2016) puis DGA Pôle Territoires et Collectivités (2016-2018) au Conseil départemental de la Vendée  
 DGA Culture, sport, associations au Conseil régional des Pays de la Loire (2018-2021).  
 Il était DGA Jeunesse, orientation, formations, emploi au conseil régional des Pays de la Loire depuis 2021.

## Caisse des dépôts

**Eric Lombard**  
 reconduit à la tête de la Caisse des Dépôts

Le maire d'Epervan Franck Leroy a été élu président de la Région grand Est en remplacement de Jean Rottner.

## Promotion de la Légion d'Honneur

### Élus :

Au grade de chevalier :  
 M. Desmedt (Frans, Jérôme, Maurice), conseiller départemental de l'Oise, maire de Saint-Just-en-Chaussée.  
 M. Barry (Philippe, Pierre), conseiller départemental de la Haute-Vienne, président d'une communauté de communes, maire de Saint-Priest-sous-Aixe (Haute-Vienne)  
 Mme Janodet, née Hervé (Christine, Jeannine), conseillère départementale du Val-de-Marne, maire d'Orly

### Anciens élus :

Au grade d'Officier : Mme Dubois (Madeleine, Anne, Marie), ancienne élue d'un conseil départemental.

deux anciens Présidents de Conseil départemental mis à l'honneur

Dans la promotion du 1er janvier 2023, on trouve deux anciens Présidents :

Au grade d'officier : René Beaumont, ancien sénateur et ancien Président du conseil départemental de Saône-et-Loire.

Au grade de Chevalier : M. Adnot (Philippe, Bernard), ancien sénateur de l'Aube, ancien Président du Conseil départemental de l'Aube.

# Bifurquer vers la Seine-Saint-Denis

## Une campagne pour inciter des candidats à postuler dans ce département

**Stéphane Troussel**, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis



**L'image du département évolue mais demeure dégradée, et nous sommes confrontés, comme d'autres, à d'importantes difficultés de recrutement.**

### **Pourquoi une telle campagne de promotion un peu inattendue et décalée ?**

L'image du département évolue mais demeure dégradée, et nous sommes confrontés, comme d'autres, à d'importantes difficultés de recrutement.

Cela concerne d'abord les métiers du social. C'est vrai dans tout le pays, mais cela a des conséquences plus graves dans un département comme la Seine-Saint-Denis

Nous sommes aussi confrontés, paradoxalement, à d'autres difficultés de recrutement liées au dynamisme de la Seine-Saint-Denis qui concentre de nombreux chantiers, un ensemble de grands projets qui vont accélérer la transformation du territoire dans les dix années à venir. C'est vrai avec les événements sportifs (coupe du monde de rugby et Jeux Olympiques), mais aussi avec les gares du grand Paris Express...

Il y a donc une pénurie de candidats, d'abord dans le social, mais aussi dans d'autres secteurs. Aujourd'hui, plus de 200 postes sont à pourvoir au sein de la collectivité : travailleurs social, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, mais aussi de chargé de projets Jeux Olympiques et Paralympiques, chargé d'études eau et assainissement, technicien en aménagement paysager en maintenance, éco-gardiens, juristes, chef de services contrôleur de gestion... ..

Pour répondre à ces difficultés, nous agissons à plusieurs niveaux. En 2023, nos dépenses de personnels atteignent un montant historique de 370 M€ qui nous permet d'appliquer les mesures réglementaires, mais aussi des mesures volontaristes pour valoriser le travail des agents, les faire venir, les faire rester. Par exemple, nous allons beaucoup plus loin que ce que demande le Ségur pour valoriser les rémunérations des métiers des solidarités et de la santé.

Nous agissons aussi dans d'autres domaines : apprentissage, accueil de stagiaires, alternance avec d'autres partenaires, et même des dispositifs spécifiques pour former, avec notre nouvelle école des Conseillers en Insertion Professionnelle à Pantin.

Il nous a semblé indispensable de lancer une campagne de communication pour sortir des canaux habituels et toucher un public différent.

**« si vous partagez cette préoccupation de justice sociale, d'écologie..., c'est le moment de venir nous rejoindre. »**

### **Que signifie cette expression : bifurquer vers la Seine-Saint Denis ?**

Pour recruter on s'est dit qu'il fallait innover. Plutôt que de mettre le traditionnel portrait d'un agent, on a utilisé le terme d'actualité « bifurquer » en lui donnant trois sens :

#### **Bifurquer vers la Seine-Saint-Denis.**

Pour dépasser les images fausses sur le département. J'ai parlé du dynamisme de ce territoire. Je ne connais pas d'autre territoire qui va concentrer sur une décennie autant de transformations, autant d'investissements publics et privés.

#### **Bifurquer vers le service public**

Les réactions des élèves d'Agro Paris-Tech qui s'interrogeaient sur le sens de leur travail m'ont beaucoup frappé. Du reste, je leur avais écrit une lettre en leur proposant de venir construire en Seine-Saint-Denis, pour trouver du sens à son travail... Donc au travers de Bifurquer vers la Seine-Saint-Denis, il s'agit de dire : « si vous partagez cette préoccupation de justice sociale, d'écologie..., c'est le moment de venir nous rejoindre. »

#### **Bifurquer vers les métiers du social, de la solidarité et de l'environnement**

Les défis considérables de transformation que nous avons évoqués vont provoquer des cassures territoriales entre les parties dynamiques et celles plus fragiles. Or, il faut faire grimper tout le monde ensemble. Pour cela nous avons besoin de services publics innovants, dynamiques portés par des professionnels engagés.

### **Quels sont les résultats de cette campagne ?**

Cette campagne a très bien fonctionné. Nous n'avons jamais eu autant de succès sur les réseaux professionnels.

Mais nous sommes encore bridés par des contraintes juridiques, certains dispositifs qui existent dans la fonction publique d'Etat ne peuvent pas être appliqués dans les collectivités territoriales. Je pense aux contrats de trois ans ou aux CDI, plus compliqués à mettre en place dans les collectivités. Le contrat d'un an renouvelable d'un an n'est pas attirant.

**L'image de la Seine-Saint-Denis se transforme. La dynamique de transformation du territoire compense des aspects négatifs.**

### **S'agit-il d'une démarche de marque territoriale ?**

Effectivement, la marque territoriale est un outil de RH et de management utile pour les équipes. Mais surtout l'image de la Seine-Saint-Denis se transforme. La dynamique de transformation du territoire compense des aspects négatifs. Désormais, il y a l'implantation des entreprises, mais aussi le bouillonnement culturel, l'innovation sociale, la créativité, l'économie sociale et solidaire et la transformation urbaine.

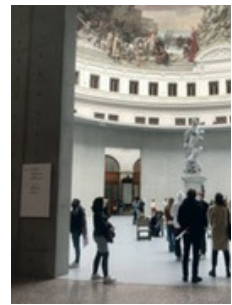
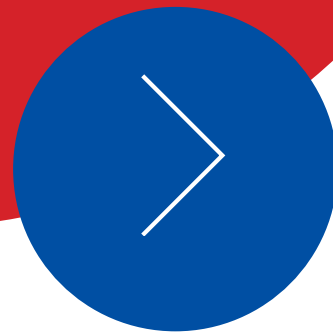
Cette démarche rejoint la réflexion de JOBPUBLIC (voir l'article de présentation dans ce numéro) qui va mettre en avant la marque territoriale.

Difficile d'attirer de nouveaux candidats dans le contexte actuel sans vendre les métiers et la collectivité



# JOB PUBLIC

La nouvelle  
solution de  
Marque Employeur  
pour les recruteurs  
publics



# Le problème des recrutements publics territoriaux ?

## Des employeurs publics territoriaux qui peinent à recruter

Selon un sondage récent "Odoxa - Le Journal des Territoires", 53% des communes françaises rencontrent des difficultés pour recruter du personnel et ceci touche même les  $\frac{3}{4}$  des petites villes (74%) et des villes moyennes et grandes (73%).

Quand on interroge les recruteurs publics territoriaux, ils conviennent que :

- ils parlent beaucoup, dans leurs annonces d'emploi, aux fonctionnaires publics territoriaux
- ils ne communiquent pas ou peu sur les sites emplois du "privé"
- ils y utilisent du jargon, n'indiquent pas les salaires
- ils ont un déficit d'image
- leurs emplois sont méconnus

Or il est de plus en plus difficile de recruter pour les employeurs du secteur public territorial. Le secteur emploie 2 millions de collaborateurs et propose près de 200 000 emplois par an.

Les décideurs savent que le premier sujet est l'attractivité de leur territoire, et précisément la création et le renforcement de leur **Marque Employeur**.

## De l'autre côté, des candidats - souvent jeunes

- qui cherchent des emplois qui ont du sens, pour la collectivité et l'intérêt général
- normalement payés
- dans les territoires

Or ils ne pensent pas naturellement aux emplois publics territoriaux lors de leur recherche.

# Pourquoi les solutions actuelles sont-elles insuffisantes ?

Les employeurs publics territoriaux utilisent généralement leur propre page carrières, des sites emplois spécialisés comme emploi territorial (FNCDG) ou des sites emploi privés (Emploipublic, La Gazette, ...).

## Les recruteurs les trouvent souvent insuffisants et listent des faiblesses comme :

- Ouverture insuffisante vers le "Privé"
- Ne parlent pas assez de l'employeur public et de la variété des métiers
- Ne développent pas assez la **Marque Employeur** de l'employeur
- Ne renforcent pas l'attractivité
- Peuvent être élitistes, trop jargonneux et coûteux
- Ne parlent pas assez salaires et avantages accessoires

Ces solutions ne peuvent répondre au défi d'attirer les talents sur son territoire.

JOB PUBLIC



# Quelle est la solution JOBPUBLIC ?

- ▲ Une plate-forme emploi universelle, ouverte autant vers les candidats du “privé” que du “territorial”
- ▲ Beaucoup d’annonces > 20.000
- ▲ Les moyens de faire de la **Marque Employeur**, des mini-portails avec vidéo, photos montrant l’équipe, l’environnement, les bureaux et les annonces
- ▲ Une gamme de services progressive pour les recruteurs publics territoriaux
- ▲ En complément, des salons emploi en région et en présentiel, organisés toute l’année

JOBPUBLIC est une nouvelle solution de **Marque Employeur** et de recrutement pour les employeurs publics territoriaux.

JOBPUBLIC

# Quelle gamme de services propose JOBPUBLIC.fr ?

La gamme de services JOBPUBLIC est large et progressive. Elle est “phygitale”, à la fois digitale et physique, elle comprend :

## ▲ Portail Marque Employeur avec vidéo et contenus :

Pour créer la **Marque Employeur** et attirer vos talents, JOBPUBLIC envoie une équipe de journalistes sur vos sites, et crée votre mini-portail comprenant vidéos-photos-contenus et présentant votre équipe, l’environnement, les bureaux ainsi que vos dernières annonces.

## ▲ Salon Emploi Régional :

Toute l’année, JOBPUBLIC organise dans des locaux des régions, départements, agglomérations, des salons emplois plébiscités par les recruteurs et par les candidats.

## ▲ Annonces gratuites freemium :

JOBPUBLIC reprend simplement en l’état vos annonces d’offre d’emploi (type Centre de Gestion).

## ▲ Annonces augmentées re-rédigées (Métiers, salaires, ...) :

JOBPUBLIC re-rédige vos annonces et les augmente d’informations, pour renforcer l’attractivité de votre emploi, pour tous les candidats.

En particulier, les informations de rémunération, de métier, d’environnement sont complétées.

## ▲ Annonces Multi-diffusées (Indeed, agrégateurs, écoles, ...) :

JOBPUBLIC re-rédige vos annonces et augmente d’information renforçant l’attractivité de votre emploi, pour tous les candidats. En particulier, les informations de rémunération, de métier, d’environnement sont complétées. Vos annonces d’offre d’emploi sont diffusées sur le site JOBPUBLIC ainsi que sur 20 autres sites emploi tout public (Indeed, Jooble, Adzuna, Talent et autres agrégateurs).



# Les solutions digitales de JOBPUBLIC.



# JOBPUBLIC, qui sommes-nous ?

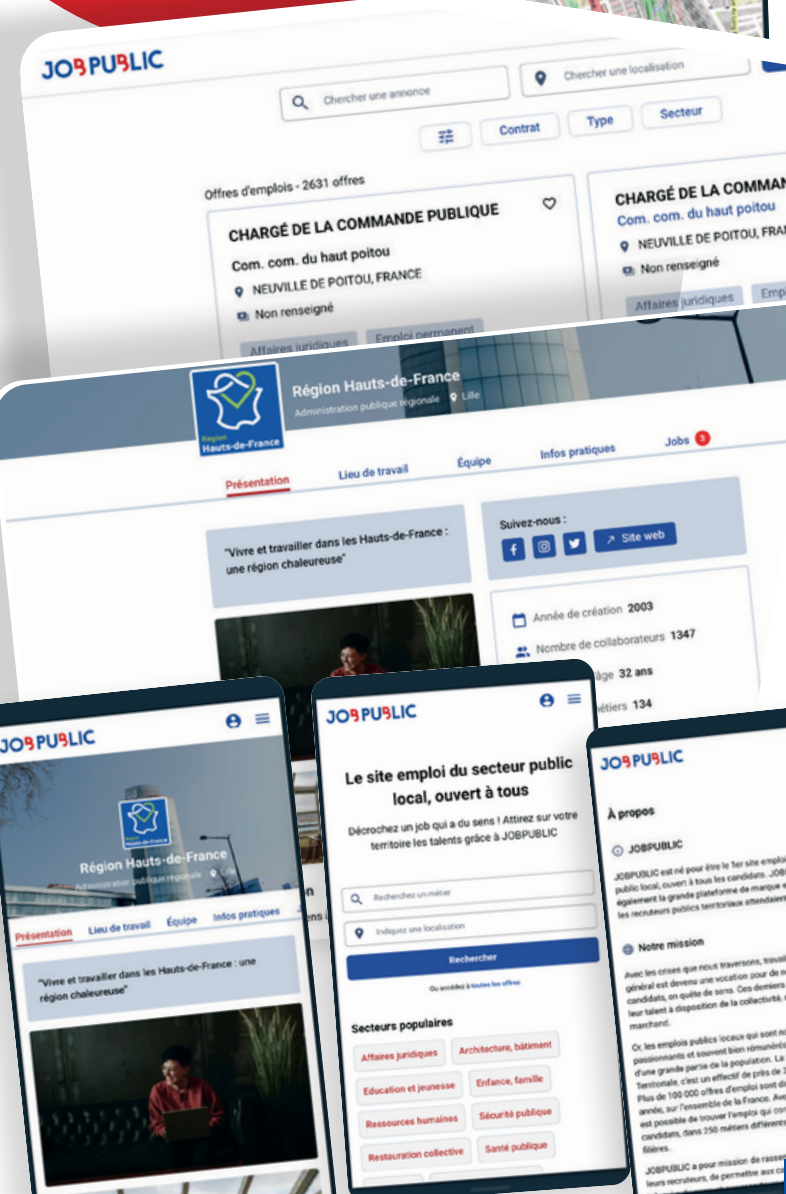
## Notre ambition

JOBPUBLIC est né d'une rencontre inédite de professionnels du secteur. Après un an de recherches, de discussions avec nos pairs, JOBPUBLIC a été créé pour être le 1er site de **Marque Employeur** du secteur public territorial.

Ouvert à 80 000 premiers candidats du public et du privé, JOBPUBLIC démarre début 2023 avec 20 000 annonces d'offres d'emploi sur tous les territoires.

## Qui sont les fondateurs ?

- ▲ **Laurent CLEMENTZ**, Président de 88JOBS (groupe de sites emplois et salons de recrutement)
- ▲ **Olivier de BRABOIS**, Rédacteur en chef de DELBO PRESSE (groupe de presse pour le secteur territorial)
- ▲ **Jean-Philippe DELBONNEL**, Président de DELBO PRESSE (groupe de presse pour le secteur territorial)
- ▲ **Hugues ANSELIN**, Président de FURSAC ANSELIN (cabinet de recrutement référent dans le secteur territorial)



# JOBPUBLIC

LA NOUVELLE SOLUTION DE MARQUE EMPLOYEUR POUR LES RECRUTEURS PUBLICS



Contact : **Laurent CLEMENTZ**  
Téléphone : 07.55.64.37.88  
E-mail : [bienvenue@jobpublic.fr](mailto:bienvenue@jobpublic.fr)  
Web : [jobpublic.fr](http://jobpublic.fr)  
Blog : [jobpublic.fr/blog](http://jobpublic.fr/blog)  
LinkedIn : [jobpublic](http://jobpublic)

GRUPE JOBPUBLIC® SAS  
2 RUE JOSEPH BARA  
75006 PARIS



# LA GRANDE AUDITION DES TERRITOIRES



# Coupe du monde de football, Le regard de **Cécile Delozier**

*Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.*



## **En ce début d'année, quels vœux formez-vous pour les élus de notre pays ?**

Je leur souhaite de continuer à œuvrer pour le bien commun, pour le bien-être et le bonheur des Français sur leur territoire. En ce qui concerne la communication, cultivons la simplicité ! Privilégions une expression qui soit au plus près de l'action à mener. Revenons au cœur de l'action politique, ayons des discours qui se conçoivent bien, qui s'énoncent clairement.

## **Vous trouvez que les discours politiques sont parfois trop abstraits ?**

Oui. J'ai l'impression que les discours des élus nationaux sont trop techniques. On assiste souvent à une parole truffée de termes complexes à souhait ou même de jargon. C'est certainement la raison pour laquelle ils peuvent être perçus comme déconnectés de la réalité. J'observe que les expressions

« pouvoir d'achat », « mobilités douces », « le vivre-ensemble » sont des formules exclusivement utilisées par les élus. Les Français parlent eux de leurs moyens financiers, de leurs vélos et leur capacité de tolérance ou leur envie de convivialité ! Des mots simples, compris de tous, existent, pourquoi s'en priver ?

## **Parler trop simplement n'est-il parfois trop simpliste ?**

Pendant les congés de Noël, j'ai fait une expérience amusante. J'ai demandé à mes convives dont aucun n'était élu une mesure à mettre en œuvre pour améliorer la vie de leur commune ou de notre pays. Si vous aviez le pouvoir, que mettriez-vous en place ? leur ai-je demandé. Je vous livre les idées qui ont été exprimées de manière informelle, sans intention de convaincre forcément, sans effet de manches, sans conseil en communication politique !!

Voici quelques unes des idées :

1. Mettons une caution sur tous les appareils pour encourager le recyclage !
2. Affichons le prix des soins ou des interventions médicales pris en charge par la sécurité sociale pour que chaque citoyen ait conscience de ce que l'Etat fait pour lui !
3. Pourquoi ne pas supprimer totalement l'argent liquide : cela réduirait considérablement les trafics et le travail au noir. Avec le sans-contact, on pourrait y arriver facilement !
4. Imposons l'uniforme à l'école et atténuons les inégalités sociales et la toute-puissance des marques !
5. Graduons le montant des contraventions au code de la route en fonction des revenus du conducteur pour plus d'équité !
6. Pourquoi l'État ne loue-t-il pas les appartements vacants pour les sous-louer à des personnes sans logement en garantissant les loyers ? Cela rassurerait les propriétaires !
7. Multiplions les inspecteurs, les contrôleurs fiscaux qui rapportent plus qu'ils ne coûtent. On doit lutter contre l'évasion fiscale !
8. Instaurons la carte vitale biométrique pour lutter contre la fraude !
9. Créons comme au Canada un statut intermédiaire entre infirmier et médecin pour limiter les déserts médicaux !
10. Comment allons-nous faire pour alimenter les voitures électriques lorsqu'il n'y aura plus de voitures thermiques alors qu'on est déjà en pénurie d'électricité ?

Etc

Mes amis étaient très inspirés et surenchérisaient d'idées plus ou moins réalistes mais ce qui était frappant, c'était la dimension pragmatique et l'extrême clarté de leur propos. Point de figure de style, point de jargon, que du concret ! L'attention de tous était là !

## **Erigeriez-vous ce style en méthode ?**

Je ferais l'éloge de la simplicité sans nul doute. Parlons simplement. Evoquons les sujets qui occupent les conversations dans les rencontres amicales. Ce serait la base de cette méthode. Ensuite, les élus, contrairement aux administrés, doivent instamment relier leurs discours à leur vision du monde. Ils ont la responsabilité de nous conduire vers un monde meilleur qu'ils doivent nous décrire. Chacune des propositions qu'ils veulent faire doit servir un projet de vie qui peut être, selon leur sensibilité politique, rigoureux, responsable, moderne, social ... peu importe, du moment qu'il soit ambitieux et plein d'espérance !



## Pour l'attractivité, gagner en équipe est une rare satisfaction !

Lorsque les collectivités locales ont plongé dans le marketing territorial, elles ont été confrontées, de fait, à la notion de « concurrence ». Pour autant, certaines ont compris que le concurrent d'un jour pouvait devenir l'allié de demain. Démonstration avec deux exemples vécus



### Marc Thébaud

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Début 2018, la toute nouvelle mission Attractivité de la Communauté urbaine Caen la mer se dote d'une bannière collective « Caen-Normandie », et se lance, entre autre, dans la préparation d'un évènement parisien pour y vanter la qualité de vie locale et ses opportunités professionnelles. Puis est arrivé aux oreilles des organisateurs le fait que le département du Calvados, via son agence Calvados Attractivité, avait le même projet, aux mêmes dates. Immédiatement, décision fut prise d'entrer en contact. Spoiler : un accord fut trouvé en un temps record (quelques heures) pour mutualiser opportunités, idées, moyens humains et surtout les deux budgets prévus. Après une 1ère édition en septembre 2018 sur le parvis de la Défense, l'opération se déroule désormais tous les ans, sous des formes diverses et dans des lieux variés, mais toujours en mettant en avant le nom « Caen-Calvados » comme synthèse des deux territoires.

Avec la même dynamique, il existe depuis 2021 un job dating à Paris, où Caen-Normandie et Calvados Attractivité mobilisent leurs entreprises et leurs offres d'emplois pour faciliter des recrutements qui s'avèrent difficiles, voire impossibles, en local. Cette opération, en réalité, s'appuie sur un troisième acteur, le département voisin de La Manche, via Attitude Manche, son agence d'attractivité. C'est d'ailleurs elle qui avait pris l'initiative de lancer ce type d'action auparavant et avait ainsi acquis un savoir-faire, reconnu et envié par les deux autres institutions. Elle avait aussi lancé l'idée, à l'attention de Caen et du Calvados, qu'un jour, pourquoi pas, une action commune



pourrait s'envisager. Là encore, la balle a été saisie au bond. L'opération est depuis baptisée « Je m'installe en bord de mer » et a fait l'objet, comme l'autre, d'un accord politique tripartite quasi immédiat et enthousiaste !

Que nous enseignent ces deux exemples ?

- D'abord, pourquoi essayer de faire ou de refaire, en moins bien parfois, ce que d'autres font déjà avec talent et réussite, notamment si le constat de l'existence d'intérêts communs est posé et partagé ?
- Autre fait à reconnaître : les atouts des uns peuvent devenir ceux des autres. Il s'avère que si Caen-Normandie utilise parfois, pour l'externe, le Mont Saint-Michel ou la Suisse Normande, pourtant hors de son périmètre, La Manche comme le Calvados ne manquent jamais d'expliquer à leurs cibles l'intérêt d'être proches du bassin de vie caennais qui concentre, à l'échelle de l'ancienne Basse-Normandie, emplois, commerces et services.
- C'est une évidence, tout le monde peut avoir à y gagner, car ce qui bénéficie à l'un peut bénéficier à l'autre. La configuration du Calvados et le poids économique et démographique du bassin de Caen font que tout nouvel arrivant sur le département bénéficiera forcément à l'agglomération

caennaise, qu'il s'agisse de tourisme local, d'emploi, de logement ou d'utilisation des services ou des commerces. Et la réciproque est vraie également. La réussite de l'attractivité du département est donc indispensable à la réussite de celle de Caen-Normandie. Là encore, réciproquement.

- Les limites administratives valent peu face à la réalité du vécu des territoires. Ainsi, il a été assez simple de démontrer, chiffres à l'appui, l'importance des liaisons quotidiennes entre Caen et La Manche, les habitants n'ayant pas attendu des accords officiels pour, à leur guise, habiter d'un côté et travailler de l'autre !
- Enfin, cela démontre que le marketing territorial, qui n'est pas un sport de combat, n'est pas non plus un sport individuel. C'est tout un collectif qui joue, en sachant mettre de côté les individualités (donc les égos territoriaux et institutionnels) et qui n'a qu'un seul but, la victoire commune pour des retombées positives à partager avec tout le monde. Partant de cela, imaginons le rôle positif de faire-valoir des départements au bénéfice de leurs divers territoires. En somme, des chefs de file généreux, presque désintéressés, mais surtout conscients d'être d'abord au service de toutes leurs composantes.



# Actualités Attractivité

## 19. Cantal

### Le cinéma comme outil d'attractivité



Toujours avec l'objectif de faire connaître le Cantal au plus grand nombre afin d'y accueillir de nouveaux habitants, de travailler notre attractivité, le Département utilise le vecteur innovant de la TV, du cinéma, des téléfilms.

Depuis 2020, 10 films et téléfilms ont été tournés dans le Cantal : Délicieux (création du 1er restaurant du monde dans le Cantal), Mystère (la magnificence de la randonnée), Tendre Fermières qui valorisent les agriculteurs.

Sont programmés en 2023 les sorties suivantes : « Sur les chemins noirs » de Denis Imbert, « Garder ton nom » du cantalien Vincent Duquesne, « La Doc et le véto » et « Meurtres dans le Cantal », deux téléfilms ».

Pour l'adaptation du roman de Sylvain Tesson « Sur les Chemins Noirs » au cinéma, le Conseil départemental a apporté un soutien de 20 000 € à Radar Films. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, via son outil Auvergne-Rhône-Alpes cinéma, contribue à hauteur de 100 000 € à la production de ce film.

L'idée est de développer l'attractivité du Département (objectif : 150 000 habitants pour le Cantal) ou pour donner l'envie au plus grand nombre de nous rejoindre le temps des vacances ou plus durablement.

## 41. Loir-et-Cher

### Le Département mise sur l'emploi pour séduire les franciliens

Au Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle à #Paris, Be LC Agence d'attractivité de Loir & Cher poursuit sa quête de talents, pour l'ensemble des recruteurs du département.

Après la réussite de sa campagne "Fier de mon job en Loir & Cher" fin 2022, qui avait permis d'identifier plus de 356 foyers prêts à faire le grand saut vers le Loir & Cher, Be LC a donné rendez-vous aux talents franciliens à l'occasion du Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle, à la Grande Halle de la Villette les 19 et 20 janvier prochains.

2 jours pour rencontrer les actifs prêts à déménager en province, et les guider vers une installation en Loir & Cher.

## 52. Haute-Marne

### Création d'une agence d'attractivité



Il s'agit d'un projet partagé entre le Département, les huit communautés de communes et les principales villes à travers une Société publique locale (SPL) qui vise à redéployer les équipes du tourisme institutionnel ainsi que celles de l'attractivité du Conseil départemental au sein d'une seule et même structure.

Forte de 40 personnes, elle apporte tous les services pour réussir son changement de vie et son implantation en s'appropriant les atouts du territoire.

Elle offre une palette de services d'accueil, pour les familles et les entreprises, qu'il s'agisse de recherche d'école, d'emploi, de maison, ou d'implantation de locaux, de recrutement de talents, et d'aides au financement, etc.

La Haute-Marne a répondu et traité, ces deux dernières années, plus de 400 demandes de candidats à la mobilité, familles, couples ou solo.

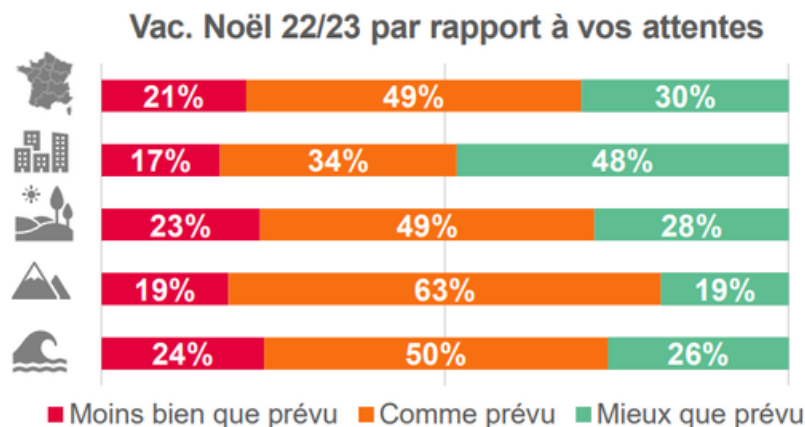
Avec 250 000 hectares de forêts, 1 800 km de rivières, 5 lacs, la Haute-Marne compte parmi les départements les plus verts de France qui accueille depuis novembre 2019 le Parc national de forêts.



# BILAN DES VACANCES DE NOËL : 61% DES DESTINATIONS FRANÇAISES ANNONCENT UNE HAUSSE DE FRÉQUENTATION !

« Comme les taux de réservations nous le laissaient prévoir, les vacances de Noël se terminent sur un bilan très satisfaisant. Plus de 60% de nos destinations françaises sont en hausse par rapport aux vacances 2021-2022. Les professionnels ont su adapter leurs offres aux attentes des vacanciers que ce soit à la montagne, à la campagne ou sur le littoral. Excellente surprise : les villes ont connu cette année une progression inattendue. En effet, plus de 86% des destinations urbaines sont en hausse cette année. Comme tout au long de l'année 2022, nouvelle année de référence, les Français ont montré leur besoin de se reposer, de changer d'air et de vivre des expériences qui sortent du quotidien. Avec de grands rendez-vous comme la Coupe du Monde de Rugby ou un calendrier de jours fériés très favorable, l'année 2023 devrait elle aussi tenir ses promesses »

François de Canson, Président d'ADN Tourisme.



En septembre dernier, 55% des Français assuraient vouloir partir au moins un week-end en vacances cet hiver. Les retrouvailles en famille ou entre amis, l'envie de changer d'air, de se poser, de se reposer ou une météo souvent clémente ont décidés les Français à voyager en dépit d'un climat social morose et des inquiétudes sur leur pouvoir d'achat. Ainsi, pour les professionnels du tourisme sur les territoires, les vacances de Noël 2022-23 se terminent sur une note très positive : la fréquentation est en hausse pour 3 destinations sur 5.

La période s'est même déroulée « mieux que prévue » pour un tiers des destinations.

**La montagne**, secteur privilégié en termes de réservations à cette période de l'année, a néanmoins pu pâtir, selon les altitudes et les massifs, de **conditions météorologiques bien trop chaudes pour la saison**, mais les destinations ont su s'adapter et ainsi limiter les annulations de réservations grâce à une remarquable capacité d'adaptation.

La fréquentation française aurait peut-être pu être meilleure si la grève dans les transports ferrés n'avait pas engendré de nombreuses annulations de séjour à l'aube **du week-end de Noël**.

Le **retour des clientèles européennes de proximité** (notamment italiennes et espagnoles sur les zones Sud) reste remarqué et suscite même beaucoup d'espoirs en montagne pour début janvier (période où les marchés belges, néerlandais et anglais sont en congés cette année).

L'échantillon de zones analysé à partir de la **téléphonie mobile (dispositif Flux Vision Tourisme)** confirme ces tendances :

> la **fréquentation française** des vacances de Noël 2022/23 est en **progression**, tant au regard de Noël 2021, que comparativement à Noël 2019, dernière année de référence.

> La **fréquentation européenne de proximité** est, quant à elle, en **nette progression par rapport aux vacances de Noël 2020 et 2021**, et se rapproche du niveau de référence 2019.

## **DES RÉSULTATS TOUTEFOIS VARIABLES SELON LES ESPACES TOURISTIQUES**

Pour plus de 60% des répondants, les vacances de Noël se sont déroulées « comme prévu » en **montagne**, période pourtant tourmentée par un enneigement capricieux à basse altitude, selon les

massifs. En outre, les stations espèrent jouer les prolongations puisque plusieurs marchés européens sont encore en congés à l'issue des vacances scolaires françaises.

En **espace rural**, la fréquentation a progressé pour 62% des répondants par rapport à 2021, période qui s'est déroulée « comme prévu » pour une petite moitié des destinations.

47% des **destinations littorales** ont connu une fréquentation supérieure à celle des dernières vacances de Noël. Ces destinations sont celles où la déception est la plus perceptible (période qui s'est déroulée « moins bien que prévu » pour 1 répondant sur 4).

Les **destinations urbaines** sont celles où les résultats sont les plus optimistes sur la période : 86% des destinations sont en progression au regard des dernières vacances de Noël, ce qui a surpris positivement près de 50% des répondants.

## **PERSPECTIVES**

**L'année 2023 est prometteuse.** Neuf jours fériés sur onze tombent en semaine cette année. La France organisera en septembre et octobre la **Coupe du Monde de Rugby**. Le grand international devrait poursuivre son fort rebond enregistré en 2022. **Mais attention** : il faudra veiller à garder un excellent niveau de service et faire face à une **pénurie de main d'œuvre** qui perdure. Surtout que **l'inflation pourrait rester élevée** cette année.

# Tourisme à vélo : comment encourager la découverte des territoires ?

*Vélo & Territoires, le réseau national des collectivités engagées en faveur du développement du vélo, a présenté une innovation lors de ses dernières rencontres nationales à Bourges : un totem d'information dynamique qui incite les cyclotouristes à visiter les communes situées aux alentours des véloroutes, imaginé par la PME française Lumiplan.*



## Répondre aux besoins des amoureux de la petite reine

Les associations de cyclistes, qui constituent des interlocuteurs incontournables des Départements dans l'élaboration des politiques cyclables et le développement des circulations douces, confirment le besoin de points de services et d'information le long des grands itinéraires. Sur leur chemin, les cyclotouristes souhaitent trouver de l'information locale, utile à leur découverte et à leur voyage : hébergement, restauration, lieux à voir ou visiter, événements, etc.

## Mettre en lumière l'offre touristique locale

Dans le même temps, les collectivités locales et les professionnels du tourisme sont souvent amenés à travailler avec les Départements à la structuration d'une offre touristique dans une logique de développement du territoire et de l'activité économique locale. Un des atouts de l'innovation

de Lumiplan est d'offrir la possibilité de diffuser à chaque point d'arrêt des informations pertinentes car contextualisées et en temps réel. Les cyclistes n'ont pas à consulter les différents sites web des offices de tourisme pour trouver des informations qui concernent leur parcours : ils trouvent directement sur le totem une information locale fiable et dédiée.

## Une solution qui en a sous la pédale

Le totem imaginé par Lumiplan possède une triple détente : de loin, il attire l'attention avec des informations statiques qui renseignent sur les services locaux à proximité grâce à des pictogrammes et sur leur distance. De près, l'écran dynamique interactif fournit des données en temps réel qui incitent les cyclotouristes à faire un léger détour. Enfin, un QR code leur permet d'embarquer l'information sur leur smartphone pour être guidés jusqu'à la destination qui les intéresse.

## Nous avons posé 2 questions à Patrick Grand'Eury, Directeur Général de Lumiplan Tourisme

### Pourquoi ce totem D-KooVert ?

« L'enjeu est de réussir à inciter les cyclistes des véloroutes à faire un détour. C'est une demande des territoires. Le totem est donc destiné à promouvoir les infrastructures touristiques, de loisirs et culturelles ainsi que les événements locaux à proximité des véloroutes. Pour améliorer l'expérience des cyclistes, il peut être couplé avec des équipements permettant de garer les vélos, de les réparer, de recharger les vélos électriques et de mettre les bagages dans une consigne. »

### Pourquoi est-ce une innovation ?

« Le totem D-KooVert, c'est zéro consommation d'énergie ! Il est muni soit d'un panneau solaire soit d'une pile et son fonctionnement autonome évite les raccordements électriques. Cela permet de l'installer aux emplacements stratégiques sans contrainte technique. C'est une prouesse technique car ce totem concilie information en temps réel et autonomie énergétique.

Les faces avant et arrière sont personnalisables pour s'adapter à la charte graphique du territoire et aux lieux d'implantation, tout en valorisant les contributeurs du projet. Nous le fabriquons en France avec des matériaux recyclés dans une volonté d'éco-responsabilité. »



# Actualités Culture, Sport et Tourisme

## Prix de la Fondation du patrimoine

Depuis 2005, la Fondation du patrimoine récompense du Prix du mécénat populaire des projets de restauration remarquables par leur caractère fédérateur et la qualité de leur mobilisation populaire.

Les lauréats du prix du mécénat populaire sont :

1er prix : l'église de Saint-Martin à Herblay-sur-Seine (Val d'Oise)

2ème prix : la passerelle d'Ussel à Auroux (Lozère)

3ème prix : l'église réformée de Seebach (Bas-Rhin)

## 19. Corrèze

### Tremplin



Dans une volonté commune d'accompagner et faire émerger de jeunes talents, le Département et Festival Production, organisateur du Brive Festival, ont créé le dispositif « Tremplin Corrèze ».

Pour la 13ème année, 4 finalistes ont ainsi été sélectionnés lors de l'édition 2022, pour se produire au Brive Festival sur la Scène Tremplin Corrèze. Déclaré vainqueur par le jury, c'est le groupe Swans on the Groove qui a remporté sa place pour la Grande Scène du Brive Festival 2023 qui aura lieu du 20 au 23 juillet à Brive.

Le Tremplin Corrèze est impulsé par le Département de la Corrèze avec Festival Production, organisateur du Brive Festival. L'objectif de ce partenariat est de détecter les jeunes talents corréziens, de les accompagner à travers un ensemble de formations et d'ouvrir le champ des possibles aux nouveaux artistes.

Des castings sont organisés chaque année dans différents lieux en Corrèze. Ils sont doublés d'un accompagnement (stage et ateliers) pour faire grandir les pépites artistiques du Département.

## 34. Hérault

### Sport accessible à tous

Pour une politique solidaire et éducative, le Département et Hérault Sport s'engagent auprès des jeunes avec les écoles de sport et la mise en place du coupon sport, qui accompagne près de 5 000 collégiens chaque année dans leur pratique sportive. Ce coupon sport distribué en début d'année scolaire permet une prise en charge de 14 euros sur le coût de la licence sportive de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

34. Hérault

Le Conseil départemental décide d'abandonner son soutien au projet de parc privé dédié au monde du cinéma et du jeu vidéo. Le terrain où ce projet doit se développer appartient pour deux tiers au Département. Pour ce dernier, l'évolution de ce projet lancé il y a plus de quatre ans est trop floue et il regrette de n'être pas tenu informé.

## 41. Loir-et-Cher

### Nouveau dispositif de programmation d'offre cinématographique

Il concerne les communes du Loir-et-Cher éloignées d'un cinéma de proximité. Des projections seront organisées une fois par semaine dans 41 communes du département.

Ces séances seront gratuites et auront lieu tous les mardis soirs. Choisis dans le catalogue d'une société spécialisée dans la location de films recommandée par centre national du cinéma et de l'image animée, les films visent à satisfaire un public le plus large possible. Le matériel audiovisuel, acheté par le conseil départemental, sera prêté gratuitement et les projections seront assurées par un agent du département dans des salles communales - généralement les salles des fêtes - répondant aux règles de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et offrant une capacité allant de 70 à 300 places.

## 74. Haute-Savoie

### Création d'un musée des Beaux-Arts à Annecy

Afin de mettre en avant une large partie de ses 50 000 œuvres, Le Conseil départemental lance en 2023, la création d'un musée des Beaux-Arts à Annecy. Qui accueillera une partie de ses 50 000 œuvres. Il s'installera au Conservatoire d'art et d'histoire.



# 84. Vaucluse

## Exposition pour découvrir deux lieux emblématiques



Il s'agit de lieux du pouvoir en Vaucluse. Les Archives départementales de Vaucluse proposent au public de mieux connaître deux bâtiments qui abritent et représentent le pouvoir local : la Préfecture et le siège du Département.

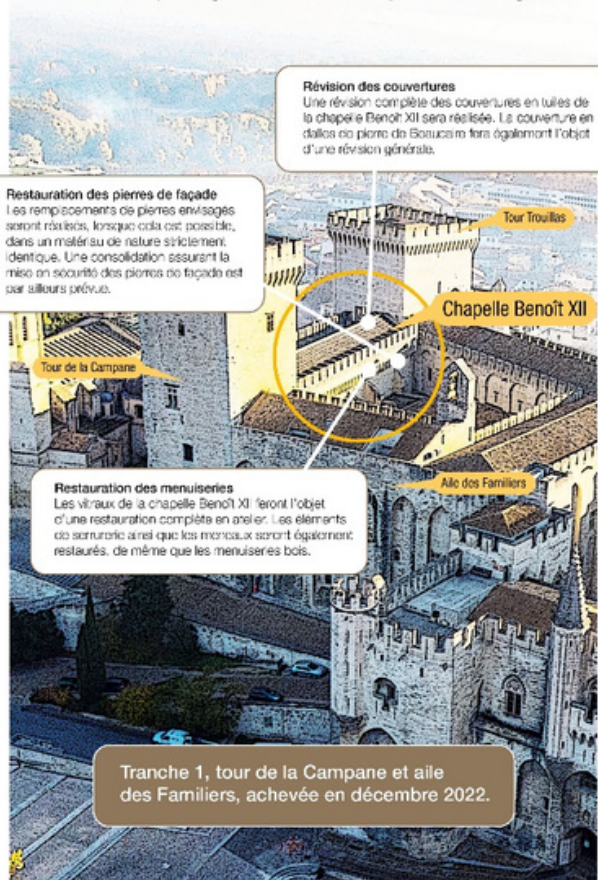
Au XIXe siècle, les deux institutions sont indissociables et cohabitent dans des espaces partagés. La création des institutions départementales, Conseil général (à l'époque, Département aujourd'hui) et Préfecture, entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle, ont nécessité de leur trouver des lieux d'exercice. À ce moment-là, il ne s'agissait pas de construire de nouveaux bâtiments mais plutôt d'investir des immeubles existants qui avaient été confisqués à la Révolution et qui étaient devenus biens nationaux. Parmi eux, de nombreux hôtels particuliers.

Quel serait celui qui offrirait les espaces fonctionnels et suffisants pour accueillir les nouvelles administrations ? Des projections dans certains de ces hôtels, des locations, des acquisitions, des travaux d'aménagement ont rythmé la vie du Conseil général et de la Préfecture tout au long du XIXe siècle. Du moins, c'est ce dont les documents conservés aux Archives départementales de Vaucluse portent la trace.

L'exposition propose de découvrir, à travers des documents originaux ou reproduits, un condensé de l'histoire de ces lieux emblématiques du pouvoir local.

## Restauration du Palais des Papes - Tranche 2 sur la chapelle Benoît XII

### La tranche 2, chapelle Benoît XII, en un coup d'œil



Le Département de Vaucluse a lancé en mars 2020 une vaste opération de restauration sur la partie du Palais des papes dont il est propriétaire. Elle porte sur la restauration d'un ensemble de bâtiments : la tour de la Campanie, l'aile des Familiers, la chapelle Benoît XII, incluant les façades en partie haute sur le cloître Benoît XII. La première tranche de cet exceptionnel chantier, très visible du public par son échafaudage monumental et sa bache géante en trompe l'œil (1 700 m2), vient de s'achever. Elle laisse la place à une seconde et dernière phase de travaux qui sera consacrée à la chapelle Benoît XII.



## LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



**Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.**

## C'était Merkel

Marion Van Renterghem



### C'était Merkel, par Marion VAN RENTERGHEM

Angela Merkel vient de l'Allemagne de l'Est, époque soviétique. Elle sait ce que la liberté veut dire. Scientifique, protestante et divorcée, elle a su s'imposer dans un milieu hostile. C'est une tacticienne machiavélique, qui a épuisé quatre présidents français. En Allemagne, son nom est même devenu un verbe. "Merkeliser", c'est avancer à petits pas, sans éclat, mais arriver au but. Angela Merkel est aussi une femme de valeurs, qui a accueilli des centaines de milliers de réfugiés et qui s'est dressée contre Donald Trump. Ce livre est son histoire, son portrait le plus juste et le plus passionnant.

MICHEL  
DUCLOS

La France dans  
le bouleversement  
du monde



### La France dans le bouleversement du monde, par Michel DUCLOS

Dans son ouvrage, l'Ambassadeur Michel Duclos nous alerte sur le risque de voir la France perdre pied dans les mutations rapides qui affectent les équilibres internationaux. La crise du coronavirus est venue détraquer toutes les données de la politique mondiale. Par ailleurs, très engagé en faveur d'une Europe forte, Emmanuel Macron a pratiqué sur la scène internationale une politique sérieuse, émaillée de coups d'éclat, mais avec peu de résultats substantiels... Dans le grand bouleversement du monde, le moment est venu pour les Français de mesurer avec lucidité le poids réel de leur pays et l'ampleur des défis qu'ils doivent affronter. En des pages empreintes d'expérience et de sagacité, le grand spécialiste de géopolitique leur propose les clefs d'une réflexion en profondeur, car c'est à eux qu'il appartient de choisir les priorités de l'action internationale de la France pour les années 2020, sur de multiples fronts : la construction européenne, le positionnement de l'Europe face au duo sino-américain, les théâtres de crise qui continuent d'affecter leur sécurité, au Moyen-Orient ou ailleurs, ou les grands enjeux liés au changement climatique et aux transformations technologiques.





**Madame l'Ambassadeur - De Pékin à Moscou, une vie de diplomate, par Sylvie BERMANN**

Sylvie Bermann a été la première femme ambassadeur de France dans trois pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies : la Chine, le Royaume-Uni et la Russie. Dans ces mémoires vibrantes, elle nous fait vivre plus de quarante ans d'histoire diplomatique. De la Chine misérable de la fin de la période maoïste, où elle a étudié, à la deuxième puissance mondiale de Xi Jinping ; de la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev et la fin de l'URSS à la logique de force de Vladimir Poutine ; du triomphe du multilatéralisme à l'ONU au constat de son impuissance ; de l'hubris américaine se lançant dans une nouvelle guerre froide avec sa rivale chinoise à l'Europe déboussolée par le Brexit, jusqu'à l'Ukraine où elle est chargée de la mise en oeuvre des accords de Minsk juste avant la guerre, Sylvie Bermann a toujours été aux premières loges d'un monde en pleine bascule.

Dans un récit captivant et éclairant, elle raconte sa carrière hors du commun, son rêve d'Orient, et nous emmène sur les pas de sa grand-mère russe et de la littérature slave, asiatique ou anglo-saxonne. A travers cet intense parcours de vie, la diplomate nous fait entrer dans les coulisses du Quai d'Orsay où l'on conseille et côtoie les puissants et où se joue l'Histoire en marche.



**Choisir un chef - Les secrets du leadership à travers l'histoire, par Jean-Pierre RAFFARIN**

Ce livre dévoile les secrets du leadership que Jean-Pierre Raffarin a glanés pendant 50 années de carrière, aux avant-postes de la République et de plusieurs entreprises, au niveau national et international. Le leadership, ou l'art de diriger les individus, est une notion aussi vieille que la philosophie politique. Elle a traversé les âges et les continents et pris une teinte particulière selon la culture dans laquelle elle s'est développée. De Confucius à Kamala Harris, en passant par Nicolas Machiavel et Charles de Gaulle, ce texte vous fera voyager dans différentes civilisations et époques pour dialoguer avec les "grands de ce monde". Explorer cette diversité permet également de comprendre les relations de pouvoir entre les puissances d'aujourd'hui et de demain, mais aussi de réfléchir à son propre développement. Car le leadership est assurément une discipline à la fois personnelle et politique dont la pédagogie peut contribuer à redonner le goût de l'engagement.



**Dans l'ombre des présidents - Au coeur du pouvoir, les secrétaires généraux de l'Élysée, par César ARMAND et Romain BONGIBAULT**

« Président de la République fraîchement élu cherche homme de confiance, haut fonctionnaire de préférence, pour mission d'intérim 7j/7, 24h/24. Enarque et conseiller d'Etat privilégié, compétences managériales vivement recommandées. Annonce sérieuse, discrétion exigée. » Si un chef de l'Etat français devait passer une annonce pour recruter son secrétaire général de la République, elle ressemblerait à cela. Quand on sait l'influence que peut avoir l'entourage politique du prince, on s'étonne que ce personnage essentiel ait pu être perçu comme un obscur technocrate, et rester inconnu du grand public. Dans l'ombre des présidents est une visite privée des coulisses de l'Élysée, avec des guides aussi bien informés qu'Edouard Balladur, Hubert Védrine ou Claude Guéant. Tous ceux qui ont occupé la fonction, ou presque, ainsi que de nombreux collaborateurs, s'y livrent sans fard : ils racontent le pouvoir présidentiel dans son quotidien, tel que le public ne le voit jamais.





# Les prix littéraires du Journal des Départements

## **Date limite d'envoi des œuvres 30 juin 2023**

### **Règlement concours**

intitulé « Prix des Départements », avec 2 catégories :

- **Grand Prix**

La participation au Grand Prix littéraire s'adresse aux auteurs francophones, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans la thématique des essais : témoignages, autobiographie, réflexions politique et se rapportant aux départements. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre

- **Prix spécial**

La participation au Prix spécial littéraire s'adresse aux élus et administratifs de collectivités territoriales, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans toute thématique. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

### **Article 1 : Ouverture du concours**

Le concours est ouvert du 1er mars 2022 au 30 juin 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

### **Article 2 : Inscription et participation au concours**

Les œuvres présentées devront parvenir au bureau parisien du Journal des Départements (46 quai Louis Blériot 75016 Paris), avant la date de clôture, en trois exemplaires. Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé.

Pour chaque envoi, l'éditeur ou l'auteur indiquera les informations suivantes : Prénom, nom, état civil, Pseudonyme de l'auteur (si utilisé), Courriel de l'éditeur ou de l'auteur

Les ouvrages ne sont pas retournés

### **Article 3 : Jury, vote et résultats**

Un Jury composé de 7 personnes qualifiées (écrivains, acteurs publics, personnes issues des médias et de la presse...), présidé par Catherine Nay, choisira les trois meilleurs textes.

Le scrutin se fait à la majorité absolue, les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions.

Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Les résultats seront annoncés en septembre lors de la manifestation des D d'Or

### **Article 4 : Prix et Récompenses.**

Les deux catégories donnent lieu à un **trophée** et un **diplôme**.

Des articles de presse seront consacrés aux auteurs dans les différents médias du groupe Delbo Presse.

La remise solennelle des prix aura lieu en septembre 2023 lors de la journée des D d'Or organisée par Le Journal des Départements.

Le Prix spécial sera remis par le Président du Conseil départemental de la Vienne.

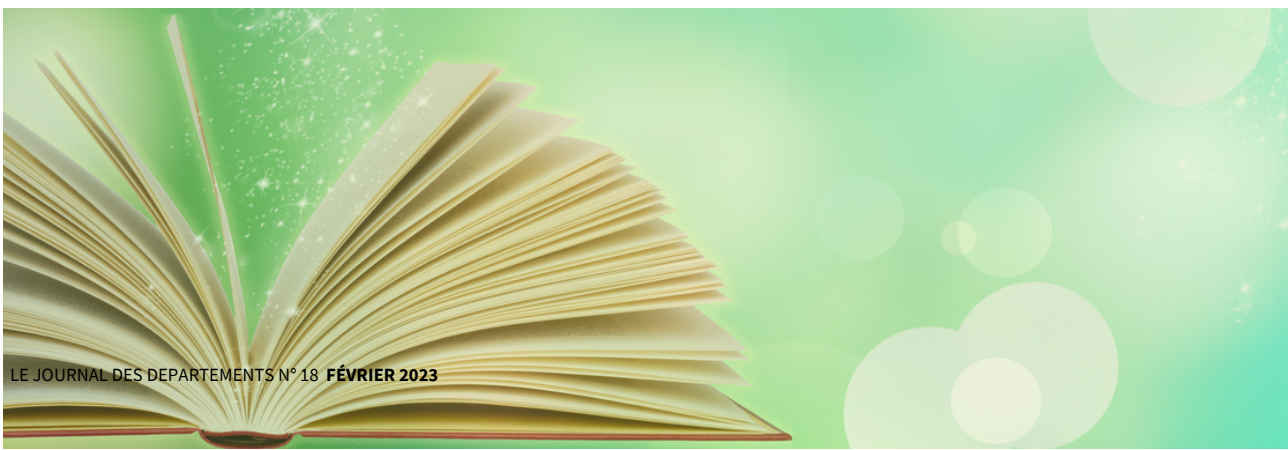
### **Article 5. Droits de propriété littéraire et artistique.**

Il est entendu que :

L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit aux organisateurs et au Jury du Prix du Journal des départements la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

De plus, les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos prises lors de la remise des prix soient publiées sur le site du concours et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



# UNE GRANDE IDÉE MET DU TEMPS À MÛRIR... QUOIQUÉ



Une idée pousse beaucoup plus vite  
dans l'Orne, semez-y la vôtre.

[sinstallerdanslorne.fr](http://sinstallerdanslorne.fr)





# l'Ain recruteur de TALENTS !

Emmanuel, Vincent, Blandine, Delphine, Didier, François, agents du  
Département de l'Ain ont le pouvoir d'améliorer le quotidien des Aindinois.

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)

Rubrique « Offres d'emploi »



LE  
DÉPARTEMENT  
3<sup>e</sup> employeur  
de l'Ain

Travailleur social | Responsable  
protection de l'enfance | Médecin |  
Puéricultrice | Infirmier |  
Agent des routes | ...

